

Message du Registre des véhicules à moteur aux automobilistes du Massachusetts

Cher automobiliste,

Le Registre des véhicules à moteur du Département des transports du Massachusetts a le plaisir de vous fournir cette mise à jour du manuel du conducteur. Le manuel est un guide utile qui rappelle que le permis de conduire est un privilège et qu'il s'accompagne de la responsabilité de comprendre et de respecter les lois et d'assurer sa propre sécurité et celle des autres conducteurs sur la route.

Veuillez lire les règles de la route afin de vous préparer à l'examen du permis d'apprenti et à l'épreuve de conduite, ainsi qu'à une vie de conduite, de vélo et de marche en toute sécurité. Voici quelques-uns des points importants du manuel :

Mains libres au volant - La loi du Massachusetts interdit aux conducteurs de véhicules motorisés d'utiliser tout appareil électronique, y compris les téléphones portables, à moins que l'appareil ne soit utilisé en mode mains libres. Les conducteurs ne sont pas autorisés à tenir ou à soutenir un appareil électronique. Les conducteurs adolescents ne sont pas autorisés à utiliser des appareils électroniques, même en mode mains libres. Des amendes et d'autres sanctions seront imposées aux contrevenants à la « loi mains libres » Voir page 32 pour plus d'informations.

Infractions commises en dehors de l'État - Les infractions commises en dehors de l'État ont le même impact sur votre dossier que si elles avaient été commises dans le Massachusetts. Ne les ignorez pas. Si vous ne payez pas ou ne vous présentez pas dans une autre juridiction pour une infraction, le RMV prendra des mesures à votre encontre dès qu'il aura connaissance de ces événements. Voir page 48 pour plus d'informations.

REAL ID - À partir du 7 mai 2025, vous aurez besoin d'un REAL ID, ou d'une autre pièce d'identité acceptable telle qu'un passeport valide, pour prendre l'avion à l'intérieur des États-Unis. Voir page cinq pour plus d'informations.

Il est important que vous restiez informé des changements visant à accroître la sécurité pour tous. L'un des moyens de rester connecté est de rechercher les mises à jour de ce manuel en ligne. Nous sommes fiers de proposer le manuel du conducteur sous la forme d'un PDF entièrement accessible sur notre site web, [Mass.Gov/RMV](https://www.mass.gov/rmv). Outre l'anglais, le manuel est actuellement disponible en ligne en espagnol, portugais, chinois, créole, haïtien et vietnamien. Il sera disponible dans d'autres langues à l'avenir.

Le RMV se réjouit de pouvoir vous servir, car, ensemble, nous pouvons assurer la sécurité de nos routes.

Pour connaître les dernières nouvelles du RMV, suivez-le sur Twitter [@MassRMV](https://twitter.com/MassRMV).

Commonwealth du Massachusetts

Partager la route

Manuel d'utilisation des voies publiques

La plupart des voies publiques, y compris les rues urbaines, les chemins de campagne, les routes principales, les routes secondaires et les routes suburbaines ou rurales, sont destinées à être partagées par tous. « Nous » comprend les piétons, les personnes circulant à bicyclette ou à moto, les personnes circulant dans des véhicules de tourisme ou des autobus, et les personnes conduisant des véhicules à moteur commerciaux ou des remorques, ou des combinaisons de ces véhicules. Certaines voies, comme les autoroutes inter-États et les voies rapides, sont conçues exclusivement pour être utilisées par des véhicules à moteur et des remorques circulant à grande vitesse. D'autres voies publiques sont spécifiquement conçues pour des vitesses plus lentes ou pour la circulation de véhicules plus légers et peuvent restreindre ou interdire certains véhicules. Les voies publiques sont de longueur et de largeur variables et présentent diverses caractéristiques : sens unique, double sens, voies multiples, voies réservées aux véhicules à fort taux d'occupation, séparateurs centraux, trottoirs, pistes cyclables et accotements durs ou souples. Quel que soit le tracé de la voie publique, celle-ci est destinée à être utilisée par les personnes et les différents types de véhicules qui peuvent les propulser s'ils ne sont pas à pied.

Although the bulk of this manual provides information about the use of public ways for motor vehicles and trailers, the goal of the RMV in producing it is to make all users of public ways aware that our public streets and roads are meant to be shared except where the law provides for limited uses. Bicycling and walking may be used in conjunction with transit, so always pay attention.

Table des matières

Chapitre 1 Obtention de la licence	1
Qui a besoin d'une licence du Massachusetts?	2
Qui peut prétendre à une licence dans le Massachusetts?	3
Descriptions et classifications des licences	5
REAL ID et cartes standard du Massachusetts (Licence/ID)	5
Loi sur le travail et la mobilité familiale (WFMA)	6
Classes de licence	6
Longueur de la licence	7
Restrictions	7
Loi sur le permis de conduire junior	8
Conditions d'obtention d'un JOL	8
Restrictions de la licence JOL	9
Exigences en matière d'identification	10
Numéros de sécurité sociale et de licence	11
Appels	12
Demande de licence	12
Obtenir un permis d'élève	12
Conduire avec son permis	15
Passer l'examen pratique	16
Réception de votre nouvelle licence	22
Conversion d'un permis d'une autre juridiction	22
Conversion du permis de conduire junior	22
Conversion des permis	23
Conversions à partir d'un territoire des États-Unis, du Canada ou du Mexique	23
Inscription des électeurs	23
Indicateur de l'ancien combattant	24
Programme de don d'organes et de tissus	24
Frais de licence/identification	26
Chapitre 2 La sécurité avant tout	27
Sécurité des véhicules à passagers	28
Loi sur la sécurité/ceinture de sécurité	28
Fonctionnement des ceintures de sécurité	30
Mythes sur les ceintures de sécurité	30
Sécurité des coussins gonflables	31
L'intérieur du véhicule	31
Loi sur la distraction au volant/utilisation du téléphone portable mains libres	32
Conduite défensive	33
Votre santé et votre état physique	34
Vérifier l'état de votre véhicule	34
Distances de sécurité autour de votre voiture	35
Freiner et s'arrêter	36
Utilisation du klaxon, des phares et des signaux d'urgence	37
Conduite de nuit	37
Conduite en état de somnolence	38
Conduite sous la pluie ou dans le brouillard	38
Conduite en hiver	39
Loi sur les usagers vulnérables de la route	40
Piétons	40
Bicyclettes et cyclomoteurs	41
Motos	42
Sécurité des motocycles	43
Sécurité des cyclomoteurs	43

Sécurité des scooters motorisés	43
Sécurité des véhicules à usage limité	44
Sécurité des véhicules à basse vitesse	44
Modifications de la loi sur la sécurité des bicyclettes	44
Chapitre 3 Conserver sa licence	45
Infractions et sanctions liées aux véhicules à moteur	46
Infractions civiles liées aux véhicules à moteur	46
Infractions pénales	47
Violations commises en dehors de l'État	48
Accidents dus à une défaillance	48
Événements donnant lieu à une surtaxe	48
Cours de recyclage des conducteurs	49
Dossier de conduite	50
Suspension ou retrait de permis	50
Suspensions obligatoires de permis Graphique	51
Raisons de la suspension du permis	51
Suspensions obligatoires de permis (conducteurs juniors âgés de 16 ans et demi à 18 ans) Graphique	52
Suspensions obligatoires de permis (18 ans et plus) Graphique	53
Infractions pénales et suspensions Graphique	54
Lorsque votre permis est suspendu ou révoqué	55
Sanctions pour conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues Graphique ..	56
Alcool, drogues et conduite	56
Périodes de suspension du permis en cas d'échec aux tests chimiques Graphique	57
Alcool	57
Périodes de suspension du permis en cas de refus d'un test chimique Graphique .	59
Dispositifs de verrouillage de l'allumage	60
Achat, possession ou transport d'alcool	60
Licences/cartes d'identité fausses ou modifiées	60
Drogues illicites, médicaments et autres substances contrôlées	61
Raisons du non-renouvellement de la licence	62
Chapitre 4 Règles de conduite	63
Dangers des excès de vitesse	64
Limites de vitesse	64
Signaux de circulation	66
Signaux pour véhicules à moteur	66
Signaux pour piétons	70
Panneaux de signalisation	71
Panneaux d'arrêt et de céder le passage	71
Panneaux réglementaires	71
Signes d'alerte	71
Panneaux guides	71
Passages à niveau	72
Construction/entretien des routes (zones de travail)	72
Marquage des chaussées	74
Lignes de voie blanche	74
Lignes de voie jaune	75
Mots et symboles	75
Lignes d'arrêt, lignes de cédez-le-passage et passages pour piétons	76
Canalisation des îles	77

Gardiens de passage à niveau	77
Voies, intersections et virages	77
Signalisation	77
Utilisation des voies	78
Conduite sur autoroute	78
Intersections	80
Virements	80
Règles d'emprise	83
Les accidents de courtoisie	85
Règles de surpassement	85
Respect de la route/Partage de la route	87
Parking	91
Règlementation du stationnement	92
Diverses règles de conduite	93
Règles pour les piétons	93
Lois pour les cyclistes et les automobilistes en présence de cyclistes	94
Le danger des portes ouvertes pour les cyclistes	97
Boîtes à vélos	98
Voies cyclables séparées	98
Scénarios courants d'accidents de bicyclette	99
Chapitre 5 Situations particulières de conduite	101
Véhicule d'urgence en mouvement	102
Véhicules stationnaires de secours et d'entretien	102
Si vous êtes arrêté par un agent de police	103
Urgences au volant	105
Accidents de la route	108
Si vous êtes impliqué dans un accident	108
Délit de fuite (quitter la scène sans s'identifier)	109
Si vous êtes témoin d'un accident	110
Signaler un accident	111
Conduire intelligemment et économiser - Conseils pour une conduite écologique	111

Ce document est publié par le Registre des véhicules à moteur (RMV), Commonwealth du Massachusetts, à l'intention des résidents et des visiteurs. Bien qu'il contienne un grand nombre d'informations sur les politiques du RMV et les lois de l'État, il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'un document juridique. Tous les efforts sont faits pour présenter les informations les plus précises, les plus exemptes d'erreurs et les plus récentes. Cependant, les politiques et les frais du RMV changent de temps en temps, tout comme les lois régissant les véhicules à moteur.

Le RMV s'efforcera de publier des informations sur les modifications apportées aux frais, aux politiques, aux procédures ou aux lois mentionnées dans le présent manuel du conducteur, qui pourraient avoir une incidence sur votre capacité à obtenir un permis d'apprenti, un permis de conduire ou une carte d'identité. Les modifications pertinentes seront publiées sur le site web du RMV à l'adresse Mass.Gov/RMV. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez appeler le centre de contact du RMV au 857-368-8000 (à partir des indicatifs régionaux 339/617/781/857 du MA ou en dehors du MA) ou au 800-858-3926 (à partir de tous les autres indicatifs régionaux du MA). Vous pouvez également appeler le 877-RMV-TTDD si vous êtes sourd ou malentendant.

Le Registre des véhicules à moteur du Massachusetts (RMV) a beaucoup évolué depuis sa création en 1903. Notre État compte aujourd'hui près de cinq millions de conducteurs titulaires d'un permis de conduire. Aujourd'hui, plus que jamais, l'Agence s'engage à accroître son efficacité et à améliorer la satisfaction de ses clients grâce à la technologie et à des initiatives innovantes.

L'amélioration de la technologie informatique continue d'avoir un impact important sur le service à la clientèle. Sur le site web du RMV (Mass.Gov/RMV), vous pouvez effectuer certaines transactions relatives aux permis de conduire et aux cartes d'identité, telles que la programmation d'un examen pratique, le paiement des frais d'examen pratique et de permis de conduire, le renouvellement d'une inscription, le renouvellement d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité du Massachusetts, la commande d'une plaque spéciale, le paiement d'une contravention, la commande d'un duplicata de permis de conduire ou de carte d'identité, la commande d'un duplicata de titre, le changement d'adresse, la vérification de la délivrance d'un certificat de formation à la conduite, la vérification du statut d'une inscription ou d'un titre, le changement de votre statut de donneur d'organes ou l'annulation de plaques d'immatriculation. Vous pouvez également télécharger des formulaires, consulter le manuel du conducteur et apprendre les dernières « règles de conduite ». Sur Internet, le RMV vous invite également à poser des questions et à faire des suggestions pour améliorer ses services.

Le RMV continuera d'explorer d'autres moyens d'améliorer ses relations avec vous, notamment par le biais de son partenariat avec l'AAA, qui permet aux membres de l'AAA de traiter certaines transactions du RMV dans les agences de l'AAA.

Comment utiliser ce manuel

Pour les nouveaux conducteurs, ce manuel est un outil utile pour comprendre le processus d'obtention du permis de conduire et pour étudier les règles de la route. Pour les conducteurs expérimentés, ce manuel offre plus que la procédure d'obtention d'un permis d'apprenti conducteur. Il fournit des informations précieuses sur les politiques du RMV, les modifications apportées aux lois sur la conduite et des conseils pour une conduite sûre. Conservez ce manuel dans votre véhicule et consultez-le chaque fois que vous avez une question.



Quoi de neuf?

Les éléments suivants ont été ajoutés à ce manuel depuis la dernière impression :

- **Work and Family Mobility Act (Loi sur la mobilité professionnelle et familiale)** - À partir du 1er juillet 2023, le Massachusetts RMV ne demandera plus aux clients de fournir une preuve de présence légale pour obtenir un permis de conduire standard (classe D ou M), en raison du Work and Family Mobility Act (WFMA).

Voir page 6 pour une explication complète de la loi sur la mobilité professionnelle et familiale.

- **Loi sur les mains libres** - L'utilisation d'un appareil portable n'est autorisée que si le véhicule est à l'arrêt et ne se trouve pas sur une voie de circulation publique. Elle n'est pas autorisée aux feux rouges ou aux panneaux d'arrêt. Ne vous arrêtez PAS sur le bord d'une route ou d'une autoroute très fréquentée pour utiliser un appareil électronique mobile.

Voir page 32 pour une explication complète de la loi sur les mains libres.

- **Somnolence au volant** - Conduire en état de fatigue ou de somnolence peut être mortel. Le SEUL véritable moyen de se protéger contre la somnolence au volant est de dormir suffisamment et de ne pas conduire lorsque l'on se sent fatigué. Dans la mesure du possible, évitez de conduire entre minuit et 6 heures du matin. Si vous devez conduire à ce moment-là, soyez attentif aux signes de somnolence, comme le fait de franchir des lignes ou de heurter des bandes rugueuses.

Voir page 38 pour plus d'informations.

- **Loi sur les usagers vulnérables de la route** - Lorsque vous dépassez un « usager vulnérable de la route » (comme un piéton ou un cycliste), vous devez laisser une distance de dépassement sûre d'au moins 4 pieds entre votre véhicule et l'utilisateur de la route. Si cela ne présente pas de danger, vous pouvez utiliser tout ou partie de la voie voisine et vous pouvez franchir la ligne médiane si nécessaire.

Voir page 40 pour plus d'informations, y compris la définition légale d'un « usager de la route vulnérable » et un nouveau panneau de signalisation.

- **Dangers des excès de vitesse** - Une nouvelle section a été ajoutée sur les dangers des excès de vitesse et sur la façon dont ils augmentent les risques d'accidents, de blessures graves et de décès pour tous les usagers de la route. Un nouveau graphique est inclus pour montrer comment une augmentation de la vitesse affecte les piétons lors d'un accident et comment elle réduit le « cône de vision » du conducteur.

Voir page 64 pour plus d'informations.

- **Courtesy Accidents de courtoisie** - Parfois, les conducteurs qui essaient d'être gentils peuvent créer une confusion et provoquer des « accidents de courtoisie ». Faire signe à quelqu'un d'entrer dans la circulation à l'arrêt, ou conduire dans la circulation lorsque quelqu'un vous fait signe d'entrer, crée une situation dangereuse et peut facilement entraîner un accident. La décision de tourner ou non dépend du trafic et de la visibilité.

Voir page 85 pour plus d'informations.

- **Loi sur l'éloignement des conducteurs** - Après un accident n'entraînant que des dommages matériels, la loi sur l'éloignement des conducteurs exige que les véhicules soient déplacés hors des voies de circulation vers un endroit sûr afin qu'ils ne causent pas d'autres accidents.

Voir page 108 pour plus d'informations sur les accidents de la route.

Obtention de la licence

Si vous êtes résident du Massachusetts (ou même non-résident), vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide pour conduire un véhicule à moteur sur une route publique, une autoroute ou toute autre voie permettant l'accès au public.

Par l'intermédiaire du Registre des véhicules à moteur (RMV), le Commonwealth du Massachusetts délivre cinq catégories de permis de conduire assortis de divers privilèges et restrictions aux résidents du Massachusetts. Les permis de classe A, B et C, connus sous le nom de permis de conduire commercial (CDL), vous permettent de conduire des véhicules de grande taille, tels que des camions et des bus. Le permis de classe D, qui est le plus courant, est destiné aux véhicules de tourisme, aux camionnettes et aux petits camions. Le permis de catégorie M vous



Qui a besoin d'une licence du Massachusetts?

Tous les résidents du Massachusetts doivent obtenir un permis de conduire valide pour pouvoir conduire un véhicule à moteur dans le Massachusetts.

Résidents hors de l'État ou du pays

Résidents américains hors de l'État : Un résident américain âgé d'au moins 16 ans et vivant en dehors du Massachusetts peut conduire dans le Massachusetts en utilisant un permis de conduire valide délivré par son État/territoire de résidence. Cette règle s'applique aux visiteurs et aux voyageurs titulaires d'un permis de séjour en provenance d'autres États et territoires des États-Unis, ainsi qu'aux résidents d'États voisins qui se rendent au travail dans le Massachusetts.

Résidents hors du pays : La loi du Massachusetts (chapitre 90, section 10) autorise certains conducteurs d'autres pays titulaires d'un permis de conduire valide à conduire des véhicules à moteur valablement immatriculés dans le Massachusetts. Le pays qui a délivré le permis doit appliquer des normes de conduite des véhicules à moteur équivalentes à celles du Massachusetts (telles que déterminées par le RMV).

Si vous êtes un visiteur d'un autre pays, vous pouvez conduire des véhicules de tourisme dans le Massachusetts si vous avez plus de 16 ans et si vous possédez un permis de conduire valide (ni suspendu ni révoqué) délivré par votre pays d'origine pour conduire le même type de véhicule. Si la licence étrangère n'est pas imprimée en anglais ou ne contient pas de traduction en anglais des champs d'information importants de la licence, une traduction en anglais sera nécessaire.

Que vous soyez titulaire d'un permis de conduire américain ou étranger, vous devez être en possession de votre permis de conduire valide en dehors de l'État ou du pays lorsque vous conduisez dans le Massachusetts. Si une traduction en anglais d'une licence étrangère est requise, vous devez également la fournir avec la licence étrangère. La violation de l'article 10 est une infraction pénale et la première infraction est passible d'une amende de 500 \$.

Déménagement dans le Massachusetts : Si vous devenez résident du Massachusetts, vous devez obtenir un permis de conduire du Massachusetts pour conserver vos droits de conducteur. Il n'y a pas de délai de grâce.

Règles de délivrance des licences pour le personnel militaire

Si vous êtes en service militaire actif et que vous souhaitez conduire dans le Massachusetts, vous devez être en possession d'un permis de conduire valide de votre État d'origine. Si vous êtes un résident permanent du Commonwealth, vous devez être en possession d'une licence valide du Massachusetts. Les exceptions suivantes sont prévues :

- Si vous revenez d'un service actif en dehors des États-Unis et que vous avez un permis de conduire délivré par une branche des forces armées basée dans un autre pays, vous pouvez conduire avec ce permis dans le Massachusetts pendant une période maximale de 45 jours.
- If Si vous avez un permis de conduire du Massachusetts qui a expiré pendant votre service actif, vous pouvez utiliser ce permis pour conduire un véhicule à moteur pendant 60 jours au maximum après votre libération honorable du service militaire. Si vous choisissez cette option, vous devez avoir sur vous votre permis périmé et la preuve de votre décharge lorsque vous conduisez.

Centre de contact RMV : 857-368-8000
(à partir des codes régionaux 339/617/781/857 du MA ou en dehors du MA)
800-858-3926 (à partir de tous les autres codes régionaux du Massachusetts) ou par courrier électronique
AskRMV@state.ma.us
Les sourds et malentendants peuvent appeler gratuitement le 877-RMV-TTDD (1-877-768-8833).
Heures d'ouverture du centre de contact : Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.
Adresse Internet : Mass.Gov/RMV

Qui peut prétendre à une licence dans le Massachusetts?

Toute personne résidant dans le Massachusetts, âgée d'au moins 16 ans et n'ayant pas fait l'objet d'un retrait de permis de conduire ou de droit de conduire peut demander à entamer la procédure d'obtention d'un permis de classe D ou de classe M en réservant auprès de n'importe quel centre de service du RMV.

Le permis de conduire du Massachusetts limité aux résidents du Massachusetts

Selon la loi, un permis de conduire ou une carte d'identité du Massachusetts (à l'exception d'une carte d'identité pour les boissons alcoolisées) ne peut être délivré qu'à un résident du Massachusetts. Les licences ne peuvent pas être délivrées pour la commodité des hommes d'affaires ou des touristes d'autres États ou pays qui se trouvent temporairement dans le Massachusetts ni aux non-résidents qui possèdent des biens ou vivent temporairement dans le Massachusetts, mais qui conservent leur résidence légale en dehors de l'État. Pour obtenir un permis de conduire, vous devez remplir toutes les conditions prévues par la loi, y compris l'obligation de résider légalement dans le Massachusetts.

La loi du Massachusetts oblige les personnes condamnées pour des délits sexuels à s'enregistrer auprès des services de police locaux. Pour plus d'informations, appelez le 1-800-93-MEGAN.

Âge requis

Aucune personne âgée de moins de 16 ans ne peut conduire dans le Massachusetts. Cela est vrai même si vous avez un permis de conduire (ou un permis d'apprentissage) délivré dans un État ou un territoire des États-Unis ou dans un autre pays qui autorise la conduite d'un véhicule à moteur par une personne âgée de moins de 16 ans.

- Pour demander un permis d'apprenti de classe D (véhicule de tourisme) ou de classe M (motocycle), vous devez être âgé d'au moins 16 ans.
- Vous pouvez obtenir un permis d'apprenti à l'âge de 16 ans, mais vous ne pouvez pas obtenir un permis de conduire de classe D ou de classe M avant d'avoir au moins 16 ans et demi, d'avoir eu votre permis en règle pendant six mois consécutifs et d'avoir suivi un programme de formation à la conduite approuvé par le RMV.

Remarque : Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour demander un permis de conduire commercial (classe A, B ou C).

Consentement des parents/tuteurs

Les demandeurs de permis, de licences ou de cartes d'identité âgés de moins de 18 ans (mineurs) doivent obtenir le consentement écrit d'un parent, d'un tuteur légal, d'un travailleur social ou d'un directeur d'internat. Pour un permis d'apprentissage ou une carte d'identité, la personne donne son consentement écrit en signant au verso de la demande de permis/licence/carte d'identité.

Si la personne qui signe le verso de la demande n'est pas un parent, elle doit présenter un document attestant de son statut de tuteur au moment de la demande de permis ou de carte d'identité et, pour le permis, au moment de l'examen pratique. **La falsification d'une signature peut entraîner la suspension ou le retrait du permis.**

Politique en matière d'images faciales

Tous les demandeurs d'un permis d'apprentissage, d'un permis de conduire, d'une carte d'identité, d'une carte d'identification de boissons alcoolisées ou d'une carte d'invalidité doivent faire prendre leur photo par le RMV.

Cette mesure vise à garantir que l'image figurant sur le document délivré et dans la base de données du RMV est l'image réelle de la personne qui a fourni les informations d'identification au RMV lors de la demande du document. Il s'agit également d'aider les forces de l'ordre à identifier correctement la personne dont l'image figure sur le document.

L'image capturée doit être une vue directe du demandeur. Tous les traits du visage du demandeur doivent être visibles (yeux, nez, bouche, joues, etc.). L'apparence doit permettre de voir clairement l'ensemble du visage du demandeur. Une couverture faciale solide ou transparente (foulard, voile, lunettes de vue ou de soleil, lunettes de protection, masque chirurgical ou anti-poussière, etc.) n'est pas acceptable. Les lunettes, y compris les lunettes de lecture ou de prescription, ne sont pas autorisées, même si le demandeur en porte habituellement. Un chapeau ou un autre couvre-chef n'est pas acceptable, mais s'il est porté pour des raisons médicales ou religieuses, il peut être autorisé s'il ne cache aucun trait du visage. Les poils naturels du visage et les postiches peuvent être acceptés, à moins que l'effet global ne dissimule la véritable apparence du visage de la personne ou que les traits du visage ne soient masqués. Les tatouages permanents sur le visage sont acceptables, mais les tatouages temporaires ne le sont pas. Les casques Bluetooth ne sont pas acceptés.

Exigences en matière de dépistage des troubles visuels

Le contrôle de votre vision est nécessaire pour s'assurer que vous êtes capable de conduire un véhicule à moteur en toute sécurité. Un employé du RMV contrôlera votre vision lorsque vous demanderez un permis d'apprentissage ou un permis de conduire. Vous serez soumis à un examen de l'acuité visuelle, de la vision des couleurs et de la vision périphérique. Si vous portez habituellement des lentilles de contact ou des verres correcteurs pour voir de loin, vous devez les porter lors de l'examen de dépistage.

Pour obtenir un permis de classe D ou M, vous devez avoir une acuité visuelle d'au moins 20/40 dans votre meilleur œil (corrigé) et une vision périphérique horizontale d'au moins 120 degrés (les deux yeux ensemble) pour un permis complet. Si votre vision corrigée se situe entre 20/50 et 20/70 dans le meilleur œil, vous pouvez bénéficier d'un permis de conduire à la lumière du jour uniquement. Si vous échouez à l'examen de contrôle de la vue, si vous refusez de passer l'examen ou si vous n'êtes pas en mesure de passer l'examen de contrôle de la vue, vous pouvez présenter l'original du certificat de contrôle de la vue (VSC) du RMV que votre ophtalmologiste ou optométriste a rempli. Le RMV peut accepter ce certificat de dépistage de la vision à la place de l'examen de dépistage de la vision pour démontrer la conformité aux normes minimales de vision pour l'obtention d'un permis de conduire.

Vous pouvez télécharger le certificat de dépistage des troubles de la vue sur le site web du RMV (Mass. Gov/RMV) ou en obtenir un exemplaire auprès de nombreux prestataires de soins ophtalmologiques.

Pour plus d'informations sur les autres qualifications visuelles et physiques nécessaires pour obtenir un permis de conduire dans le Massachusetts, ou pour plus d'informations sur la procédure de déclaration volontaire des problèmes médicaux, veuillez contacter le service des affaires médicales au 857-368-8020. Vous pouvez également consulter la page web des normes médicales (<https://www.mass.gov/info-details/medical-standards-for-passenger-class-d-and-motorcycle-class-m-drivers-licenses>).

Vérification du dossier de conduite

Lorsque vous demandez un permis ou une licence, ou que vous renouvelez une licence, vous devez fournir une liste des États dans lesquels vous avez obtenu une licence au cours des dix dernières années, ainsi que tous les numéros de licence que vous avez eus en dehors de l'État. Le système informatique de délivrance des permis de conduire du RMV vérifie votre nom, votre date de naissance, votre numéro de sécurité sociale et tout numéro de permis de conduire délivré en dehors de l'État avec le Problem Driver Pointer System (PDPS - Système pointeur de problème du conducteur), qui stocke des informations sur les suspensions et les retraits de permis pour les conducteurs des 50 États. Si votre casier judiciaire correspond au système PDPS, vous ne serez pas autorisé à poursuivre la procédure de candidature tant que toutes les suspensions ou condamnations prononcées en dehors de l'État n'auront pas été résolues.

Vous ne pouvez pas être titulaire d'un permis de conduire dans plusieurs États. Le Massachusetts fait partie du programme State-to-Estate (État à État), qui vérifie les permis de conduire valides et les cartes d'identité émises par d'autres États participants. State-to-State annulera tout permis de conduire ou carte d'identité délivrée par l'autre État participant lorsqu'un permis ou une carte d'identité du Massachusetts (à l'exception d'une carte d'identité pour les boissons alcoolisées) est délivré(e).

Descriptions et classifications des licences

REAL ID et cartes standard du Massachusetts (Licence/ID)

Vous devez choisir entre un permis de conduire ou une carte d'identité REAL ID Massachusetts ou un permis de conduire ou une carte d'identité standard Massachusetts. Le coût est le même pour les deux types de cartes (voir la section sur *les frais de licence et de carte d'identité*).

7 mai 2025 : Ce dont vous avez besoin pour voyager change

À partir du 7 mai 2025, vous aurez besoin d'un REAL ID, ou d'une autre pièce d'identité acceptable telle qu'un passeport valide, pour prendre l'avion à l'intérieur des États-Unis ou entrer dans certains bâtiments fédéraux.

Une carte REAL ID délivrée par le Massachusetts est conforme à la loi fédérale REAL ID Act de 2005. Ce type de licence ou de carte d'identité peut être utilisé pour accéder à certaines installations fédérales et pour embarquer sur des vols à l'intérieur des États-Unis. Si vous avez un passeport ou une autre pièce d'identité acceptable, vous n'aurez peut-être jamais besoin d'un REAL ID. De plus amples informations sur REAL ID sont disponibles sur le site Mass.Gov/ID.

La carte standard du Massachusetts peut être un permis de conduire ou une carte d'identité. Un permis de conduire standard du Massachusetts offre les mêmes privilèges de conduite qu'un permis de conduire REAL ID du Massachusetts. Toutefois, après le 7 mai 2025, il ne constituera PAS une forme acceptable d'identification aux fins fédérales mentionnées ci-dessus.

Si vous possédez une carte standard du Massachusetts, vous devrez présenter un passeport ou une autre pièce d'identité fédérale pour embarquer sur un vol intérieur ou accéder à certaines installations fédérales après le 7 mai 2025. L'administration chargée de la sécurité des transports (Transportation Security Administration - Administration de la sécurité des transports) publie une liste d'autres formes d'identification sur le site tsa.gov/travel/security-screening/identification.

Toutes les conditions d'obtention du permis de conduire (âge, aptitude du conducteur, examens écrits et routiers) sont les mêmes pour les deux types de cartes. Les exigences en matière de documentation et de demande sont différentes pour les deux types de cartes. Elles ont également un aspect différent, avec des marques et des mots différents imprimés sur la face des cartes. Visitez le site Mass.Gov/ID pour plus d'informations.

Vous ne pouvez détenir qu'un seul permis de conduire ou une seule carte d'identité à la fois.

Loi sur la mobilité professionnelle et familiale (WFMA)

À partir du 1er juillet 2023, le Massachusetts n'exigera plus que les demandeurs fournissent une preuve de leur présence légale pour obtenir un permis de conduire standard de classe D ou M. Cela est dû à la loi du Massachusetts sur la mobilité professionnelle et familiale (chapitre 81 des lois de 2022). Les clients éligibles doivent remplir les conditions d'identification du permis de conduire standard et réussir les épreuves écrites et routières. Les clients recevront un permis de conduire standard de cinq ans et la carte aura le même aspect que n'importe quelle autre carte standard. Voir Mass.Gov/WFMA pour plus d'informations sur la WFMA.

L'AMRF n'affecte aucune catégorie de permis de conduire ou de cartes d'identité REAL ID, de cartes d'identité standard du Massachusetts, de permis de conduire commerciaux ou de cartes d'identité pour les boissons alcoolisées. La présence légale est toujours requise pour tous ces cas.

Classes de permis

Le tableau ci-dessous résume les types de licences du Massachusetts. Votre permis de conduire est considéré comme une première forme d'identification, car il atteste de votre identité, de votre résidence, de votre âge et de votre signature.

Outre la liste de vos informations personnelles, un permis ou une pièce d'identité qui vous est délivré par le RMV comporte une image de votre photo et de votre signature, qui est stockée sur l'ordinateur central du RMV.

Pour plus d'informations sur les restrictions ou les mentions relatives aux véhicules commerciaux (classe A, B ou C), consultez le manuel CDL sur le site Mass.Gov/RMV.

Pour plus d'informations sur les licences de motocycles (classe M), voir le manuel des motocycles sur le site Mass.Gov/RMV.

Permis de conduire du Massachusetts

Classe de licence	Véhicules autorisés
A	Tout ensemble de véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est égal ou supérieur à 26 001 livres, à condition que le PTAC du ou des véhicules remorqués soit supérieur à 10 000 livres. (Les titulaires d'un permis de classe A peuvent, avec les mentions appropriées, conduire tous les véhicules des classes B, C et D.)
B	Tout véhicule unique dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est égal ou supérieur à 26 001 livres, ou tout véhicule de ce type remorquant un véhicule dont le PTAC n'excède pas 10 000 livres. (Les titulaires d'un permis de classe B peuvent, avec les mentions appropriées, conduire tous les véhicules des classes C et D.)
C	Tout véhicule ou ensemble de véhicules qui ne répond pas à la définition de la classe A ou de la classe B, mais qui est conçu pour transporter 16 passagers ou plus, y compris le conducteur, ou qui doit porter des plaques signalétiques pour les matières dangereuses en vertu du 49 CFR 172 500 ou de toute autre réglementation fédérale. (Les titulaires d'un permis de classe C peuvent conduire tous les véhicules de la classe D.)
D	Tout véhicule ou ensemble de véhicules ne répondant pas à la définition de la classe A, de la classe B, de la classe C ou de la classe M (généralement des véhicules de tourisme tels que des voitures, des véhicules utilitaires sport ou des fourgonnettes).
M	Tout véhicule à moteur défini comme un motocycle dans le M.G.L. c. 90, § 1.

Durée de la licence

Le permis de conduire du Massachusetts est valable pour une durée maximale de cinq ans et expire généralement le jour de votre anniversaire.

Une licence ou une carte d'identité REAL ID peut être délivrée pour une période inférieure à cinq ans si la présence légale autorisée du demandeur (telle qu'établie par le ministère américain de la sécurité intérieure) est d'une durée plus courte. La période minimale acceptable de présence légale est de 12 mois. Toutefois, un demandeur qui peut prouver qu'il respecte la période minimale de 12 mois peut se voir délivrer une licence ou une carte d'identité REAL ID, même s'il ne sera présent que pendant une période plus courte. Les frais de licence seront calculés au prorata si la durée de validité est inférieure à cinq ans et la licence n'expirera pas le jour de votre anniversaire.

Une licence standard est toujours valable pour une durée de cinq ans.

Vous pouvez renouveler votre permis ou votre carte d'identité jusqu'à un an avant sa date d'expiration.

Les permis et cartes d'identité verticaux portant la mention « Moins de 21 ans » sont délivrés à toute personne qui obtient ou renouvelle un permis ou une carte d'identité alors qu'elle est âgée de moins de 21 ans. Si vous renouvelez votre permis ou votre carte d'identité avant votre 21^e anniversaire, vous recevrez un permis ou une carte d'identité verticale. Ce permis ou cette carte d'identité reste valable jusqu'à son expiration, même après avoir atteint l'âge de 21 ans. Une licence horizontale peut être obtenue après votre 21^e anniversaire.

Restrictions

Les restrictions sont des limitations imposées à vos droits de conduire. Votre permis de conduire peut être assorti de diverses restrictions, qui sont indiquées par des lettres de code au recto et au verso de votre permis.

Liste des restrictions

Le RMV peut appliquer l'une des restrictions suivantes à une licence :

- 2** Journal médical/Glucose requis
- A** À utiliser uniquement avec un moniteur de conduite certifié
- B** Verres correcteurs
- C** Aide mécanique
- D** Aide prothétique/Aide médicale personnelle
- E** Transmission automatique CMV
- G** Lumière du jour uniquement
- H** Limité à l'emploi
- I** JOL Limited/Autres
- J** Autres
- K** CDL - Uniquement pour l'intérieur du pays
- L** CDL - Véhicules sans freins pneumatiques
- M** CDL - Sauf bus de classe A
- N** CDL - Sauf bus de classe A et B
- O** CDL - Sauf tracteur/remorque
- P** Pas de passagers dans le bus à moteur à combustion interne
- Q** Transmission automatique de classe D

R	Lentille télescopique bioptique
S	Preuve de la glycémie
T	Blocage de l'allumage
U	motocyclette à 3 roues
V	Variance médicale
W	Dispense de soins à l'intérieur de l'État
X	CDL - No Cargo in CMV Tanker
Y	Capacité limitée à 14 passagers
Z	CDL - Air sur hydraulique

Restrictions médicales

Le service des affaires médicales, qui examine les demandes de permis de conduire énumérant les affections physiques ou mentales susceptibles d'affecter les capacités d'un conducteur, peut émettre des restrictions de conduite liées à votre état de santé actuel. Par exemple, si vous réussissez l'examen de vue du permis de conduire en portant des lunettes ou des lentilles de contact, votre permis de conduire sera assorti d'une restriction « verres correcteurs » (lettre de code B) et vous devrez porter vos verres correcteurs lorsque vous conduirez. Si vous avez besoin d'une aide mécanique ou d'une prothèse (équipement adapté) pour conduire un véhicule à moteur, les affaires médicales vous délivreront un permis assorti de restrictions. Les demandes de permis sont examinées au cas par cas, et il peut vous être demandé de fournir une lettre de médecin pour les autorisations médicales ou les équipements spéciaux liés à la conduite.

Si vous développez un état de santé qui affecte votre capacité à conduire, vous devez le signaler au RMV. Veuillez appeler le service des affaires médicales au 857-368-8020.

Restrictions applicables aux opérateurs juniors

La restriction « Junior Operator » (lettre de code I) est ajoutée aux licences de tous les opérateurs âgés de moins de 18 ans. Pour une description complète de la loi sur les conducteurs débutants et des restrictions de conduite pour les conducteurs de moins de 18 ans, voir la section sur *la loi sur le permis de conduire des conducteurs débutants* ci-dessous.

La loi sur le permis de conduire junior

Tout conducteur de véhicule à moteur ou motocycliste âgé de 16 ans et demi à 18 ans est considéré comme un conducteur junior. La loi sur les jeunes conducteurs comporte plusieurs exigences et restrictions qui affectent de manière significative la conduite d'un véhicule à moteur par une personne titulaire d'un permis de conduire junior (JOL). L'objectif principal de la loi est d'offrir aux nouveaux conducteurs des opportunités supervisées leur permettant de développer de bonnes compétences de conduite, tout en évitant que ces conducteurs ne soient distraits par des amis âgés de moins de 18 ans qui sont présents lorsqu'ils sont au volant.

Conditions d'obtention d'un JOL

Un candidat au permis de conduire âgé de 16 ans et demi à 18 ans doit remplir plusieurs conditions pour obtenir un permis de conduire jumelé :

- Être titulaire d'un permis d'apprenti valide depuis au moins six mois consécutifs avant de passer l'examen pratique. (Toute suspension annule le permis et les six mois recommencent à courir lorsque la suspension est levée)

- Maintenir un dossier de conduite vierge pendant au moins six mois consécutifs avant de passer l'examen pratique.
- Réussir un programme d'éducation et de formation à la conduite approuvé par le RMV, qui comprend 30 heures d'enseignement en classe, 12 heures de formation derrière le volant et six heures d'observation d'autres élèves conducteurs.
- Effectuer au moins 40 heures supplémentaires de conduite supervisée, derrière le volant, comme le prouve une déclaration certifiée fournie par un parent ou un tuteur.
Le RMV accepte 30 heures de conduite supervisée par un parent ou un tuteur si le candidat a suivi un programme de développement des compétences de conduite.
- Un parent ou un tuteur doit participer à deux heures d'instruction sur le programme de formation à la conduite (à moins qu'il n'y ait participé au cours des cinq dernières années).
- Passer un examen final pour que le certificat de formation à la conduite soit déposé électroniquement auprès du RMV.

Restrictions de la licence JOL

Les restrictions suivantes s'appliquent à tous les opérateurs juniors :

- Vous ne pouvez pas conduire un véhicule à moteur dans les six mois suivant la réception de votre JOL si une personne de **moins de 18 ans** se trouve dans le véhicule (autre que vous ou un membre de votre famille immédiate), sauf si vous êtes accompagné d'une personne âgée d'au moins 21 ans, ayant au moins un an d'expérience de la conduite, titulaire d'un permis de conduire valide du Massachusetts ou d'un autre État, et qui occupe un siège à vos côtés.

Règle générale : La restriction concernant les passagers qui s'applique à vous en tant que titulaire d'un JOL âgé de moins de 18 ans est levée une fois que vous avez terminé la période de six mois (ou la partie qui s'applique à vous) ou que vous avez atteint l'âge de 18 ans, selon ce qui se produit en premier.

La période de restriction de six mois concernant les passagers cessera de courir, temporairement, pendant toute suspension. Lorsque votre permis de conduire est rétabli, vous devez encore accomplir le reste de la période de restriction de six mois qui existait au début de la période de suspension, à moins que vous n'ayez déjà atteint l'âge de 18 ans.

Vous trouverez au chapitre 3 la liste des sanctions et des frais encourus en cas de non-respect de ces restrictions.

- En tant que titulaire d'un avis de recherche, vous ne pouvez pas conduire un véhicule à moteur entre 0 h 30 et 5 h, sauf si vous êtes accompagné par l'un de vos parents ou votre tuteur légal. Si vous êtes surpris en train de conduire un véhicule à moteur en violation de cette restriction, vous pouvez être accusé de conduire un véhicule à moteur sans être titulaire d'un permis. Il s'agit d'une infraction pénale.
Remarque : La loi stipule qu'entre 0 h 30 et 1 h et entre 4 h et 5 h, les dispositions de la loi ne seront appliquées par les forces de l'ordre que lorsqu'un jeune conducteur d'un véhicule à moteur a été légalement arrêté pour une infraction à la législation sur les véhicules à moteur ou pour une autre infraction. C'est ce qu'on appelle « l'application secondaire ». Cependant, il est toujours illégal de conduire pendant ces périodes sans la présence d'un parent dans la voiture.
- Si vous ne respectez pas la limitation du nombre de passagers ou la limitation de nuit, votre permis sera suspendu pour une durée de 60 jours en cas de première infraction, de 180 jours en cas de deuxième infraction et d'un an en cas de récidive. En cas de récidive, vous devrez également suivre un cours de recyclage des attitudes du conducteur. La loi exige que le RMV impose cette suspension en plus de toute autre pénalité, amende, suspension, révocation ou exigence qui peut être imposée en relation avec une violation commise au moment où vous avez enfreint la restriction concernant les passagers ou la nuit.

- Vous ne pouvez pas conduire un véhicule à moteur nécessitant un permis de conduire commercial (CDL).
- Si vous avez moins de 18 ans, vous serez suspendu pendant un an lorsque vous avez commis certaines infractions au code de la route et que l'alcool ou la drogue étaient en cause (180 jours si vous avez entre 18 et 21 ans), en **plus de toute sanction imposée par un tribunal ou par une autre loi**. (Pour plus de détails, voir la section Suspension ou retrait de permis du chapitre trois)
- Vous ne pourrez pas obtenir un permis de conduire complet tant que vous n'aurez pas terminé la période de suspension imposée pendant que vous conduisiez avec un avis de recherche et que vous n'aurez pas atteint l'âge de 18 ans.
- Vous risquez des périodes de suspension supplémentaires d'un an pour un premier délit de course de dragueurs et de trois ans en cas de récidive. Pour un premier excès de vitesse, vous serez suspendu pendant 90 jours; en cas de récidive, vous serez suspendu pendant un an.
- **Les conducteurs de moins de 18 ans ne peuvent utiliser aucun appareil électronique mobile, pour quelque raison que ce soit, lorsqu'ils conduisent un véhicule à moteur.** La seule exception est le signalement d'une situation d'urgence. Pour plus d'informations, voir la section sur la *loi sur les distractions au volant et l'utilisation de téléphones cellulaires mains libres* du chapitre deux.

Exigences en matière d'identification

La loi fédérale REAL ID a établi des normes minimales que les États doivent respecter lors de la délivrance et de la production des permis de conduire et des cartes d'identité. Le 7 mai 2025, le gouvernement fédéral exigera que les personnes présentent un permis ou une pièce d'identité portant la mention REAL ID, ou une autre forme d'identification acceptable par le gouvernement fédéral, pour embarquer sur des vols intérieurs ou entrer dans certaines installations fédérales. Visitez [Mass.Gov/ID](https://www.mass.gov/info-details/mass-gov-id) pour obtenir des informations actualisées sur REAL ID dans le Massachusetts.

Pour demander un permis, une licence ou une carte d'identité, vous devez fournir des documents d'identité. Les documents requis seront différents pour les cartes REAL ID et les cartes standard du Massachusetts.

Tous les demandeurs de permis de conduire et de carte d'identité du Massachusetts doivent présenter les documents suivants :

Permis de conduire/carte d'identité REAL ID (valable au niveau fédéral)	Permis de conduire standard/carte d'identité (non valable à des fins fédérales)
<ul style="list-style-type: none"> • 1 document prouvant votre présence légale aux États-Unis. • 2 documents prouvant votre résidence dans le Massachusetts • 1 document prouvant votre numéro de sécurité sociale OU un avis de refus de numéro de sécurité sociale accompagné d'un passeport non américain, d'un visa et d'un formulaire I-94 	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction des documents présentés, 1 ou 2 documents prouvant votre identité/date de naissance • 1 document prouvant votre résidence dans le Massachusetts • Exigence relative au numéro de sécurité sociale (UN des éléments suivants) : <ul style="list-style-type: none"> • Un numéro de sécurité sociale validé électroniquement • Un avis de refus de numéro de sécurité sociale accompagné d'un passeport non américain, d'un visa et d'un formulaire I-94 • Affidavit d'absence de numéro de sécurité sociale - autorisé uniquement pour certains clients présentant des types de documents particuliers et des documents d'identité uniquement pour les permis de conduire standard (PAS pour les cartes d'identité du Massachusetts)

Les documents d'identification doivent figurer sur la liste des documents d'identification acceptables (voir Mass.Gov/ID) et doivent être jugés satisfaisants par le RMV. Vous devrez peut-être fournir les pièces d'identité requises pour chaque type de document demandé, même si vous possédez déjà un permis, une licence ou une carte d'identité du Massachusetts.

Tous les documents doivent être des originaux, sauf indication contraire. Les photocopies ne sont pas acceptées. Les documents plastifiés ne sont pas acceptés.

Gagnez du temps en commençant votre demande en ligne sur Mass.Gov/RMV. En remplissant toutes les informations de la demande et en indiquant les documents que vous apporterez, vous contribuerez à la réussite de votre transaction.

Note 1 : Les diplomates étrangers et autres fonctionnaires étrangers, les membres de leur famille et les assistants/employés personnels qui ont reçu un permis de conduire du département d'État américain ne peuvent pas obtenir un permis de conduire du Massachusetts.

Note 2 : Si votre visa comporte des formulaires supplémentaires, tels que F1 et F2 ou M1 et M2, qui nécessitent tous deux un I-20, ce formulaire doit également être soumis.

Les exigences en matière d'identification sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Consultez le site Mass.Gov/ID pour obtenir les informations les plus récentes.

Le registre lancera des vérifications électroniques pour la plupart des documents d'identification dans les bases de données nationales et d'État. Ce processus permet de fournir des réponses valides au RMV en quelques secondes pour la grande majorité d'entre eux. Toutefois, certains contrôles nécessitent un temps de recherche supplémentaire ou peuvent faire l'objet d'un examen manuel. Cela ne signifie pas que votre transaction a été refusée. Cela signifie simplement que les informations de vérification ne sont pas facilement disponibles et qu'un délai supplémentaire est nécessaire. Ces cas sont généralement résolus dans un délai de trois à cinq jours ouvrables, mais dans de rares cas, ce délai peut aller jusqu'à vingt jours. Votre représentant du service clientèle vous fournira des instructions supplémentaires.

Numéros de sécurité sociale et de licence

Vous devez satisfaire à l'exigence du numéro de sécurité sociale (SSN) pour demander un permis, une licence ou une carte d'identité, y compris un remplacement ou un renouvellement. Lorsque vous déposez une demande, le registre tente de valider le SSN que vous avez fourni par rapport aux registres informatiques de la Social Security Administration (SSA - Administration de la sécurité sociale). Si vous n'avez pas de SSN, vous pouvez en demander un en appelant le 1-800-772-1213 ou en visitant le site SSA.Gov/ssnumber.

Si vous avez demandé un SSN à la SSA et que votre demande a été refusée, vous devez présenter l'avis de refus écrit (datant de moins de 60 jours) que la SSA vous a fourni, ainsi que tous les éléments suivants :

- Preuve du statut actuel du visa
- Une fiche d'arrivée et de départ I-94 (version papier délivrée par le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis ou impression d'une version électronique téléchargée à partir de leur site web) : CBP.Gov/i94
- Votre passeport non américain en cours de validité

Si vous n'avez pas de SSN et que vous ne pouvez pas en demander un, vous pouvez présenter une *déclaration sous serment d'absence de numéro de sécurité sociale* et demander un permis de conduire standard. Cette déclaration sous serment n'est autorisée que pour certains types de documents inclus dans la loi sur la WFMA (voir Mass.Gov/WFMA pour les plus d'informations).

Pour obtenir des informations sur l'obtention d'un SSN, appelez le 1-800-772-1213. Pour obtenir un SSN de remplacement, visitez le site SSA.Gov

Recours

Si votre demande est refusée, vous pouvez faire appel dans les dix jours suivant la réception du refus écrit du RMV. Tout délai supplémentaire requis par l'examen informel ne prolonge pas la période de dix jours. Un recours formel ne peut être déposé qu'auprès de la Commission de recours en matière de polices et de garanties de responsabilité, à l'adresse ci-dessous, accompagné d'un chèque ou d'un mandat d'un montant de 50 \$.

Chambre de recours en matière de responsabilité, de polices et de garanties des véhicules à moteur Division des assurances

*One Federal Street, Suite 700 • Boston, MA 02110
617-521-7794 - State.Ma.US/DOI*

Pour obtenir un formulaire en ligne afin de faire appel d'une décision du RMV auprès de la chambre de recours de la Division of Insurance, rendez-vous sur *State.Ma.US/DOI* et saisissez « appeal form » (formulaire d'appel) dans le champ de recherche.

Demande de licence

Vous devez obtenir un permis d'élève avant de pouvoir demander un permis quelconque. Pour obtenir un permis d'apprenti, vous devez remplir une demande, présenter une pièce d'identité, payer une redevance, passer un examen de la vue et un examen pour le permis d'apprenti. Votre permis d'élève ne devient un permis que lorsque vous avez réussi l'examen pratique et payé tous les frais de permis. Si votre permis d'apprenti expire, vous devez repasser l'examen du permis d'apprenti et payer les droits requis.

Si vous venez de vous installer dans le Massachusetts et que vous êtes titulaire d'un permis de conduire délivré dans un autre État, vous pouvez peut-être convertir votre permis sans passer d'examen. Pour plus d'informations sur la conversion des licences et les politiques relatives aux licences étrangères, consultez le site Mass.Gov/RMV.

Gagnez du temps en commençant votre demande en ligne sur Mass.Gov/RMV. En remplissant toutes les informations de la demande et en indiquant les documents que vous apporterez, vous contribuerez à la réussite de votre transaction.

Veillez à consulter le site officiel du RMV : Mass.Gov/RMV. Plusieurs sites web tiers d'apparence similaire prétendent offrir les services et les informations du RMV, mais ils peuvent facturer des frais supplémentaires et vos informations personnelles et financières peuvent ne pas être en sécurité avec eux.

Obtenir un permis d'élève

Vous devez être âgé d'au moins 16 ans pour demander un permis d'apprentissage de classe D ou M. L'examen du permis d'élève conducteur que vous devez passer teste votre compréhension des lois sur les véhicules à moteur du Massachusetts et des pratiques de conduite sûres. Le permis d'apprenti conducteur vous autorise à conduire (accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis de conduire âgé d'au moins 21 ans) pendant que vous vous entraînez à la conduite et que vous vous préparez à l'examen pratique. Un permis est valable jusqu'à deux ans.

Lorsque vous demandez un permis d'apprenti, vous pouvez payer à l'avance les frais de permis et d'examen pratique. Vous pouvez également utiliser la transaction « Pay My Road Test and/or License Fees » sur Mass.Gov/RMV pour payer ces frais avant ou après avoir passé l'examen pratique. Si les frais ont été payés, votre permis de conduire vous sera automatiquement envoyé et vous n'aurez pas besoin de vous rendre dans un centre de service du RMV après avoir passé l'examen pratique.

Pour obtenir votre permis d'apprenti, suivez les étapes suivantes :

1. Étudiez toutes les informations contenues dans ce manuel.
2. Remplir un formulaire de demande de permis d'apprenti, faire une réservation pour se rendre dans un centre de service RMV et soumettre la demande au centre de service. Cette demande peut être remplie en ligne sur Mass.Gov/RMV afin de vous faire gagner du temps lorsque vous vous rendez dans un centre de service. Si vous avez moins de 18 ans, vous devez faire signer votre demande par un parent ou un tuteur.
En remplissant la demande, vous devez indiquer si vous souffrez d'une affection physique, mentale ou médicale ou si vous prenez des médicaments susceptibles d'affecter votre capacité à conduire un véhicule à moteur.
3. Satisfaire à toutes les exigences du RMV en matière d'identification (voir Mass.Gov/ID pour plus d'informations).
4. Payer les frais d'examen du permis d'apprenti de 30 \$, qui couvrent le coût de l'examen.
5. Faites saisir électroniquement votre photo et votre signature.
6. Passer un test de vision au centre de service ou présenter un certificat de contrôle de la vision du RMV délivré par votre médecin.
7. Passer l'examen du permis de conduire sur la base des informations contenues dans ce manuel.

L'examen du permis d'élève peut être passé dans le centre de services au moment où vous déposez votre demande. Ils sont également disponibles en ligne sur le site Mass.Gov/RMV une fois que vous avez soumis votre demande. Si vous passez l'examen en ligne, mais ne pouvez pas imprimer le permis, vous pouvez appeler le RMV Contact Center au 857-368-8110. Le RMV imprimera le permis et vous l'enverra par courrier dans un délai de cinq à sept jours ouvrables.

Le permis d'apprentissage est un document qui accorde des privilèges de conduite conditionnels. Ce document n'est pas destiné à être utilisé comme document d'identification pour les voyages. Cela signifie qu'elle ne sera pas acceptée par la plupart des compagnies aériennes, des navires de croisière, etc., pour les voyages en tant que pièce d'identité avec photo délivrée par l'État.

Procédures d'examen du permis d'élève

Chaque examen de permis d'élève conducteur comporte 25 questions à choix multiples. L'examen porte notamment sur l'abus d'alcool, les suspensions et les infractions aux règles de conduite, ainsi que sur le Code de la route et l'identification des panneaux de signalisation. Pour réussir l'examen, vous devez répondre correctement à 18 questions dans le temps imparti de 25 minutes.

Les RMV Full Service Centers disposent de stations de test automatisées (ATS), qui sont des kiosques à écran vidéo faciles à utiliser et qui utilisent un programme informatique pour présenter visuellement les questions de l'examen du permis d'élève conducteur. L'examen du permis d'élève est disponible en plusieurs langues (pour les permis de classe D ou M) par l'intermédiaire des STA et en ligne. Vous disposez d'environ une minute pour répondre à chaque question. Les examens de permis d'élève peuvent également être passés en ligne sur Mass.Gov/RMV après avoir visité un centre de service.

Vous devez étudier le contenu de ce manuel pour pouvoir passer l'examen du permis de conduire.

Les manuels de conduite et autres documents de référence ne peuvent pas être utilisés pendant l'examen du permis d'apprenti et ne sont pas autorisés dans la zone d'examen. Il est également interdit de porter ou d'utiliser tout appareil électronique (y compris les appareils optiques électroniques), quel qu'en soit l'usage. Il est interdit d'utiliser ou de porter des appareils audio ou des écouteurs, sauf s'ils sont utilisés pour passer un examen audio. Le port du chapeau est interdit (sauf pour des raisons médicales ou religieuses).

L'utilisation d'un manuel de conduite, d'un autre document de référence ou d'un appareil électronique pendant l'examen du permis de conduire est considérée comme une tricherie.

Si vous êtes surpris en train de tricher ou d'essayer de tricher lors d'un examen, vous échouerez et ferez l'objet d'une enquête plus approfondie. Si vous êtes reconnu responsable de tricherie, vous ne serez pas autorisé à détenir un quelconque permis de conduire pendant 60 jours.

Tests de langues étrangères

Si l'anglais n'est pas votre langue maternelle, vous pouvez demander à passer l'examen du permis d'élève conducteur dans une langue étrangère. Le RMV propose actuellement des examens pour le permis d'élève des classes D et M dans plusieurs langues. Les examens de permis d'apprentis des classes A, B et C ne sont disponibles qu'en anglais.

Les examens de permis de conduire des classes D et M sont disponibles dans les langues suivantes :

Albanais • allemand • arabe • arménien • birman • cambodgien (khmer) • créole cap-verdien chinois (simplifié) • chinois (traditionnel) • farsi • espagnol tagalog/philippine • français • grec • gujarati haïtien/créole • hindi • hongrois • italien • japonais • kiswahili • laotien • pachto polonais • portugais (brésilien) • russe • serbo-croate (latin) • somali • thaïlandais • turc • ukrainien • ourdou • vietnamien

Examens audio

Des examens audio sont disponibles auprès de l'ATS. Cette fonction vous permet d'entendre une voix automatisée lire les questions du test et les réponses possibles à l'aide d'un casque connecté à l'ATS. Les examens audio sont disponibles dans toutes les langues énumérées ci-dessus pour les examens des classes D et M, et uniquement en anglais pour les examens CDL (conformément à la réglementation fédérale). Le temps imparti pour les examens audio des classes D et M est de 25 minutes.

Tout le monde peut choisir de passer un examen audio. L'examen n'a pas besoin d'être programmé à l'avance et vous n'avez pas besoin de présenter de documents supplémentaires pour être éligible.

Si vous souhaitez utiliser la fonction audio pour votre examen, vous devez apporter un casque avec vous au centre de service du RMV. Chaque ATS dispose d'un séparateur sur le dessous de la machine avec une connexion universelle pour les écouteurs.

Autres options d'examen

Si vous souffrez d'un handicap cognitif ou physique qui vous empêcherait de passer l'examen standard du permis d'élève conducteur, vous pouvez demander à passer un examen oral prolongé, sur papier, ou de personne à personne. Pour demander une prolongation du délai ou un examen sur papier, vous devez vous adresser au responsable du centre de service du RMV lorsque vous vous rendez au centre de service.

Pour demander un examen oral en personne, veuillez appeler le 857-368-8105 et laisser un message indiquant votre nom, votre numéro de téléphone, les détails de votre demande et le centre de service où vous souhaitez passer l'examen. Vous serez ensuite contacté par un employé du registre qui vous aidera à fixer un rendez-vous pour l'examen.

Pour les examens oraux de personne à personne, vous devez fournir au gestionnaire un document écrit confirmant la nature de votre handicap. Cette documentation peut être une lettre d'un médecin ou d'un travailleur social, un plan d'éducation individualisé (PEI) ou une lettre d'un établissement scolaire sur papier à en-tête officiel. Vous devrez également fournir tous les documents d'identification requis (pour plus d'informations, consultez le site Mass.Gov/ID).

Un examen oral en personne n'est possible que s'il a été programmé à l'avance en appelant le numéro ci-dessus. Les examens en temps prolongé et les examens sur dossier ne doivent pas être programmés à l'avance et ne nécessitent pas de documentation supplémentaire.

Pour obtenir des informations actualisées sur les services d'interprétation ou de traduction pour les examens en langue étrangère, consultez le site Mass.Gov/RMV.

Conduire avec son permis

Vous devez porter votre permis d'apprentissage chaque fois que vous conduisez jusqu'à ce que vous obteniez un permis de conduire junior ou un permis de conduire complet.

Le permis d'apprentissage de classe D vous permet de conduire un véhicule de tourisme dans les limites suivantes :

- Vous devez être accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis de conduire qui occupe le siège passager à côté de vous et qui est âgé d'au moins 21 ans, titulaire d'un permis de conduire valide du Massachusetts ou d'un autre État, et qui a au moins un an d'expérience de la conduite.
- Si vous avez moins de 18 ans, vous ne pouvez pas conduire entre 0 heure et 5 heures du matin, sauf si vous êtes accompagné d'un parent ou d'un tuteur légal titulaire d'un permis de conduire valide et ayant au moins un an d'expérience de la conduite.

Le permis d'apprenti de classe M vous permet de conduire un motorcycle dans ces limites :

- Vous ne pouvez pas transporter de passager.
- Vous ne pouvez conduire que pendant les heures de clarté (entre le lever et le coucher du soleil).
- Vous devez porter un casque conforme à la norme US DOT.
- Vous devez porter des lunettes de vue, des lunettes de protection ou un écran facial de protection, sauf si le motorcycle que vous conduisez est équipé d'un pare-brise ou d'un écran.

Avec un permis d'apprentissage de classe D ou de classe M, vous pouvez conduire des véhicules à moteur dans un autre État, à condition que cela n'enfreigne pas les lois de cet État.

Vous trouverez au chapitre 3 la liste des sanctions et des frais encourus en cas de non-respect de ces restrictions.

Formation à la conduite

Le RMV exige que les conducteurs de moins de 18 ans prennent des leçons de conduite professionnelle dans un lycée local ou une école de conduite. Des cours de conduite professionnels peuvent vous aider à devenir un conducteur plus habile et mieux informé, et peuvent augmenter vos chances de réussir l'examen routier de la classe D ou de la classe M dès le premier essai. Un autre avantage de l'apprentissage de la conduite par l'intermédiaire d'une école agréée est la possibilité d'utiliser un véhicule de l'école pour l'examen pratique et un instructeur de l'école comme parrain de l'examen.

Toutes les écoles de conduite professionnelles du Massachusetts, y compris les écoles secondaires publiques et privées, doivent être agréées et contrôlées par le RMV. De plus amples informations sont disponibles sur le site Mass.Gov/RMV.

Vous pouvez également obtenir des informations sur l'apprentissage de la conduite en contactant l'école secondaire de votre région.

Si vous doutez des qualifications d'une auto-école, demandez à voir un certificat de licence, délivré par le RMV.

Pour demander un permis de conduire de classe D ou M lorsque vous avez entre 16 ans et demi et 18 ans, vous devez suivre un programme de formation à la conduite, réussir un examen final et avoir un certificat de formation à la conduite enregistré électroniquement auprès du RMV, délivré par une école de conduite agréée ou un programme d'enseignement secondaire approuvé par le RMV. Le fait que vous ayez satisfait à cette exigence figurera dans votre dossier RMV au moment de l'examen pratique.

Vous devez également effectuer 40 heures de conduite supervisée (30 heures si vous avez suivi un programme de développement des compétences de conduite), et votre parent ou tuteur doit participer à deux heures du programme de formation à la conduite (à moins qu'il ne l'ait déjà suivi au cours des cinq dernières années).

Département du certificat d'éducation routière, Registre des véhicules à moteur
P.O. Box 55889, Boston, MA 02205-5889

Si vous avez récemment déménagé dans le Massachusetts et que vous avez déjà suivi un programme de formation à la conduite dans un autre État, vous devez remplir une « *Application to Convert Out-of-State Driver Education Certificate* » (disponible sur le site Mass.Gov/RMV) et suivre les instructions qui y figurent. Une vérification sera effectuée auprès de l'État qui a délivré à l'origine votre certificat de formation à la conduite. Si les exigences de l'autre État sont conformes ou supérieures à celles du Massachusetts, un nouveau certificat de formation au permis de conduire sera déposé électroniquement auprès du RMV. Une fois cette étape franchie, vous pouvez vous inscrire à l'examen pratique.

Pour convertir un certificat de formation à la conduite délivré hors de l'État, le programme que vous avez suivi doit satisfaire ou dépasser les exigences minimales du Massachusetts en matière d'enseignement en classe et en voiture. Si vous avez des questions, appelez le RMV au 857-368-8110.

Passer l'examen de conduite

L'étape suivante pour obtenir votre permis de conduire dans le Massachusetts consiste à passer un examen sur route avec un examinateur du RMV. Que vous demandiez votre premier permis ou que vous effectuiez une conversion de permis nécessitant un examen pratique, vous devez être en possession d'un permis d'apprenti de la classe appropriée pour pouvoir passer l'examen. Les procédures d'essai routier sont décrites dans les pages suivantes.

Si vous obtenez un permis moto ou si vous ajoutez une catégorie moto à votre permis de conduire du Massachusetts, vous n'avez pas besoin de passer l'examen pratique si vous avez suivi avec succès le Massachusetts Rider Education Program (MREP), approuvé par le RMV.

Pour un permis de classe D, vous n'êtes pas autorisé à passer plus de six épreuves routières dans une période de 12 mois. Pour un permis de classe M, si vous échouez à deux examens routiers, vous devez vous inscrire à un cours pour conducteurs débutants et le terminer avec succès avant de pouvoir planifier un autre examen.

Programmation d'un essai routier

La meilleure façon de programmer, d'annuler ou de reporter votre examen routier est de le faire en ligne sur Mass.Gov/RMV. Vous pouvez également appeler le RMV Contact Center. Il n'y a pas de frais supplémentaires si vous annulez ou reportez votre rendez-vous avec un préavis de plus de 72 heures.

Pour obtenir des informations actualisées sur les services d'interprétation ou de traduction pour les examens routiers, consultez le site Mass.Gov/RMV.

Pour plus d'informations sur les contrôles routiers pour les véhicules équipés d'un dispositif de verrouillage de l'allumage, voir la section sur les dispositifs de verrouillage de l'allumage au *chapitre trois*.

Si vous échouez à un examen routier ou si vous ne vous présentez pas à l'examen prévu, vous devez attendre au moins 14 jours avant de vous présenter à un autre examen.

Les examens routiers sont programmés à intervalles rapprochés; vous devez être à l'heure pour votre examen. Si vous arrivez en retard à votre rendez-vous, vous ne pourrez pas passer l'examen et vous devrez payer les frais d'examen routier.

Tous les frais doivent être payés avant de pouvoir programmer un nouvel examen routier.

Programme de formation des cavaliers du Massachusetts

Le Massachusetts Rider Education Program (MREP) est conçu pour réduire le nombre de décès et de blessures liés aux motocycles en augmentant la disponibilité des cours de formation approuvés par la Motorcycle Safety Foundation (MSF) pour les motocyclistes et en sensibilisant et en éduquant à la fois les motocyclistes et les autres conducteurs. Si vous suivez avec succès un cours MREP, vous n'avez pas besoin de passer l'examen pratique de classe M du RMV.

Si vous avez moins de 18 ans, vous devez suivre le cours de conduite de base du MREP pour obtenir un permis de classe M. Vous devez également être en possession d'un certificat de formation à la conduite.

Pour obtenir des informations sur les cours de conduite de motocyclette destinés aux conducteurs débutants et expérimentés, appelez le 857-368-2903 ou visitez le site Mass.Gov/RMV.

Le RMV dispose d'un manuel du motocycliste. Ce manuel concerne exclusivement les motocycles et est disponible en ligne sur le site Mass.Gov/RMV. Étudiez ce manuel si vous souhaitez obtenir un permis d'apprenti de classe M ou ajouter une classe de motocyclette à votre permis de classe D.

Politiques en matière d'annulation et de frais

Les épreuves routières seront automatiquement annulées si le gouverneur déclare l'état d'urgence. Si le gouverneur déclare une situation d'urgence dans une région donnée, seules les épreuves routières de cette région seront annulées.

Les examinateurs peuvent également annuler les examens sur route lorsque les conditions météorologiques sont jugées dangereuses. Pour savoir si votre examen routier a été annulé, veuillez consulter le site Mass.Gov/RMV pour les notifications affichées ou appelez le centre de contact du RMV. Dans l'un ou l'autre des cas précédents, vous pouvez programmer un nouvel examen routier sans frais supplémentaires. Cependant, *vous* devrez payer les frais d'examen routier si vous...

- Échec au test
- Ne sont pas préparés à l'examen
- Vous êtes refusé à l'examen parce que votre véhicule ne passe pas l'inspection de l'examineur
- Ne pas se faire accompagner d'un parrain qualifié
- Ne pas se présenter ou être en retard à l'examen
- Annuler ou reporter l'examen avec un préavis de moins de 72 heures

Essais routiers rejetés

Les examinateurs peuvent rejeter des essais routiers pour les raisons suivantes :

- Vous ou votre parrain présentez des signes d'alcoolisme ou de toxicomanie
- Une odeur d'alcool ou de marijuana émane de vous ou de votre parrain, y compris des vêtements ou de l'intérieur du véhicule
- Des enfants mineurs, des bébés ou des animaux sont présents dans le véhicule et ne peuvent être laissés sans surveillance au centre de service. Les animaux d'assistance dressés sont autorisés dans le véhicule, mais les animaux de soutien émotionnel ne le sont pas.

Se préparer à l'épreuve de conduite

Consultez cette page pour préparer votre examen de conduite : www.mass.gov/guides/road-test-information

Le jour où vous passez votre examen pratique de classe D, vous devez remplir plusieurs conditions :

1. Remplir le formulaire de demande d'autorisation d'examen routier et demander à votre parent ou tuteur de remplir la section relative à l'autorisation parentale si vous avez moins de 18 ans.
En remplissant le formulaire d'inscription à l'examen pratique, vous devrez indiquer si vous souffrez d'une affection physique, mentale ou médicale ou si vous prenez des médicaments susceptibles d'affecter votre capacité à conduire un véhicule à moteur. Si c'est le cas, vous devez présenter un certificat médical de votre médecin avant de passer l'examen pratique.
L'examineur de l'examen pratique examinera votre demande et l'approuvera ou la transmettra aux affaires médicales pour qu'elles l'examinent de manière appropriée.
2. Avoir son permis d'apprentissage imprimé.
3. Se faire accompagner d'un parrain qualifié (voir la section *Exigences en matière de parrainage*).
Le parrain doit être en possession de son permis de conduire en cours de validité.
Remarque : Un parrain n'est pas nécessaire pour l'examen routier de la classe M.
4. Fournir un véhicule acceptable, correctement équipé et légalement immatriculé (avec le certificat d'immatriculation) pour l'examen (voir la section *Exigences relatives aux véhicules de tourisme*).

Si vous avez moins de 18 ans, vous devez avoir un dossier de conduite vierge pendant les six mois consécutifs précédant immédiatement la date à laquelle vous vous présentez à l'examen. Vous ne pourrez pas passer le test si vous...

- Avoir subi des incidents donnant lieu à une surtaxe (par exemple, accidents responsables, infractions au Code de la route) en vertu de la loi du Massachusetts ou de la loi d'un autre État
- Votre permis a été suspendu pour avoir commis des infractions au Code de la route liées à l'alcool ou à la drogue
- Avoir été condamné pour avoir violé des lois relatives à la drogue ou à l'alcool dans le Massachusetts ou dans un autre État

Remarque : Même si votre dossier de conduite a été vierge pendant les six mois consécutifs précédant immédiatement la date à laquelle vous vous êtes inscrit à l'examen pratique, si le RMV est informé d'un événement susceptible d'interrompre la période de six mois de conduite vierge entre la date à laquelle vous vous êtes inscrit à l'examen et la date de l'examen lui-même, vous ne serez pas autorisé à passer l'examen pratique à la date prévue. Un nouveau dossier de conduite vierge d'au moins six mois devra être établi, à moins que vous n'atteigniez l'âge de 18 ans avant cette date.

Pour l'examen pratique de la classe M, vous devez vous munir de votre permis d'apprentissage imprimé, du formulaire de demande de permis dûment rempli et d'un motorcycle correctement équipé et légalement immatriculé, mais vous n'êtes pas tenu d'être accompagné d'un parrain. Si vous avez moins de 18 ans, vous ne pouvez pas passer l'examen pratique de la classe M du RMV et devez suivre le cours de conduite de base du MREP pour obtenir un permis de classe M.

Exigences en matière de parrainage

Pour un permis de classe D, y compris un JOL, vous avez besoin d'un parrain pour votre examen de conduite, même si vous êtes titulaire d'un permis de conduire étranger valide. Lorsque vous arrivez sur le lieu de l'examen, vous devez être accompagné par un opérateur agréé qui...

- Est âgé d'au moins 21 ans
- Avoir au moins un an d'expérience de conduite
- Posséder un permis de conduire valide délivré par son État d'origine. Les titulaires d'un permis de conduire étranger ne peuvent pas être parrains.

Les opérateurs ne sont pas autorisés à parrainer plus de trois candidats différents au cours d'une période d'un an sans l'approbation du programme d'essai routier du RMV.

Si vous n'êtes pas accompagné d'un parrain, vous ne passerez pas l'examen pratique de la classe D.

Exigences relatives aux véhicules de tourisme

Pour être accepté par l'examineur, le véhicule que vous présentez à l'examen routier doit répondre à toutes les exigences de cette section.

En général, le véhicule que vous utilisez pour l'examen pratique de la classe D doit être sûr et en bon état de marche. Vous devez présenter votre carte grise à l'examineur et le véhicule doit être correctement inspecté. Votre examen sera annulé si l'examineur estime que votre véhicule n'est pas sûr. En plus d'être sûr, votre véhicule doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Un nombre suffisant de places assises pour que l'examineur puisse s'asseoir à côté de vous et que votre parrain puisse s'asseoir à l'arrière, derrière le conducteur. Vous ne pouvez pas utiliser un véhicule qui n'a pas de siège pour votre parrain. Les parrains ne peuvent pas s'asseoir dans la caisse d'une camionnette pour deux passagers.
- Un frein de stationnement accessible pour que l'examineur puisse s'arrêter en cas d'urgence. Il appartient à chaque examinateur de déterminer si le frein de stationnement est accessible en cas d'urgence. Pour vous assurer que l'accès aux freins ne posera pas de problème, nous vous conseillons de vous présenter à l'examen avec un véhicule dont le frein de stationnement est situé au centre du véhicule. Si vous avez des questions sur l'acceptabilité d'un véhicule, vous devez vous rendre au lieu prévu pour l'essai routier le jour ouvrable précédant l'essai prévu.

Si vous êtes empêché de passer l'examen pratique uniquement parce que l'examineur a déterminé qu'il ne pouvait pas accéder au système de freinage, vous n'aurez pas à payer de frais pour l'examen prévu.

Les véhicules d'apprentissage de la conduite doivent être équipés d'un deuxième frein à pied pour les instructeurs ou les examinateurs et doivent porter une signalisation appropriée.

Dans certains véhicules de grande taille, comme certains monospaces, le frein de stationnement est trop éloigné de l'examineur pour être facilement accessible en cas d'urgence. Ces véhicules ne sont pas adaptés aux essais routiers et peuvent être refusés par l'examineur.

- Si votre véhicule d'essai est immatriculé en dehors de l'État, vous devez fournir à l'examineur la preuve d'une couverture d'assurance égale aux limites minimales du Massachusetts, qui sont les suivantes 20 000 \$/40 000 \$ pour les dommages corporels et 5 000 \$ pour les dommages matériels.

Une police ou un certificat indiquant les limites de la couverture sert de preuve de l'assurance d'un véhicule.

- Si vous louez le véhicule que vous utilisez pour votre examen pratique, vous devez montrer à votre examinateur votre contrat de location et une lettre de la société de location, sur son papier à en-tête, qui vous autorise, vous et votre parrain, à utiliser le véhicule pour l'examen pratique du permis de conduire. Vous n'êtes pas tenu de fournir ces informations pour les véhicules loués.

Un véhicule ne peut pas être utilisé pour un essai routier si l'un de ses pneus a été remplacé par un pneu « donut » (pneu de secours à usage limité).

Politique en matière d'examen routier pour les véhicules munis d'une plaque de concessionnaire, d'exploitation agricole ou de réparation

Vous ne pouvez pas passer l'examen pratique dans une voiture de tourisme immatriculée avec une plaque « concessionnaire », sauf si vous pouvez prouver, à la satisfaction de l'examinateur, que vous êtes le concessionnaire, ou le conjoint du concessionnaire, ou un vendeur qui travaille dans la concession. Un véhicule muni d'une plaque agricole peut être utilisé, si l'examinateur le juge acceptable, mais uniquement si le demandeur peut prouver, à la satisfaction de l'examinateur, qu'il est un membre de la famille ou un employé de l'agriculteur. S'il s'agit d'une plaque agricole, le véhicule ne peut pas être une voiture de tourisme, mais peut être une camionnette avec un siège arrière acceptable pour un parrain. Vous ne serez pas autorisé à passer l'examen pratique au volant d'un véhicule portant une plaque de réparation.

Procédures d'essai des véhicules de tourisme

Des vidéos d'examen routier sont disponibles en ligne sur le site Mass.Gov/RMV, dans la section consacrée à l'examen routier. Ces vidéos vous aideront à vous préparer à l'examen routier et vous montreront à quoi vous attendre pendant l'examen.

Vous devez arriver environ 15 minutes à l'avance au rendez-vous fixé pour l'essai routier. Si vous êtes en retard, vous risquez de ne pas pouvoir passer votre examen de conduite.

Avant l'examen, l'examinateur du RMV inspectera votre véhicule pour s'assurer qu'il est correctement immatriculé, que tous les équipements sont en bon état de fonctionnement et que le véhicule offre un siège sûr, adéquat et propre pour l'examinateur et un accès facile au frein.

Lors de l'examen pratique de la classe D, vous devez prouver que vous avez les compétences et les aptitudes nécessaires pour conduire la plupart des véhicules de tourisme, des petits camions, des camionnettes et des véhicules utilitaires sport. La plupart des véhicules récents sont équipés de « fonctions spécialisées », telles que les capteurs de recul, les caméras de recul, le stationnement parallèle automatique et la conduite autonome guidée par GPS. Ces fonctions aident considérablement le conducteur à acquérir certaines compétences en matière de conduite, de stationnement ou de recul. Ces dispositifs n'ont pas besoin d'être désactivés. Cependant, vos compétences de conduite et vos capacités à ne pas dépendre uniquement de ces fonctions spécialisées seront mises à l'épreuve. Si un équipement adapté à un état de santé légitime est installé dans le véhicule et nécessaire à son fonctionnement, ou si vous avez besoin d'utiliser des fonctions spécialisées, une restriction « aide mécanique/logicielle » sera ajoutée au permis.

Une fois que l'examinateur a inspecté et approuvé le véhicule, l'épreuve de conduite commence. Seuls vous, l'examinateur et votre parrain êtes autorisés à vous trouver dans le véhicule pendant l'examen. L'examinateur s'assiera dans le siège à côté de vous; votre parrain doit s'asseoir dans le siège derrière vous. **Les enfants et les animaux domestiques ne sont pas autorisés.** Les animaux d'assistance dressés sont autorisés dans le véhicule, mais pas les animaux de soutien émotionnel. Un interprète linguistique peut également être autorisé à monter dans le véhicule. Vous et votre parrain/interprète n'êtes pas autorisés à converser, sauf autorisation de l'examinateur.

L'objectif de l'examinateur est d'observer vos performances de conduite. Lors d'un examen de conduite, vous devez être prêt à démontrer votre capacité à...

- Utiliser des signaux manuels
- Démarrer le moteur
- Démarrer et arrêter le véhicule
- Parc parallèle
- Reculez le véhicule d'environ 50 pieds
- Tourner à gauche et à droite
- Démarrer, arrêter et tourner le véhicule dans une pente

- Faire demi-tour entre les bordures (virage à trois points)
- Entrer et sortir des intersections
- Reconnaître et respecter les panneaux de signalisation, les feux et les signaux, ainsi que les autres règles du Code de la route
- Faire preuve d'un bon sens de la conduite

En plus de juger vos compétences générales de conduite, l'examineur notera dans quelle mesure vous suivez les procédures générales de bonne conduite, y compris si vous...

- Adopter une bonne posture de conduite, en plaçant toujours les deux mains correctement sur le volant
- Rouler dans la bonne voie, regarder attentivement et signaler correctement avant de changer de voie
- Maintenir une distance suffisante entre votre véhicule et celui qui vous précède
- Conduisez toujours à des vitesses sûres pour respecter les limitations de vitesse et les conditions de circulation variables
- Céder correctement le droit de passage
- Sont généralement conscients de leurs actes et en particulier de ceux des autres conducteurs

Le RMV dispose d'un manuel du motocycliste. Ce manuel concerne exclusivement les motocycles et n'est disponible qu'en ligne sur le site Mass.Gov/RMV. Consultez-le pour obtenir les informations importantes dont vous avez besoin pour obtenir un permis moto et devenir un conducteur plus sûr.

Examens routiers pour sourds et malentendants

Si vous êtes sourd ou malentendant, vous pouvez prendre rendez-vous pour un examen routier en appelant le 1-877-RMV-TD (1-877-768-8833). Décrivez votre demande, le lieu où vous souhaitez passer l'examen pratique, et indiquez votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse électronique. Le service des permis de conduire vous contactera ensuite pour fixer la date de l'examen pratique. Une fois l'examen réservé, ils contacteront la Commission pour les sourds et malentendants afin de trouver un interprète.

Avant le début de l'examen routier, l'examineur expliquera les éléments de l'examen et la manière de communiquer efficacement pendant l'examen. Vous et l'interprète recevrez également une description écrite de l'examen routier et des éléments à examiner avant de commencer l'examen.

Si vous avez des questions pendant l'examen routier, vous pourrez vous arrêter sur le côté de la route (lorsque cela ne présente aucun danger) et communiquer avec l'examineur.

Pour obtenir des informations actualisées sur les services d'interprétation ou de traduction pour les examens routiers, consultez le site Mass.Gov/RMV.

Raisons courantes de l'échec à un examen routier

- Vous conduisiez d'une manière qui aurait pu provoquer un accident ou d'une manière que l'examineur a jugée dangereuse.
- Vous avez enfreint une loi, une règle ou un règlement sur les véhicules à moteur.
- Vous avez fait preuve d'un manque d'expérience dans la conduite sûre d'un véhicule à moteur.
- Vous avez refusé de suivre les instructions de l'examineur ou vous avez conduit contrairement à celles-ci.
- Vous ne connaissiez pas les signes de la main (voir page 77).
- Vous êtes responsable d'un accident avec un autre véhicule à moteur, un piéton ou un objet.

Remarque : Le RMV applique une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements violents ou abusifs de la part des candidats à l'examen routier et des parrains.

Réception de votre nouvelle licence

Pour éviter de vous rendre dans un centre de service du RMV après avoir passé votre examen, vous pouvez payer votre examen et les frais de licence au moment où vous prenez rendez-vous pour l'examen, ou vous pouvez payer en ligne sur Mass.Gov/RMV en utilisant la transaction « Pay My Road Test and/or License Fees » (Payer mon examen et/ou les frais de licence).

Si vous réussissez l'examen pratique, que vous avez payé votre permis à l'avance et que vous n'avez pas d'obligations en suspens, l'examineur apposera un cachet sur votre permis d'apprenti et celui-ci deviendra un permis temporaire, valable jusqu'à 60 jours (à moins que le permis n'expire avant cela). Le RMV fabriquera votre nouvelle licence permanente avec photo et vous l'enverra par courrier. Si vous avez plus de 20 ans, mais que votre dossier contient encore une photo datant de l'époque où vous aviez moins de 20 ans, vous devrez faire une réservation pour vous rendre dans un centre de services afin d'obtenir votre permis de conduire.

Si vous passez l'examen pratique et que vous n'avez pas payé votre permis à l'avance dans les 60 jours, vous devez soit payer en ligne, soit faire une réservation pour passer le permis avec les résultats de l'examen pratique dans un centre de service. Notez toutefois que si vous payez en ligne et ne vous rendez pas dans un centre de services, vous ne recevrez pas de permis temporaire. (Note : Si vous ne payez pas dans les 60 jours suivant la réussite de l'examen, vous pouvez être obligé de repasser l'examen à vos frais)

Si votre permis permanent n'arrive pas par la poste dans les 30 jours, veuillez appeler le RMV Contact Center.

Chaque fois que vous conduisez un véhicule à moteur dans le Massachusetts, la loi exige que vous ayez un permis de conduire valide sur vous ou à portée de main à l'intérieur de votre véhicule.

Les permis de conduire du Massachusetts sont produits dans un lieu sécurisé et vous sont généralement envoyés par la poste dans les 10 à 14 jours ouvrables suivant votre visite au RMV Service Center.

Au centre de service, vous recevrez un reçu qui sert de permis temporaire et fournit une preuve des privilèges de conduite pendant que le permis permanent est en cours de fabrication. Le reçu n'est pas valable pour l'identification. Cela signifie qu'elle ne sera pas acceptée par la plupart des compagnies aériennes, des navires de croisière, etc., pour les voyages en tant que pièce d'identité avec photo délivrée par l'État.

Conversion à partir d'une autre juridiction

Conversion de la licence d'opérateur junior

La conversion d'un permis de conduire pour un conducteur débutant nécessite que vous fournissiez une copie certifiée de votre dossier de conduite de l'État que vous quittez, en plus de satisfaire aux exigences d'identification du RMV (visitez Mass.Gov/ID pour plus d'informations). Vous devez également être en possession d'un certificat de formation à la conduite du Massachusetts archivé électroniquement auprès du RMV (voir la section sur *la formation à la conduite*) et vous devez enregistrer 40 heures supplémentaires de conduite supervisée (30 heures si vous avez suivi un programme de développement des compétences de conduite), comme le montre une déclaration certifiée d'un parent ou d'un tuteur.

Vous serez soumis à toutes les dispositions de la loi sur les permis de conduire juniors du Massachusetts (voir la section sur la loi sur les permis de conduire juniors). La seule exception est la période pendant laquelle vous serez soumis à la restriction concernant les passagers, qui dépend de votre dossier de conduite. Si votre dossier indique que vous avez un permis valide depuis six mois, sans suspension ni révocation, vous ne serez pas soumis à la restriction concernant les passagers.

Pour convertir un certificat de formation à la conduite délivré hors de l'État, le programme que vous avez suivi doit satisfaire ou dépasser les exigences minimales du Massachusetts en matière d'enseignement en classe et en voiture. Si vous avez des questions, appelez le RMV Contact Center.

Conversion des permis

Les Permis d'apprentissage des classes D et M peuvent être convertis en un permis équivalent délivré par le Massachusetts si vous remplissez les conditions d'identification du RMV (voir Mass.Gov/ID pour plus d'informations). Pour bénéficier de la conversion, vous devez présenter le permis actuel délivré hors de l'État il y a moins de deux ans. Vous devez également fournir un dossier de conduite certifié (datant de moins de 30 jours).

Si vous avez moins de 18 ans, votre parent ou tuteur doit signer la demande de permis. Vous n'aurez pas à passer l'examen du permis d'élève conducteur, mais vous devrez payer la redevance applicable. Un permis converti sera daté de manière à refléter la date de délivrance du permis original afin de satisfaire à l'exigence d'expérience de six mois pour les demandeurs âgés de moins de 18 ans. Le permis délivré dans le Massachusetts expirera deux ans après la date de délivrance ajustée ou, pour les demandeurs de REAL ID, à la fin de votre séjour autorisé aux États-Unis (selon la première éventualité).

Conversions à partir d'un territoire des États-Unis, du Canada ou du Mexique

Lorsque vous convertissez un permis ou une licence de l'un des 14 territoires américains, du Canada ou du Mexique, vous devez satisfaire aux exigences d'identification du RMV. Vous devez présenter un dossier de conduite original certifié de votre territoire ou pays d'origine. Le dossier de conduite ne doit pas dater de plus de 30 jours. Voir Mass.Gov/RMV pour la politique de traduction des documents en langue étrangère.

Les 14 territoires américains, le Canada et le Mexique doivent fournir un dossier de conduite original certifié, car les dossiers de conduite de ces juridictions ne peuvent pas être consultés électroniquement par le RMV via le Problem Driver Pointer System (système de signalement des conducteurs à problèmes).

Les 14 territoires américains sont les suivants :

Samoa américaines • Île Baker • Guam • Île Howland • Île Jarvis • Atoll Johnston • Récif Kingman • Îles Midway • Île Navassa • Îles Mariannes du Nord • Atoll Palmyra • Porto Rico • Îles Vierges américaines • Îles Wake

Source - The Worldfact Book (U.S. CIA-2004)

Un certificat de naissance portoricain ne sera accepté comme pièce d'identité que s'il a été délivré le 1er juillet 2010 ou après cette date. Pour plus d'informations sur la loi relative à l'acte de naissance portoricain, consultez le [site web de l'administration des affaires fédérales de Porto Rico](#).

Inscription des électeurs

Si vous êtes citoyen américain et que vous avez légalement le droit de voter, vos informations seront envoyées au bureau électoral approprié lorsque vous effectuerez une transaction concernant un permis, une licence ou une pièce d'identité. Ces informations seront utilisées pour vous inscrire sur les listes électorales ou pour mettre à jour votre inscription actuelle.

Vous recevrez un reçu et des informations sur l'électeur par courrier de la part des autorités électorales. Ce courrier contiendra des informations sur l'inscription à un parti politique. Il vous permettra également de refuser de vous inscrire sur les listes électorales.

**Vous devez être citoyen américain et avoir au moins 16 ans pour vous inscrire sur les listes électorales.
Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour pouvoir voter.**

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales et que vous changez d'adresse, vos informations seront d'abord transmises au registre central des électeurs du secrétaire d'État, puis à votre bureau électoral local, qui vous enverra un avis de confirmation par courrier.

**Pour plus d'informations sur l'inscription au vote ou sur le processus électoral, appelez la State Election
Line au 1-800-462-VOTE ou au 617-727-2828.**

Indicateur de l'ancien combattant

Si vous êtes un ancien combattant des forces armées américaines et que vous avez été libéré avec honneur, vous pouvez choisir de faire imprimer la mention « Veteran » sur votre permis ou votre carte d'identité. L'indicateur d'ancien combattant peut être ajouté lorsque vous demandez, renouvelez ou commandez un duplicata de permis, de licence ou de carte d'identité. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour l'Indicateur du vétéran. Si votre permis ou votre carte d'identité ne peut être renouvelé, vous pouvez obtenir un duplicata gratuit auprès de l'Indicateur des vétérans. Les frais de transaction habituels s'appliquent aux autres transactions. L'un des documents suivants doit être présenté comme preuve de libération honorable en personne lors d'une réservation auprès d'un centre de service RMV :

- Un DD-214 indiquant une libération honorable
- Un DD-215 indiquant une libération honorable
- Un formulaire de décharge honorable

Les informations contenues dans le formulaire doivent être dactylographiées (et non manuscrites).

Programme de don d'organes et de tissus

Chaque jour, aux États-Unis, 17 personnes meurent dans l'attente d'une greffe d'organe. Actuellement, plus de 120 000 patients attendent une greffe d'organe aux États-Unis. Des milliers d'autres attendent des greffes de tissus pour améliorer leur vie.

Lorsque vous demandez un permis de conduire ou une carte d'identité du Massachusetts, vous avez la possibilité de devenir donneur d'organes et de tissus. En vous inscrivant comme donneur d'organes et de tissus auprès du RMV, vous serez inscrit au registre des donneurs du Massachusetts, ce qui constitue un consentement légal au don. Cependant, vous devez également faire part de votre décision à votre famille et à vos amis afin qu'ils soient informés de votre décision de devenir un donneur d'organes et de tissus.

Vous pouvez vous inscrire comme donneur d'organes ou modifier votre statut de donneur d'organes à tout moment sur Mass.Gov/RMV.

Même si vous êtes actuellement un donneur enregistré, vous devez cocher « oui » à la première question du formulaire de renouvellement de la licence ou de la carte d'identité afin de rester inscrit sur le registre des donneurs.

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'une des organisations de donneurs d'organes mentionnées ci-dessous.

**Pour plus d'informations sur le don d'organes et de tissus :
Visitez neds.org ou unos.org
Appelez la New England Organ Bank au 1-800-446-6362
Appelez LifeChoice Donor Services au 1-800-874-5215**

Lorsque vous renouvelez votre permis ou votre carte d'identité en ligne sur Mass.Gov/RMV, ou que vous commandez un duplicata de permis ou de carte d'identité, vous avez la possibilité de verser 2 \$ au Fonds d'enregistrement des donneurs d'organes et de tissus. Ces 2 \$ seront ajoutés à la taxe de renouvellement ou de duplication.

Remarque : Le RMV est tenu par la loi de fournir certaines informations identifiant les donneurs d'organes et de tissus aux organisations d'obtention d'organes désignées par le gouvernement fédéral et à d'autres banques d'yeux et de tissus à but non lucratif enregistrées au niveau fédéral et desservant le Commonwealth.

FAQ sur le don d'organes (voir Mass.Gov/RMV pour plus de FAQ)

- Q. Que représente le symbole du cœur sur mon permis ou ma carte d'identité?
- A. Il indique que vous êtes inscrit au registre des donneurs du Massachusetts et que vous avez consenti au don d'organes ou de tissus.
- Q. Puis-je être donneur d'organes ou de tissus si le symbole du cœur ne figure pas sur mon permis de conduire ou ma carte d'identité?
- A. Oui. Vous pouvez vous inscrire comme donneur d'organes ou de tissus à tout moment sur Mass.Gov/RMV.
Vous n'avez pas besoin d'obtenir un nouveau permis/une nouvelle carte d'identité. Votre permis de conduire ou votre carte d'identité ne comportera pas le symbole du cœur, mais votre nom figurera dans la base de données du Registre des donneurs. Au moment d'obtenir un nouveau permis ou une nouvelle carte d'identité, le symbole du cœur y sera imprimé.
- Q. Qu'est-ce que le registre des donneurs du Massachusetts?
- A. Le registre des donneurs est une base de données qui contient les noms de toutes les personnes qui se sont inscrites au RMV pour être donneur d'organes et de tissus. La base de données est vérifiée (par ordinateur) si nécessaire. Il n'est donc plus nécessaire de chercher une carte de donneur ou une licence qui pourrait être égarée ou perdue.
- Q. Devez-vous porter une carte de donneur avec votre permis (en plus du symbole du cœur)?
- A. Non, vous n'avez pas besoin de porter une carte de donneur si vous avez le symbole du cœur sur votre permis. Le symbole du cœur indique que vous êtes inscrit au registre des donneurs du Massachusetts et que vous avez consenti au don d'organes ou de tissus. Le registre des donneurs est vérifié chaque fois qu'une personne devient un candidat potentiel au don.
- Q. Le don d'organes/de tissus coûtera-t-il quelque chose à ma famille?
- A. Le don d'organes et de tissus est totalement gratuit. La famille du donneur n'est pas facturée.

Frais de licence/identification

Frais d'examen pour le permis d'élève - 30,00

Les frais d'examen du permis d'élève conducteur couvrent le coût du traitement de votre demande et de l'administration de l'examen du permis d'élève conducteur. Si vous échouez à l'examen ou si votre permis expire, vous devrez payer à nouveau ces frais pour un nouvel examen.

Frais d'examen routier - 35,00

Le RMV facture un montant forfaitaire pour toute demande de permis. Cette redevance couvre les frais de traitement de votre demande et de programmation de l'examen pratique. Si vous échouez à l'examen, si vous ne vous présentez pas à l'examen, si l'examineur refuse votre candidature ou si vous annulez votre rendez-vous moins de 72 heures à l'avance, vous devrez payer les frais de 35 \$, qui devront être acquittés avant qu'un nouvel examen puisse être réservé. Pour plus de détails sur l'essai routier, voir la section *Essai routier*.

Taxe de délivrance/renouvellement de licence - classe D - 50,00

Taxe de délivrance/renouvellement de licence - classe M - 50,00

Le RMV prélève une taxe sur le permis de conduire afin de pouvoir délivrer un permis de classe D ou M inviolable. Les redevances pour les licences délivrées depuis moins de cinq ans seront calculées au prorata de la durée de délivrance.

Duplicata ou modification de licence - 25,00

Le RMV perçoit une redevance pour toute modification entraînant la réémission d'une licence.

Frais de conversion en dehors de l'État

Classe A* - \$140.00

Classe B* - \$140.00

Classe C* - \$140.00

Classe D* - \$115.00

*Pour ajouter les privilèges d'un motocycle (classe M) à l'une de ces classes de permis, vous devez payer un supplément de 3,00 \$ par an. Le privilège de la classe M expirera en même temps que la licence existante. Si votre permis est susceptible d'être renouvelé lorsque vous ajoutez le privilège de la classe M, il peut être préférable que vous renouveliez votre permis en même temps.

Classe M uniquement - 115,00

Conversion des permis de classe D ou M - 30,00

Tous les frais sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Tous les droits de licence ne sont pas remboursables.

Les anciens combattants handicapés ne paient pas de frais pour les transactions relatives au permis de conduire s'ils ont des plaques d'invalidité ou s'ils ont obtenu des plaques d'invalidité auprès des Affaires médicales.

La sécurité avant tout

Les accidents de la route sont la première cause de décès des enfants et des jeunes adultes en Amérique. Environ un Américain sur trois sera blessé ou tué dans un accident de la route.

Un sur trois.

Il y a de fortes chances que vous soyez victime d'un accident de la route au cours de votre vie. La qualité du conducteur n'a pas d'importance. On ne peut jamais prévoir quand un accident se produira.

Votre comportement au volant affecte non seulement votre sécurité, mais aussi celle de vos passagers, d'autres conducteurs, des piétons, des cyclistes et de tous les autres usagers de la route. Assurez la sécurité des autres en conduisant prudemment et en évitant les comportements imprudents.

Un bon entretien de votre véhicule et des inspections régulières sont également importants pour une conduite sûre.

Ce chapitre explique les lois sur la sécurité des véhicules à moteur. Il donne également des conseils sur la manière d'éviter les problèmes graves.



CHAPITRE 2

Sécurité des véhicules à passagers

Les véhicules de tourisme, y compris les fourgonnettes et les camionnettes, doivent être dotés d'équipements de sécurité en état de marche. Chaque véhicule de tourisme doit être équipé de l'ensemble des éléments suivants :

- Ceinture de sécurité en bon état de marche pour le conducteur et tous les passagers
- Un miroir
- Une corne
- Une serrure pour l'allumage du moteur
- Essuie-glaces
- Un silencieux d'échappement
- Un frein à pied et un frein de stationnement
- Une vitre côté conducteur qui fonctionne et qui monte et descend

Chaque véhicule de tourisme doit également être équipé de feux pour la conduite dans l'obscurité. Il doit y avoir deux phares blancs homologués à l'avant, deux feux rouges homologués à l'arrière et des signaux directionnels. Le véhicule doit également être équipé de trois feux rouges d'arrêt (de freinage) à l'arrière et d'une petite lumière blanche au-dessus de la plaque d'immatriculation arrière.

La patrouille d'assistance routière (HAP) vient en aide aux automobilistes bloqués. Il est géré par le Département des transports du Massachusetts-Division des routes et parrainé par MAPFRE | Commerce Insurance.

Pour plus d'informations, consultez le site [MassDOT.State.MA.US/Highway/TrafficTravelResources/EmergencyRoadsideAssistance.aspx](https://www.mass.gov/info-details/emergency-roadside-assistance)

Si les signaux directionnels ou les feux de freinage de votre véhicule cessent de fonctionner, vous devez les faire réparer immédiatement. Jusqu'à ce qu'ils soient réparés, vous devez utiliser des signaux manuels pour tourner ou ralentir (voir page 77 pour les schémas des signaux manuels).

Chaque véhicule doit passer un contrôle annuel de sécurité et d'émissions.

Un véhicule de tourisme peut être équipé d'un éclairage d'appoint qui ne peut être utilisé que pour lire les panneaux ou comme éclairage d'urgence si les phares ne fonctionnent pas. Un projecteur ne peut éclairer qu'à deux pieds au-dessus de la chaussée, à 30 pieds de votre véhicule.

Les feux d'urgence (clignotants, rotatifs, oscillants ou stroboscopiques) ne sont pas autorisés sur un véhicule, sauf si vous obtenez un permis du RMV.

Certains équipements et modifications de votre véhicule sont illégaux.

Les vitres teintées sont autorisées sur les véhicules de tourisme, mais il existe des restrictions. Vous pouvez assombrir les vitres latérales et arrière jusqu'à 35 %. Il est illégal de teinter son pare-brise.

Loi sur la sécurité et les ceintures de sécurité

En 2020, 12 150 personnes qui ne portaient pas de ceinture de sécurité ont été tuées dans des accidents aux États-Unis.

La loi du Massachusetts exige que toute personne se trouvant à bord d'un véhicule de tourisme (y compris les fourgonnettes et les petits camions de moins de 18 000 livres) porte une ceinture de sécurité ou s'assoie dans un dispositif de retenue pour enfant passager.

- Tout conducteur qui ne porte pas sa ceinture de sécurité est passible d'une amende de 25 \$. Tout passager âgé de 16 ans ou plus qui ne porte pas sa ceinture de sécurité est passible d'une amende de 25 \$.

- Un conducteur peut également se voir infliger une amende de 25 \$ pour chaque passager âgé de 12, 13, 14 ou 15 ans qui ne porte pas sa ceinture de sécurité.

La loi sur le port de la ceinture de sécurité ne peut faire l'objet d'une amende que si vous êtes arrêté pour une infraction au Code de la route. Les personnes suivantes ne doivent pas porter de ceinture de sécurité :

- Conducteurs et passagers de véhicules construits avant juillet 1966
- Les conducteurs de taxis, de véhicules de tourisme, de tracteurs, d'autobus et de camions dont le poids brut est égal ou supérieur à 18 000 livres (toutefois, les conducteurs de certains véhicules de tourisme peuvent être considérés comme des conducteurs de véhicules de tourisme)
- Passagers de véhicules d'urgence et conducteurs de véhicules de police et de pompiers
- Un employé du service postal américain qui conduit un véhicule à moteur dans le cadre de son travail
- Une personne qui ne peut pas physiquement porter une ceinture de sécurité en raison d'un handicap. Un médecin doit certifier que la personne est atteinte de ce handicap.



Un coussin gonflable fonctionne mieux si vous portez votre ceinture de sécurité.

Un accident peut survenir à tout moment. La meilleure façon de se protéger est de toujours porter sa ceinture de sécurité. Les ceintures de sécurité sauvent la vie des conducteurs et des passagers.

Dispositifs de retenue pour enfants passagers

Les bébés et les jeunes enfants doivent être assis dans des dispositifs de retenue pour enfants approuvés par le gouvernement fédéral jusqu'à ce qu'ils...

1. Sont âgés d'au moins huit ans **ou**
2. Une taille d'au moins cinquante-sept pouces

Les enfants âgés d'au moins huit ans ou mesurant au moins cinquante-sept pouces doivent porter la ceinture de sécurité. Les ceintures de sécurité doivent être utilisées correctement. Vous pouvez être condamné à une amende de 25 \$ pour avoir enfreint cette loi.

Le dispositif de retenue pour enfants doit porter un autocollant indiquant qu'il est conforme aux normes requises (Federal Motor Vehicle Safety Standard No. 213 du ministère américain des transports ou les normes du 49 C.F.R. 571 213). Le dispositif de retenue doit être fixé de façon permanente à un véhicule à moteur ou attaché par une ceinture de sécurité ou un système d'attache.

Ne placez jamais un siège de sécurité pour enfant dos à la route sur le siège du passager avant si votre véhicule est équipé d'un coussin gonflable pour ce siège.

L'endroit le plus sûr pour un enfant est la banquette arrière. La place centrale arrière est la meilleure. Les sièges pour bébés doivent être orientés vers l'arrière du véhicule.

Pour trouver un technicien certifié en sécurité des passagers enfants qui vous aidera à fixer un siège de sécurité pour enfants, appelez le 1-877-392-5956 ou consultez le site Mass.Gov/Highwaysafety.

Utilisez la taille et le poids de votre enfant pour choisir le bon siège de sécurité. Chaque siège est différent. Vérifiez les instructions du fabricant pour connaître les limites exactes de hauteur et de poids.

Guide des sièges de sécurité pour enfants

Siège bébé	jusqu'à 20 livres
Siège convertible pour tout-petits	20-40 livres
Siège d'appoint	40-80 livres



Fonctionnement des ceintures de sécurité

Les ceintures de sécurité vous empêchent d'être projeté ou de sortir de votre véhicule en cas d'accident. Il est préférable de porter à la fois la ceinture abdominale et la ceinture diagonale. Lorsqu'elles sont portées correctement, les ceintures de sécurité réduisent d'environ 50 % le risque de décès ou de blessures graves en cas d'accident.

En cas d'accident, la ceinture de sécurité peut être utile à bien des égards.

- **Vous empêcher de heurter le pare-brise, le tableau de bord, le volant ou d'autres parties dures du véhicule.**

Votre véhicule s'arrêtera de bouger s'il s'écrase de plein fouet. Si vous ne portez pas de ceinture de sécurité, votre corps continuera à bouger jusqu'à ce qu'il heurte quelque chose de dur, comme le pare-brise. Votre ceinture de sécurité vous empêchera de heurter le pare-brise ou les autres passagers.

- **Vous empêcher d'être éjecté du véhicule.**

Les ceintures abdominales et épaulières vous protègent à l'intérieur de votre véhicule. Cela multiplie par cinq vos chances de survie en cas d'accident.

- **Vous aider à rester assis et à maîtriser le véhicule.** Lorsque vous portez une ceinture de sécurité, vous pouvez rester au volant et éviter un accident plus grave. La ceinture de sécurité vous empêchera d'être poussé sur le siège.



La bonne façon de porter la ceinture de sécurité.

La mauvaise façon de porter la ceinture de sécurité.

Heurter le pare-brise à 30 mph, c'est comme tomber du troisième étage d'un immeuble et heurter le sol.

Une ceinture abdominale doit être basse, serrée et plate sur les hanches. Il ne doit pas être tordu. Une ceinture d'épaule doit être portée en travers de l'épaule et de la poitrine. Une ceinture épaulière ne doit jamais être portée sous le bras ou en travers du visage ou du cou.

Mythes sur les ceintures de sécurité

Les ceintures de sécurité sauvent des vies et préviennent les blessures en cas d'accident. Les histoires concernant les « dangers » ou les « tracas » des ceintures de sécurité sont tout simplement fausses.

« Je serai coincé dans la voiture si je porte une ceinture de sécurité en cas d'accident. »

Les voitures ne prennent pas souvent feu ou ne coulent pas dans l'eau. Si cela se produit, le port de la ceinture de sécurité permet d'éviter de se cogner la tête et de perdre connaissance. Si vous restez conscient, vous pouvez défaire votre ceinture de sécurité et sortir. Même si vous avez la tête en bas, il vous faut moins d'une seconde pour défaire votre ceinture.

« Ma voiture est équipée de coussins gonflables, je n'ai donc pas besoin de porter la ceinture de sécurité. »

Un coussin gonflable est conçu pour fonctionner avec les ceintures de sécurité, et non à leur place. Vous devez toujours porter une ceinture de sécurité lorsque vous conduisez. Les coussins gonflables frontaux ne sont conçus que pour les collisions frontales et ne vous protègent pas en cas de collision latérale ou arrière.

« Je ne conduis que sur une courte distance. Je n'ai pas besoin de porter ma ceinture de sécurité. »

La plupart des accidents de la route se produisent à moins de 25 miles du domicile. Huit accidents sur dix se produisent à des vitesses inférieures ou égales à 40 mph. Ne prenez pas de risques. Attachez toujours votre ceinture de sécurité.

« Je vais seulement au magasin. C'est trop compliqué de mettre les enfants dans des sièges de sécurité. »

Les accidents de la route sont la cause de décès d'enfants la plus facile à prévenir. La plupart des enfants tués dans des accidents de voiture auraient survécu s'ils avaient été correctement installés dans des sièges de sécurité pour enfants. Prenez une minute supplémentaire pour installer vos enfants dans leur siège avant de prendre la route.

Les enfants et les petits animaux domestiques sont souvent tués ou blessés lorsqu'ils sont écrasés par des adultes qui ne portent pas de ceinture de sécurité lors d'un accident.

Sécurité des coussins gonflables

Lorsqu'ils sont utilisés avec les ceintures de sécurité abdominales et épaulières, les coussins gonflables sont très efficaces pour sauver des vies d'adultes. Vous devez suivre ces procédures avec les coussins d'air.

- *Enfants à l'arrière.* Les bébés installés dans des sièges de sécurité pour enfants orientés vers l'arrière ne doivent jamais se trouver sur le siège avant d'un véhicule équipé d'un coussin gonflable côté passager. Les enfants sont toujours plus en sécurité lorsqu'ils sont assis sur le siège arrière.
- *Sièges de sécurité pour enfants.* Les bébés et les jeunes enfants doivent toujours être assis dans des sièges de sécurité adaptés à leur âge et à leur taille. Pour plus d'informations, voir la section *Loi sur les dispositifs de retenue pour enfants passagers* plus haut dans ce chapitre.
- *Les coussins d'air ne remplacent pas les ceintures de sécurité.* Vous devez toujours porter la ceinture abdominale et la ceinture diagonale. Pour plus d'informations, voir les sections *Loi sur les ceintures de sécurité* et *Fonctionnement des ceintures de sécurité* de ce chapitre.
- *Reculez le siège avant.* Vous devez reculer le siège du conducteur et le siège du passager avant le plus possible par rapport au tableau de bord. C'est plus sûr et plus facile à conduire.

Ces conseils vous aideront, **vous et vos enfants**, à survivre à un accident.

A l'intérieur du véhicule

Dans votre véhicule, rien ne doit vous empêcher de voir, de réagir ou de conduire.

Objets distrayants

Vous ne pouvez rien avoir à l'intérieur de votre véhicule qui puisse vous empêcher de conduire en toute sécurité. Rien à l'intérieur de votre véhicule, sur votre tableau de bord, sur votre pare-brise ou accroché à votre rétroviseur ne peut vous empêcher de voir la route devant vous ou dans vos rétroviseurs. Veillez à ce que rien ne puisse rouler sous vos pieds et gêner vos pédales (accélérateur, embrayage et frein).

Téléphones portables/appareils électroniques mobiles

Pour plus d'informations sur l'utilisation des téléphones mobiles (cellulaires) et autres appareils électroniques mobiles, voir la section *Utilisation d'un téléphone mobile (cellulaire) mains libres* à la page suivante.

Casques d'écoute

Il est illégal de porter un casque radio, des écouteurs ou tout autre appareil avec ou sans fil qui empêche de prêter attention à l'environnement pendant la conduite. Si vous avez 18 ans ou plus, vous pouvez utiliser un bouchon d'oreille pour un téléphone portable.

Bruit fort

Évitez les niveaux sonores élevés dans votre véhicule afin de pouvoir entendre les sirènes des véhicules d'urgence.

Téléviseurs

Tout téléviseur installé dans un véhicule doit se trouver derrière le siège avant et ne pas être visible par le conducteur. Un conducteur ne peut pas être distrait par un écran de télévision, même s'il regarde latéralement à l'extérieur du véhicule.

Lits de camion

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à monter dans le coffre d'une camionnette (il y a de très rares exceptions, et jamais à une vitesse supérieure à cinq miles par heure).

Loi sur la distraction au volant/utilisation du téléphone portable mains libres

L'utilisation d'appareils électroniques mobiles portatifs (y compris les téléphones portables) pendant la conduite est interdite dans le Massachusetts (chapitre 90, section 13B et chapitre 122 des lois de 2019).

Conducteurs de 18 ans et plus

Les conducteurs âgés de 18 ans et plus ne peuvent utiliser les appareils électroniques mobiles qu'en mode « mains libres » lorsqu'ils conduisent. Cela signifie que les appareils **ne peuvent** pas être tenus, ne peuvent pas être touchés sauf pour activer le mode « mains libres », et doivent être installés ou montés sur le pare-brise, le tableau de bord ou la console centrale et ne pas interférer avec la conduite.

L'utilisation d'un appareil portable n'est autorisée que si le véhicule est à l'arrêt et ne se trouve pas sur une voie de circulation publique. Elle n'est pas autorisée aux feux rouges ou aux panneaux d'arrêt. Ne vous arrêtez **PAS** sur le bord d'une route ou d'une autoroute très fréquentée pour utiliser un appareil électronique mobile.

Les appareils électroniques mobiles **ne peuvent pas** être utilisés pour écrire, envoyer ou lire un message électronique (y compris les SMS, les courriels, les messages instantanés ou l'accès à l'Internet) pendant la conduite. Les appareils GPS (y compris les téléphones portables) peuvent être utilisés si l'appareil est fixé, de manière temporaire ou permanente, dans le véhicule à moteur dans le but de fournir une aide à la navigation.

Conducteurs de moins de 18 ans

Les conducteurs de moins de 18 ans ne peuvent utiliser aucun appareil électronique mobile, pour quelque raison que ce soit, lorsqu'ils conduisent. La seule exception est le signallement d'une situation d'urgence.

Qu'est-ce qu'un appareil électronique mobile?

La loi définit un « **appareil électronique mobile** » comme tout équipement électronique portable ou autre capable de fournir une communication de données entre deux personnes ou plus, y compris, sans limitation, un téléphone mobile, un appareil de messagerie textuelle, un appareil de radiomessagerie, un assistant numérique personnel, un ordinateur portable, un équipement électronique capable de jouer à un jeu vidéo ou à un disque vidéo numérique, un équipement sur lequel des photographies numériques sont prises ou transmises ou toute combinaison de ceux-ci, ou un équipement capable de recevoir visuellement une émission de télévision; à condition, toutefois, que les appareils électroniques mobiles ne comprennent pas les équipements audio ou les équipements installés ou fixés, de manière temporaire ou permanente, dans un véhicule à moteur dans le but de fournir une aide à la navigation ou une aide d'urgence au conducteur de ce véhicule à moteur ou un divertissement vidéo aux passagers assis à l'arrière de ce véhicule à moteur.

Sanctions en cas de violation de la loi

Les sanctions pour l'utilisation d'un appareil électronique mobile au volant sont les suivantes :

- 1^{re} infraction - amende de 100 \$
- 2^e infraction - amende de 250 \$ et obligation de suivre un programme de sensibilisation à la distraction au volant
- À partir de la troisième infraction, amende de 500 \$, surprime d'assurance et obligation de suivre un programme de lutte contre les distractions au volant

Utilisation négligente et blessures causées par l'utilisation d'un téléphone portable (cellulaire)

Le fait de blesser une personne ou d'endommager des biens en raison d'une conduite négligente constitue un délit. Si vous avez un accident parce que vous utilisez un appareil électronique mobile, vous risquez des poursuites pénales et la perte de votre permis.

Remarque : Les réglementations fédérales limitent l'utilisation des téléphones portables pendant la conduite d'un véhicule utilitaire.

Conseils pour éviter l'utilisation du téléphone portable au volant

- Désactivez les notifications des applications.
- Mettez votre téléphone en mode silencieux.
- Mettez votre téléphone sur la banquette arrière.
- Garez-vous dans un endroit sûr (PAS sur le bord d'une route ou d'une autoroute très fréquentée) si vous avez besoin d'utiliser votre téléphone.

Conduite défensive

Même les conducteurs expérimentés commettent des erreurs. À un moment ou à un autre, vous devrez faire face à des pannes d'équipement, au mauvais temps, à des conducteurs non qualifiés, à des piétons imprévisibles et à des conducteurs qui ne respectent pas le Code de la route.

Pour se préparer à des événements imprévisibles, il faut toujours **conduire de manière défensive**.

- Gardez toujours une bonne vision à l'avant et autour de votre véhicule.
- Restez vigilant et préparez-vous à l'inattendu.
- Gardez les yeux sur la route. Il peut être très dangereux de quitter la route des yeux, ne serait-ce qu'une fraction de seconde, pour regarder un passager ou un objet à l'intérieur de la voiture.
- Gardez de l'espace autour du véhicule au cas où vous devriez changer brusquement de voie pour éviter un accident. Soyez conscient de qui se trouve à côté et derrière vous, et pas seulement devant.
- Conduire à la bonne vitesse et savoir quand ralentir et s'arrêter.
- Portez toujours votre ceinture de sécurité.
- Ne conduisez pas si vous avez bu, si vous prenez des médicaments ou si vous êtes très fatigué.
- Maintenez votre véhicule en bon état de marche.
- Respectez le Code de la route et cédez la priorité lorsque c'est nécessaire.

Regardez toujours devant et autour de vous, et vérifiez souvent vos rétroviseurs. Soyez conscient de l'état de la route et des dangers possibles devant, sur les côtés et derrière vous.

- Regardez tout ce qui se trouve devant vous. Vérifiez si les véhicules s'arrêtent et surveillez les personnes qui montent ou descendent d'un véhicule en stationnement. Faites très attention aux piétons et aux cyclistes qui partagent la route avec vous.
- Attendez-vous à des erreurs de la part des autres conducteurs.
- Surveillez les feux de recul des véhicules qui vous précèdent.
- Faites attention aux passages pour piétons. Ne vous fiez pas aux feux de signalisation. Les autres conducteurs, les cyclistes et les piétons peuvent ignorer les feux de signalisation.
- Faites toujours très attention à proximité des terrains de jeux, des cours d'école et des centres commerciaux. Les enfants, les piétons et les cyclistes peuvent être cachés.
- Sachez que les piétons, les cyclistes et les autres conducteurs peuvent ne pas vous entendre. Ceci est particulièrement important pour les passages piétons et les parkings. Une personne sur cinq en âge de conduire est sourde ou malentendante.
- N'oubliez pas que le droit de passage est quelque chose que vous donnez. Une grande partie de la conduite défensive consiste à donner la priorité afin d'éviter les situations dangereuses.

Votre santé et votre condition physique

Faites contrôler votre vue tous les ans ou tous les deux ans. Corrigez immédiatement tout problème de vision. Avec l'âge, votre vision peut se dégrader ou devenir plus difficile à voir la nuit.

Vous devez toujours rester vigilant et garder le contrôle de votre véhicule. Vous devez avoir une bonne vision et, si votre audition a diminué, vous devez être encore plus vigilant visuellement afin d'anticiper les changements de conditions de conduite. Vous ne devez jamais conduire dans les cas suivants :

- Lorsque vous avez consommé de l'alcool
- Si vous avez pris un médicament sur ordonnance ou un médicament en vente libre qui peut causer de la somnolence
- Si vous êtes sous l'influence d'une drogue
- Lorsque vous êtes très fatigué
- Lorsque vous êtes contrarié. Les émotions telles que la colère et la dépression peuvent vous amener à conduire de manière imprudente

Par temps ensoleillé, il est conseillé de porter des lunettes de soleil.

Vérifier l'état de votre véhicule

Votre véhicule de tourisme ou votre motorcycle doit faire l'objet d'un contrôle de sécurité et d'émissions chaque année. Respectez toujours les procédures d'entretien recommandées par le constructeur de votre véhicule. Chaque fois que vous entrez dans votre véhicule ou que vous montez sur votre moto, effectuez un contrôle visuel rapide pour vérifier que la pression des pneus n'est pas trop basse ou qu'ils ne sont pas endommagés.

Freins et pneus

Soyez attentif aux changements de votre véhicule lorsque vous freinez. Si vous pensez avoir un problème, faites inspecter vos freins immédiatement. Si vous sentez que le véhicule tire d'un côté lorsque vous freinez, il se peut que vos freins aient besoin d'être réglés ou réparés.

Vérifiez que vos pneus sont correctement gonflés et usés. Effectuez la permutation de vos pneus aussi souvent que le recommande le constructeur du véhicule ou le fabricant des pneus. Il est dangereux et illégal de conduire un véhicule dont les pneus sont extrêmement usés ou endommagés. Les pneus doivent avoir une profondeur de bande de roulement d'au moins 2/32 po (1,6 mm) dans les rainures appropriées et ne pas présenter de ruptures de tissu ou de cordes apparentes.

La distance entre le bord d'un penny et le sommet de la tête de Lincoln est d'environ 2/32 po (1,6 mm). Un moyen rapide de vérifier la bande de roulement de vos pneus consiste à glisser une pièce de monnaie dans la rainure de la bande de roulement. Si vous pouvez voir le sommet de la tête de Lincoln, vos pneus sont usés.

Direction

Le volant ne doit pas être lâche. Il ne doit pas y avoir de délai entre le moment où vous tournez le volant et celui où vos pneus réagissent. Dans le cas de la direction assistée, il convient de vérifier régulièrement le niveau du liquide. Si votre véhicule émet un bruit aigu lorsque vous tournez, vous devriez faire inspecter votre direction assistée.

Lumières et verre

Vérifiez régulièrement vos phares, vos feux de freinage et vos clignotants. Veillez à ce que vos feux soient exempts de saleté, de neige et de glace. Gardez vos vitres et vos miroirs propres. Remplacez vos essuie-glaces s'ils sont rayés ou s'ils ne dégagent pas correctement votre pare-brise.

Plaques d'immatriculation

Les plaques d'immatriculation doivent être propres et ne peuvent être bloquées par quoi que ce soit. Le numéro de votre plaque d'immatriculation doit être visible de nuit à une distance de 60 pieds. Les vignettes d'enregistrement ne doivent être placées que dans le coin supérieur droit de la plaque.

Distances de sécurité autour de votre voiture

Gardez toujours suffisamment d'espace entre votre véhicule et les autres pour vous permettre de vous arrêter en toute sécurité ou d'éviter les dangers.

- Utilisez la règle des « trois secondes » pour garder une distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède. Choisissez un objet devant vous, comme un panneau de signalisation ou un arbre. Lorsque le véhicule qui vous précède atteint cet objet, comptez « un mille, deux mille, trois mille ». Si vous atteignez l'objet avant d'avoir compté jusqu'à trois, vous êtes trop près. Ralentissez jusqu'à ce que vous ayez mis suffisamment de distance entre vous et l'autre véhicule.

La règle des trois secondes est une distance de sécurité minimale pour un bon état de la route et un trafic modéré. Compter plus pour plus de sécurité et lorsque le trafic le permet.

- Gardez plus d'espace (au moins quatre secondes) derrière un motocycle que vous ne le feriez pour un autre véhicule.
- Laissez plus d'espace entre votre véhicule et les équipements lourds (par exemple, les camions à benne, les tracteurs).
- Ne coupez jamais devant un équipement lourd ou un tracteur semi-remorque. Ces véhicules sont plus lourds et ont besoin de beaucoup plus d'espace pour s'arrêter en toute sécurité.
- Ne suivez jamais le véhicule qui vous précède. Le talonnage est illégal et constitue la principale cause des collisions par l'arrière. L'amende pour le talonnage peut s'élever à 100 \$.
- Si un suiveur est derrière vous, changez de voie ou mettez-vous sur le côté de la route pour le laisser passer.







Prévoir un espace supplémentaire pour les mauvais conducteurs et les situations suivantes :

- Pluie, neige, verglas ou autres mauvaises conditions météorologiques ou routières
- Voies d'accès aveugles ou voies d'accès ou routes à vue obstruée
- Conducteurs sortant en marche arrière d'une place de parking ou d'une allée
- Enfants jouant dans les cours ou près de la route

Freiner et s'arrêter

Regardez loin devant vous pour avoir le temps de freiner et de vous arrêter en toute sécurité. Le temps qu'il vous faut pour réagir, réfléchir et freiner s'appelle le temps de réaction.

Il faut environ trois quarts de seconde pour réagir à une situation et appuyer sur la pédale de frein. Ce temps est également mesuré en pieds parcourus, ou distance de réaction.

MPH	Stopping Distance	Total
 20		59 ft.
 40		156 ft.
 60		292 ft.
Total Stopping Distance		

Exemple de statistiques sur la distance d'arrêt tirées de *How to Drive, A Text for Beginning Drivers* par l'American Automobile Association (Ninth Ed.) Les cases blanches représentent la distance du temps de réaction et les cases noires la distance parcourue par le véhicule après le freinage.

À une vitesse de 50 mph, votre véhicule parcourt encore 55 pieds dans les trois quarts de seconde qu'il lui faut pour réagir. Une fois que vous avez freiné, vous pouvez parcourir encore 160 pieds ou plus avant de vous arrêter.

Il s'agit de la distance moyenne de freinage sur une chaussée sèche, plane et dégagée.

Votre distance totale d'arrêt est d'environ 215 pieds (55 pieds + 160 pieds). Si les conditions de la route ne sont pas claires et sèches, votre distance de freinage sera plus importante.

Si vos freins et vos pneus fonctionnent et que la route est sèche et plane :

- À 60 mph, il faut environ 292 pieds (presque un terrain de football entier) pour réagir à un danger, freiner et s'arrêter en toute sécurité.
- À seulement 30 mph, votre distance d'arrêt totale sera d'environ 104 pieds.

Ces chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif, pour montrer que les véhicules à moteur ont besoin de beaucoup plus de distance pour s'arrêter en toute sécurité que vous ne l'imaginez. Les distances d'arrêt réelles varient en fonction de l'état de la route, des conditions météorologiques et du véhicule. Vous avez besoin de plus de temps pour arrêter des véhicules plus gros et plus lourds, lorsque vous descendez une pente ou que la chaussée est mouillée, glissante ou inégale. Veillez à laisser suffisamment d'espace aux gros camions lorsque vous vous garez devant eux. Les gros camions peuvent avoir besoin d'une distance d'arrêt deux fois supérieure à celle des véhicules de tourisme.

Suivez ces conseils utiles en matière de freinage :

- Avertir les piétons, les cyclistes ou les autres conducteurs de la possibilité d'un problème. Freinez tôt et doucement lorsque vous vous apprêtez à vous arrêter ou à tourner.
- Ne laissez pas votre pied reposer sur la pédale de frein pendant la conduite. (C'est ce qu'on appelle utiliser ses freins)
- Si votre véhicule est équipé de freins antiblocage, ne pompez jamais les freins. (En 2010, 89 % des nouvelles voitures et 99 % des nouveaux camions légers étaient équipés de freins antiblocage)
- Votre véhicule est plus susceptible de quitter la route dans un virage. Ralentissez toujours à proximité d'un virage ou d'une zone où vous ne voyez pas clairement devant vous.

Utilisation du klaxon, des phares et des signaux d'urgence

Il est important de savoir comment utiliser les équipements de sécurité de votre véhicule.

Utilisez votre klaxon pour :

- Avertir les piétons ou les autres conducteurs d'un problème éventuel
- Éviter les accidents

N'utilisez pas votre klaxon pour :

- Montrer de la colère ou se plaindre des erreurs des autres conducteurs
- Essayer d'inciter un conducteur plus lent à rouler plus vite
- Essayer de faire avancer les autres véhicules dans un embouteillage

Vous devez utiliser vos phares et vos feux arrière :

- D'une demi-heure après le coucher du soleil à une demi-heure avant le lever du soleil
- Lorsque vous ne pouvez pas voir clairement les personnes ou les véhicules à une distance de 500 pieds en raison d'une luminosité insuffisante ou des conditions météorologiques
- Chaque fois que vous utilisez vos essuie-glaces (les feux de jour ne sont pas suffisants)
- En cas de pluie, de neige, de brouillard ou d'autres conditions météorologiques rendant la vue difficile
- Chaque fois que vous avez des difficultés à voir les autres véhicules
- Pour avertir un autre conducteur d'allumer ses phares
- Lors de la traversée d'un tunnel

Utilisez les feux et signaux d'urgence lorsque votre véhicule est en panne, afin que les autres conducteurs puissent le voir. Déplacez votre véhicule aussi loin que possible sur le côté de la route. Pour votre propre sécurité, restez à l'écart de la route. Ne jamais changer un pneu crevé sur une voie de circulation. Attendre l'arrivée des secours.

Vous pouvez également utiliser vos feux de détresse pour avertir les conducteurs qui vous suivent d'un accident ou d'un danger. Prévenez les autres conducteurs le plus tôt possible.

Conduite de nuit

La conduite de nuit est plus dangereuse que la conduite de jour. Les véhicules, les piétons et les obstacles peuvent être plus difficiles à voir. Soyez toujours très prudent la nuit. L'utilisation des phares est obligatoire d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant le lever du soleil. Vous devez prendre les mesures suivantes lorsque vous conduisez la nuit :

- Ne conduisez pas si vous êtes fatigué ou somnolent.
- Conduisez plus lentement la nuit, surtout dans un endroit peu familier. Maintenez une vitesse qui vous permette de réagir et de vous arrêter en toute sécurité sur la distance que vous voyez devant vous.
- Laissez plus d'espace entre votre véhicule et les autres véhicules.
- Mettez votre rétroviseur intérieur en position « nuit ». Vous réduirez ainsi l'éblouissement causé par les phares derrière vous. Éteindre les lumières à l'intérieur.
- Ne regardez pas les phares en face. Regardez en bas à droite de votre couloir.
- Gardez vos vitres et vos phares propres.
- Si un autre conducteur vous fait des appels de phares, il se peut que vos phares soient éteints ou que vos feux de route soient allumés.

Feux de route

Les feux de route vous permettent normalement de voir à environ 350 pieds devant vous. Les feux de croisement vous permettent normalement de voir à environ 100 pied (30 m) devant vous.

- N'utilisez les feux de route que dans les zones sombres où vous ne pouvez pas voir la chaussée devant vous.
- Vous devez mettre vos feux de route en feux de croisement lorsque vous vous trouvez à moins de 500 pieds d'un véhicule venant en sens inverse ou à moins de 200 pieds d'un véhicule roulant devant vous.
- Si un conducteur se dirige vers vous avec ses feux de route, vous pouvez faire un appel de phares pour lui rappeler de passer en feux de croisement. Si le conducteur ne passe pas aux feux de croisement, restez à droite et n'allumez pas vos feux de route.

Conduite en état de somnolence

Conduire en état de fatigue ou de somnolence peut être mortel. 633 personnes sont mortes en 2020 dans des accidents liés à la somnolence au volant (source : National Highway Traffic Safety Administration). Les accidents dus à la somnolence sont les plus fréquents :

- Survenir entre minuit et 6 heures, ou en fin d'après-midi
- Impliquent un seul conducteur (sans passager) qui sort de la route à grande vitesse
- Survenir sur les routes et autoroutes de campagne

Le SEUL véritable moyen de se protéger contre la somnolence au volant est de dormir suffisamment et de ne pas conduire lorsque l'on se sent fatigué. Boire du café et se réfugier dans un endroit sûr pour faire une sieste peut aider temporairement, mais seulement pour une courte période.

Dans la mesure du possible, évitez de conduire entre minuit et 6 heures du matin. Si vous devez conduire à ce moment-là, soyez attentif aux signes de somnolence, comme le fait de franchir des lignes ou de heurter des bandes rugueuses. Ne conduisez pas après avoir bu de l'alcool, car l'alcool peut augmenter la somnolence. Vérifiez toujours les étiquettes des médicaments (sur ordonnance ou en vente libre) pour savoir s'ils peuvent provoquer de la somnolence.

Conduite sous la pluie ou dans le brouillard

La pluie et les routes mouillées rendent le démarrage, l'arrêt et les virages plus difficiles. Les fortes pluies, le brouillard et la brume peuvent également rendre la vue plus difficile. **La loi exige que vous utilisiez vos phares et vos feux arrière chaque fois que vous utilisez vos essuie-glaces. Les feux de jour ne sont pas suffisants.**

Ralentir dès que la pluie commence à tomber. De nombreuses routes sont plus glissantes lorsque la pluie se mélange d'abord à la saleté et à l'huile et forme une pellicule grasse. Si la route est glissante, vos pneus peuvent perdre de l'adhérence et votre voiture peut faire de l'aquaplanage.

L'aquaplanage est causé par l'état de la route, l'eau et la vitesse. Cela se produit lorsque vos pneus roulent sur l'eau et n'ont aucun contact avec la route. Si votre véhicule commence à faire de l'aquaplanage, c'est que vous roulez trop vite. Lâchez lentement la pédale d'accélérateur. Ne freinez jamais et ne tournez jamais brusquement. Vous risquez de perdre le contrôle et de déraiser.

Voici quelques conseils pour conduire sous la pluie ou dans le brouillard :

- Laissez plus d'espace entre votre véhicule et les autres. Vous avez besoin de plus d'espace pour arrêter votre véhicule. Soyez prêt à vous arrêter rapidement et dans les limites de la distance que vous pouvez voir devant vous.
- Attention aux feuilles mouillées sur la route. Ils peuvent être aussi glissants que la glace.
- Maintenez vos essuie-glaces et désembueurs de vitres en bon état.
- Dans le brouillard, utilisez vos feux de croisement pour réduire l'éblouissement.
- Utilisez toujours vos clignotants.
- Si vous ne voyez pas la chaussée ou les panneaux de signalisation, ralentissez et cherchez des marques de bord de route pour vous guider.
- Ne pas rouler dans les flaques d'eau. Les freins humides ne fonctionnent pas correctement. Si vous traversez une grande flaque d'eau, appuyez légèrement sur vos freins dès que vous le pouvez pour les sécher jusqu'à ce que vous sentiez qu'ils fonctionnent à nouveau normalement.

La division des autoroutes dispose d'un service téléphonique 511. Vous pouvez l'utiliser pour obtenir des informations actualisées sur les conditions de circulation, les conditions météorologiques et les projets de construction. Vous pouvez également signaler des problèmes sur la route. Le service est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Composez le 511 à partir de votre téléphone portable ou le 617-986-5511 (Metro-Boston), 508-499-5511 (Central Mass), ou 413-754-5511 (Western Mass) à partir d'une ligne fixe.

Pour plus d'informations, consultez le site MassDOT.State.MA.US/Highway/TrafficTravelResources/About511Massachusetts.aspx

Conduite en hiver

La conduite en hiver est difficile et dangereuse pour les nouveaux conducteurs comme pour les conducteurs expérimentés. Les véhicules à moteur fonctionnent très différemment sur la glace et la neige que sur une chaussée chaude et sèche. Vous devez vous entraîner à conduire par temps hivernal.

- Réduisez votre vitesse. Conduisez prudemment et accélérez lentement.
- Ne bloquez jamais vos freins sur des routes verglacées. Vous perdrez le contrôle de la direction. Si vous dérapez, n'oubliez pas de **tourner dans la direction du dérapage** (voir les *urgences de conduite au chapitre cinq*).
- Laissez plus d'espace entre votre véhicule et les autres. Vous avez besoin de plus d'espace pour vous arrêter en toute sécurité sur des surfaces glissantes.
- Soyez attentifs aux véhicules d'urgence et cédez le passage aux chasse-neige. Ne pas encombrer les charries.
- Les ponts et les viaducs d'autoroute gèlent avant le reste de la route et peuvent être très glissants. En effet, le sol ne les isole pas.
- S'il neige, commencez lentement. Testez vos freins en les tapotant doucement pour voir quelle est l'adhérence de vos pneus.

- Maintenez vos essuie-glaces et votre dégivreur en bon état.
- Enlevez TOUTE la glace et la neige de votre véhicule avant de prendre la route. Dégagez toutes les vitres, les essuie-glaces, les phares et les feux de freinage. Il est très important de dégager le toit, le capot et le coffre afin que la glace et la neige ne soient pas projetées dans les véhicules qui vous suivent. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez être accusé de négligence.
- Gardez votre réservoir d'essence au moins à moitié plein pour éviter que la conduite d'essence ne gèle.
- Remplissez votre lave-glace avec un liquide de nettoyage qui ne gèle pas.
- Gardez une couverture, une lampe de poche et une petite pelle dans votre coffre.

Si vous avez un camion et que vous déneigez à titre onéreux, vous devez avoir des plaques commerciales.

Loi sur les usagers vulnérables de la route

La loi du Massachusetts définit les « usagers de la route vulnérables » comme suit :

- Piétons
- Travailleurs de bord de route
- Cyclistes
- Personnes à cheval ou en calèche
- Personnes utilisatrices :
 - Fauteuils roulants
 - Dispositifs de mobilité personnelle
 - Bicyclettes motorisées
 - Scooters motorisés
 - Scooters non motorisés
 - Planches à roulettes
 - Patins à roulettes

Lorsque vous dépassez un usager de la route vulnérable, vous devez laisser une distance de dépassement sûre d'au **moins quatre pieds** entre votre véhicule et l'usager de la route. Si cela ne présente pas de danger, vous pouvez utiliser tout ou partie de la voie voisine et vous pouvez franchir la ligne médiane si nécessaire. Vous devez respecter la limitation de vitesse lors du dépassement.



Le panneau de droite est placé sur les routes qui ne sont pas équipées de pistes cyclables ou de chemins séparés.

Piétons

Un décès sur cinq impliquant un véhicule motorisé est le fait d'un piéton. N'oubliez pas que nous sommes tous parfois des piétons. Pour contribuer à la sécurité de tous, veillez à regarder les piétons, en particulier ceux qui peuvent être distraits par leur téléphone portable ou leurs écouteurs.

Se laisser distraire (ne serait-ce que quelques secondes), conduire en état de fatigue ou dévier de sa trajectoire peut gravement blesser ou tuer un piéton.

Soyez très attentif dans les zones très fréquentées où il y a beaucoup de piétons. Soyez très prudent :

- **Enfants** - Les enfants sont imprévisibles et difficiles à voir. Soyez prudent à proximité des zones scolaires, des parcs, des arrêts de bus et des terrains de jeux.

- **Joggeurs et patineurs** - Les joggeurs et les patineurs ne respectent pas toujours les règles relatives aux feux de circulation et aux passages pour piétons.
- **Piétons, lorsque vous reculez** - Soyez prudent lorsque vous reculez. Ne vous contentez pas d'utiliser les rétroviseurs ou les capteurs du véhicule. Les angles morts peuvent cacher des personnes ou des objets derrière le véhicule. Avant de monter dans votre véhicule, vérifiez qu'il n'y a pas d'enfants ou d'animaux à l'arrière. Vous devez tourner la tête et regarder par la fenêtre avant de commencer à reculer.
- **Personnes malvoyantes (aveugles)** - Arrêtez-vous toujours pour un piéton aveugle à un croisement de rues. Restez à l'arrêt jusqu'à ce que la personne ait traversé en toute sécurité. Ne klaxonnez pas et ne faites pas signe à la personne d'avancer. Ne dépassez jamais un véhicule arrêté. Les piétons aveugles peuvent utiliser une canne blanche ou chien d'aveugle. La loi sur la canne blanche exige que vous vous arrêtiez complètement pour laisser passer un piéton aveugle qui traverse une rue.
- **Personnes sourdes ou malentendantes** - Il est impossible d'identifier visuellement une personne sourde ou malentendante. Ne supposez pas qu'un piéton, un cycliste ou un autre conducteur peut entendre votre voiture et qu'il vous cédera le passage ou s'écartera de votre chemin. Il est toujours plus sûr pour il n'est pas plus dangereux de vous obliger à céder le passage, même si vous avez la priorité, que de créer une situation dangereuse.
Si vous souhaitez obtenir des informations sur les dispositifs d'aide à l'écoute et d'adaptation utilisés par les personnes sourdes et malentendantes, contactez la Massachusetts Commission for the Deaf and Hard of Hearing (Commission du Massachusetts pour les sourds et les malentendants) à l'adresse Mass.Gov/MCDHH ou en appelant le 617-740-1600.
- **Arrêts de train et de bus** - Faites attention aux arrêts de transport en commun et à leur proximité, où la circulation des piétons peut être plus dense.
- **Centres pour personnes âgées** - Faites attention aux zones où il y a plus de piétons âgés, comme autour des centres pour personnes âgées et des résidences pour personnes âgées. Les personnes âgées peuvent voir leur vue baisser et leur audition, leur mobilité et leur temps de réaction diminuer.

N'oubliez pas que vous devez ralentir et vous arrêter si nécessaire pour une personne qui marche dans la rue. Regardez toujours devant vous pour repérer les endroits où les piétons peuvent être cachés, par exemple dans un virage, au sommet d'une colline ou entre des voitures garées.

Bicyclettes et cyclomoteurs



Les cyclistes et les cyclomotoristes ont le même droit d'utiliser les voies publiques que tous les autres conducteurs (les seules exceptions sont les routes à accès limité ou les autoroutes d'État où des panneaux indiquent que les bicyclettes et les cyclomoteurs sont interdits). Ils doivent respecter les mêmes règles de contrôle de la circulation et de droit de passage. Ces cyclistes peuvent être difficiles à voir dans la circulation et ne sont pas bien protégés contre les collisions avec les véhicules.

Les conducteurs peuvent blesser gravement ou tuer des cyclistes et des cyclomotoristes simplement en étant distraits, en quittant leur voie ou en ouvrant leur portière sans regarder.

Lors du dépassement d'une bicyclette ou d'un cyclomoteur :

- Réduisez votre vitesse. Le vent provoqué par votre véhicule peut déséquilibrer le conducteur.
- Laissez beaucoup d'espace entre votre véhicule et les conducteurs.
- Si vous n'avez pas assez de place pour dépasser en toute sécurité, attendez que les véhicules venant en sens inverse vous dépassent ou que la voie s'élargisse.

Diminuez vos phares la nuit si un cycliste vient vers vous. Sachez qu'un cycliste ou un cyclomotoriste peut être amené à faire une embardée soudaine, comme n'importe quel autre conducteur. Respectez toujours le droit d'un cycliste ou d'un cyclomotoriste d'utiliser la chaussée, comme vous respecteriez le droit d'un autre conducteur.

Lorsque vous êtes garé au bord d'une route, vérifiez toujours soigneusement s'il y a des bicyclettes ou des cyclomoteurs avant d'ouvrir la portière de votre véhicule. Pour plus d'informations, voir la section Danger des portes ouvertes pour les cyclistes à la page 97.

Motos

Vérifier deux fois, sauver une vie • Les motos sont partout

Les motos sont des véhicules à moteur, tout comme les voitures et les camions. Le nombre de motos immatriculées dans le Massachusetts ne cesse d'augmenter. La saison de conduite s'étend généralement de mars à octobre, mais certains motocyclistes roulent toute l'année. Faites attention aux motos et partagez la route en toute sécurité.

Les motos vont aussi vite que les voitures et les camions. Les cyclistes sont confrontés à des dangers supplémentaires liés aux conditions météorologiques et à l'état des routes. Les motos n'ont pas les caractéristiques de sécurité d'une automobile et le risque de blessure en cas d'accident est beaucoup plus élevé.

Environ la moitié des accidents mortels de motos impliquent une moto percutée par un autre véhicule. Les conducteurs doivent être particulièrement attentifs aux motos venant en sens inverse lorsqu'ils s'engagent dans la circulation ou tournent à gauche dans la circulation (pas seulement aux intersections).

- **Changer de voie** - Sur l'autoroute, faites très attention lorsque vous changez de voie ou que vous vous engagez dans une voie nouvelle. Les motos peuvent être cachées dans les angles morts en raison de leur taille. Vérifiez toujours vos rétroviseurs et vos angles morts pour détecter les motos. Mettez votre clignotant tôt et vérifiez deux fois avant de changer de voie.
- **Suivre derrière** - Laissez un espace supplémentaire entre votre véhicule et la moto qui vous précède. Respecter une distance de suivi de quatre secondes (contre trois secondes pour les autres véhicules à moteur).
- **Partage des voies** - Les motos ont le même droit d'utiliser la totalité de la largeur d'une voie. Même si une moto peut utiliser une partie plus petite de la voie, vous ne devez jamais partager une voie. Les motocyclistes doivent se déplacer à l'intérieur d'une voie pour les manœuvres de circulation et pour éviter les débris de la route, les nids-de-poule ou l'huile de surface. **Ne vous placez jamais sur la même voie qu'un motocycliste, même si la voie est large et que le motocycliste est en train de rouler sur le côté.** L'encombrement d'une voie par une moto est illégal et très dangereux.
- **Tourner aux intersections** - Les voitures ou les camions qui tournent à gauche devant une moto arrivant en sens inverse sont à l'origine d'un grand nombre d'accidents. Faites très attention aux motos aux intersections. Les motos sont plus petites et peuvent être cachées par d'autres véhicules. Il peut être difficile de juger de leur vitesse et de leur position. Même si vous avez le temps de tourner, un motocycliste venant en sens inverse n'aura peut-être pas le temps de changer de vitesse en toute sécurité. Laissez la moto traverser l'intersection en toute sécurité en premier.
- **Conditions routières et météorologiques** - Les conditions routières qui ne posent que de petits problèmes aux voitures et aux camions peuvent représenter de grands dangers pour les motocyclistes. Les graviers, les nids-de-poule et les surfaces glissantes peuvent amener un motocycliste à changer brusquement de vitesse et de direction. Les motos ont besoin d'une plus grande distance pour s'arrêter par mauvais temps. Il faut toujours laisser plus d'espace à un motocycle au cas où il devrait s'arrêter brusquement.



Il est illégal pour un motocycliste de passer d'une voie à l'autre à tout moment.

Suivez ces conseils et partagez la route en toute sécurité avec les motos et les autres véhicules à moteur.

Sécurité des motocycles

Le RMV dispose d'un manuel du motocycliste. Vous devez le lire avant de demander un permis moto. Le manuel du motocycliste contient des informations détaillées sur l'équipement des motocycles, leur fonctionnement, l'équipement de conduite, le transport de passagers et le Code de la route.

Le manuel du motocycliste est disponible en ligne sur le site Mass.Gov/RMV.

Sécurité des cyclomoteurs

Un cyclomoteur (également appelé bicyclette motorisée) est une bicyclette à pédales équipée d'un moteur d'assistance, ou une bicyclette sans pédales équipée d'un moteur. Sa vitesse maximale doit être inférieure ou égale à trente (30) miles par heure (mph). Sa cylindrée doit être inférieure ou égale à cinquante (50) centimètres cubes. Il doit être équipé d'une transmission automatique.

Pour conduire un cyclomoteur, vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide (toutes catégories confondues) ou d'un permis d'apprentissage. Vous devez respecter ces règles lorsque vous conduisez un cyclomoteur :

- Ne pas rouler à plus de 25 mph.
- Ne pas rouler sur les routes d'État à accès limité ou express dont les panneaux indiquent que les bicyclettes sont interdites.
- Utilisez les signaux électroniques et manuels appropriés avant de vous arrêter ou de tourner.
- Ne roulez pas sur les pistes cyclables hors rue (vous pouvez utiliser les pistes cyclables le long des routes).
- Les conducteurs et les passagers doivent porter des casques conformes ou supérieurs à la norme du ministère américain des Transports.
- Respecter le Code de la route.
- Lorsque vous conduisez avec un permis d'élève conducteur, ne transportez pas de passagers.

Vous pouvez être condamné à une amende pouvant aller jusqu'à 100 \$ en cas d'infraction à l'une de ces règles

Sécurité des scooters motorisés

Un scooter motorisé est un véhicule à deux ou trois roues muni d'un guidon et d'un moteur électrique ou à gaz qui peut déplacer le véhicule avec ou sans propulsion humaine. Les scooters motorisés peuvent être conçus pour que le conducteur soit assis ou debout.

Le Registre des véhicules à moteur n'immatricule pas les scooters motorisés.

Vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide (toutes catégories confondues) ou d'un permis d'apprentissage pour conduire un scooter motorisé. Vous pouvez recevoir des contraventions pour avoir enfreint les lois sur les véhicules à moteur.

Vous devez respecter ces règles lorsque vous conduisez un scooter motorisé :

- Ne pas rouler à plus de 20 mph.
- Ne pas conduire sur les routes à accès limité ou les routes express.
- Portez un casque conforme ou supérieur à la norme du Département de transport des É.-U.
- Restez toujours sur le côté droit de la route, même lorsque vous dépassez un autre véhicule.
- Utilisez les signaux électroniques et manuels appropriés avant de vous arrêter ou de tourner.
- Ne pas conduire après le coucher du soleil ou avant le lever du soleil.
- Ne transportez pas de passagers.

- Respecter le Code de la route.

Vous pouvez être condamné à une amende de 25 \$ (première infraction), de 25 à 50 \$ (deuxième infraction) et de 50 à 100 \$ (troisième infraction et plus).

Tous les frais sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Sécurité des véhicules à usage limité

Un véhicule à usage limité peut avoir deux roues ou plus. Il peut aller plus vite que 30 mph, mais pas plus de 40 mph. Un véhicule à usage limité peut être un motocycle ou une voiture de tourisme, selon le nombre de roues qu'il possède.

Vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide ou d'un permis d'apprentissage pour conduire un véhicule à usage limité. Si le véhicule à usage limité est un motocycle, le permis doit être de la classe M. Si le véhicule à usage limité est une voiture de tourisme, le permis doit être de la classe D.

Vous ne pouvez pas conduire un véhicule à usage limité sur une route d'État à accès limité ou express ni sur une route dont la vitesse est limitée à plus de 40 miles par heure.

Sécurité des véhicules à basse vitesse

Un véhicule à basse vitesse (VBV) a quatre roues et ne peut rouler qu'à une vitesse comprise entre 20 et 25 miles par heure. Il doit avoir un poids nominal brut inférieur à 3 000 livres.

Vous devez être titulaire d'un permis de conduire de classe D ou d'un permis d'apprentissage valide pour conduire un véhicule à basse vitesse.

Vous ne pouvez pas conduire un véhicule à basse vitesse sur une route d'État à accès limité ou express, ou sur toute route dont la vitesse est limitée à plus de 30 miles par heure. Les véhicules à faible vitesse peuvent également être interdits dans les zones à forte circulation. Vous devez respecter le Code de la route. Vous pouvez être condamné à une amende en cas d'infraction.

Lois sur la sécurité des bicyclettes

Les lois sur la sécurité des bicyclettes ont été mises à jour ces dernières années pour responsabiliser davantage les cyclistes, les automobilistes et les loueurs de bicyclettes, tout en donnant aux policiers une formation plus poussée en matière de sécurité des bicyclettes et d'application du code de la route. Il devrait en résulter une meilleure prise de conscience des problèmes de sécurité et une meilleure application des lois sur la sécurité des bicyclettes.

Si un agent de police voit un cycliste commettre une infraction au Code de la route, il peut lui délivrer une contravention de la même manière qu'il le ferait pour un automobiliste. Le cycliste peut se voir infliger une amende, mais celle-ci n'affectera pas son dossier de conduite. Le cycliste doit donner à l'agent son véritable nom et son adresse lorsqu'il le lui demande, sous peine de se voir infliger une amende. Un cycliste peut également être arrêté pour avoir refusé de donner son nom.

Les entreprises qui louent des bicyclettes doivent proposer des casques qui répondent à toutes les exigences de sécurité pour les locataires.

La loi permet également aux automobilistes d'être cités à comparaître pour infraction à la législation sur les véhicules à moteur en cas de comportements à l'égard des bicyclettes. Cela devrait inciter les automobilistes à être plus prudents.

Pour une liste des lois applicables aux cyclistes et aux automobilistes en présence de cyclistes, voir page 94.

Conserver sa licence

Conduire dans le Massachusetts est un privilège. Ce n'est pas un droit. Vous obtenez le droit de conduire en passant l'examen du permis d'apprenti et l'examen pratique. Ces tests prouvent que vous pouvez conduire un véhicule à moteur en toute sécurité et dans le respect de la loi. Une fois que vous avez obtenu votre permis de conduire, vous êtes responsable de vos actes en tant que conducteur, ainsi que de la sécurité de vos passagers, des piétons et de toutes les autres personnes qui circulent sur la route autour de vous.

Le RMV retrace vos antécédents en tant que conducteur. C'est ce qu'on appelle votre **dossier de conduite**. Elle énumère trois types d'événements qui peuvent entraîner la perte du droit de conduire :

- Infractions civiles en matière de véhicules à moteur
- Infractions pénales
- Accidents de la route dans lesquels votre responsabilité est engagée à plus de 50 %

Ce chapitre explique ces trois événements. Il explique également comment fonctionne la loi et comment éviter de perdre ses privilèges de conducteur.

Le RMV doit parfois suspendre ou retirer votre permis de conduire. Ces situations sont décrites dans ce chapitre. Une suspension ou une révocation signifie que vos privilèges de conduite vous sont retirés. Il peut s'agir d'une durée déterminée ou indéterminée. (Voir la section *Suspension ou retrait du permis* plus loin dans ce chapitre)

CHAPITRE 3

Vous ne pouvez pas renouveler un permis expiré si vous avez des infractions de stationnement non payées, des taxes d'accise non payées, des mandats judiciaires non exécutés, des infractions E-ZPass/Fast Lane non exécutées ou des infractions au pont Tobin. (Voir la section *Raisons du non-renouvellement de la licence* plus loin dans ce chapitre)

Infractions et sanctions liées aux véhicules à moteur

Lorsque vous enfreignez une loi sur les véhicules à moteur, vous pouvez recevoir une contravention. Une contravention peut vous obliger à payer une amende, à perdre votre permis de conduire, à comparaître devant un tribunal ou à aller en prison. Les infractions majeures au Code de la route sont des infractions pénales. Il s'agit par exemple de la conduite en état d'ébriété ou du fait de quitter le lieu d'un accident. Ils sont assortis de lourdes sanctions et peuvent entraîner la perte du permis de conduire. Vous pouvez également perdre votre permis en commettant plusieurs infractions au Code de la route. Il s'agit notamment de la conduite au-dessus de la limite de vitesse ou du non-respect des feux de signalisation.

Les infractions au Code de la route peuvent être civiles ou pénales. Les sections suivantes expliquent les différences entre les deux types. Pour de nombreuses infractions, les sanctions peuvent être plus lourdes si vous êtes titulaire d'un permis de conduire junior, si vous avez moins de 21 ans, si vous êtes récidiviste ou si vous conduisez avec un permis de conduire commercial (CDL).

En fonction de l'infraction, vous pouvez recevoir plus d'une sanction. Il peut s'agir d'une amende, de la perte du permis de conduire et/ou d'une peine d'emprisonnement.

Infractions civiles en matière de véhicules à moteur

Les infractions civiles, telles que le non-respect des feux de signalisation ou les excès de vitesse, ne sont pas des infractions pénales. Elles peuvent généralement être réglées par le paiement d'amendes. Si un agent de police vous remet une contravention pour une infraction civile au Code de la route, vous devez payer l'amende exigée ou demander une audience pour la contester. Vous avez 20 jours pour le faire. Chaque amende pour infraction à la législation sur les stupéfiants (CMVI) prévue par le chapitre 89 ou 90 des lois générales du Massachusetts est assortie d'une surtaxe de 5 \$ au titre de la sécurité publique.

Si vous demandez une audition, vous devez payer des frais de dossier de 25 \$ au RMV. Vous pouvez soit envoyer votre paiement avec la citation lorsque vous demandez une audience, soit payer en ligne ou par courrier lorsque vous recevez une lettre du RMV indiquant que vous devez payer la taxe. Si le tribunal vous déclare **NON RESPONSABLE** de TOUTES les infractions mentionnées dans la citation civile, les frais de dossier de 25 \$ vous seront remboursés.

Si vous ne répondez pas à une citation dans les 20 jours, vous serez jugé responsable et devrez payer des frais de retard importants. Si vous ne payez pas la contravention et les frais de retard, votre permis sera suspendu. Lorsque vous payez une amende, vous acceptez la responsabilité de cette infraction. Votre dossier de conduite indiquera votre responsabilité si vous payez la contravention par courrier, si vous demandez une audience et qu'un tribunal vous ordonne de payer l'amende, ou si vous ne répondez pas à la contravention dans un délai de 20 jours.

Le RMV enregistre toutes les infractions au Code de la route dans le Massachusetts dans votre dossier de conduite. Les infractions au Code de la route peuvent faire augmenter votre prime d'assurance automobile. Ils peuvent également entraîner la suspension de votre permis de conduire.

Les infractions au stationnement ne sont pas des CMVI. Elles sont gérées par la ville ou le village qui a émis les citations ou les contraventions. Si vous ne payez pas l'infraction, vous ne pourrez pas renouveler votre permis de conduire ou l'immatriculation de votre véhicule.

Vous pouvez payer les infractions au Code de la route au moyen d'une carte de crédit. Appelez le RMV Contact Center ou visitez le site web du RMV à l'adresse Mass.Gov/RMV. Vous pouvez également envoyer votre paiement par courrier à l'adresse suivante :
RMV Citations - Processing Center, PO Box 55,890, Boston, MA, 02205-5890

Excès de vitesse

Le début du *chapitre 4* explique les lois sur les limitations de vitesse dans le Massachusetts. La sanction la plus faible pour un dépassement de la vitesse maximale autorisée est une amende d'un million d'euros amende de 105 \$. Si vous dépassez la limite de vitesse de plus de 10 miles par heure (mph), vous devez payer un supplément de 10 \$ pour chaque mph que vous avez parcouru au-delà

des 10 premiers. Par exemple, si vous roulez à 73 mph sur une autoroute dont la limite de vitesse affichée est de 55 mph, vous êtes passible d'une amende de 185 \$. Selon la loi, toutes les amendes pour excès de vitesse sont assorties d'une pénalité supplément de 50 \$. L'intégralité de la surtaxe est affectée au Fonds d'affectation spéciale pour les services de traitement des traumatismes crâniens. L'excès de vitesse est souvent un facteur dans les accidents de la route qui provoquent de graves traumatismes crâniens. Le législateur a créé ce fonds d'affectation spéciale pour traiter les personnes souffrant de traumatismes crâniens. Une surtaxe de 5 \$ pour la sécurité publique est également ajoutée à toutes les infractions liées à la vitesse.

Votre vitesse	73 mph
Limite de vitesse	55 mph
	18 mph au-dessus de la
limite	
Les 10 premiers mph	\$105
8 mph suivants (8 x 10) =	\$80
	185 amende totale

Zones de travail

Si vous êtes pris en flagrant délit d'excès de vitesse dans une zone de travaux, l'amende pour excès de vitesse est **doublee**.

Votre permis sera suspendu pendant 30 jours si vous êtes reconnu coupable de trois excès de vitesse au cours d'une période de 12 mois. Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire junior, la première infraction entraîne une suspension du permis de 90 jours. En cas de récidive, le permis de conduire est suspendu pour une durée d'un an.

Infractions pénales

Les infractions pénales au Code de la route sont des délits graves. Si vous commettez une infraction pénale au Code de la route, vous pouvez être arrêté immédiatement, votre véhicule peut être remorqué, votre permis peut être retiré et vous pouvez être envoyé en prison jusqu'à ce que vous comparaissez devant le tribunal. Si vous êtes reconnu coupable d'une infraction pénale liée aux véhicules à moteur, le tribunal fixera l'amende ou la peine d'emprisonnement.

Les infractions pénales liées aux véhicules à moteur comprennent la conduite avec un permis suspendu, la conduite en état d'ébriété et le fait de quitter le lieu d'un accident. La section *Suspension ou retrait du permis de conduire* de ce chapitre contient des tableaux qui énumèrent les sanctions pour de nombreuses infractions pénales liées aux véhicules à moteur.

Un officier de police peut vous arrêter et vous pouvez faire l'objet de poursuites pénales si vous refusez de...

- Donnez votre nom et votre adresse
- Indiquer le nom et l'adresse de la personne propriétaire du véhicule
- Présentez votre permis de conduire
- Présenter un certificat d'immatriculation valide pour le véhicule
- Signez votre nom devant l'agent

Violations commises en dehors de l'État

Les infractions commises en dehors de l'État ont le même impact sur votre dossier que si elles avaient été commises dans le Massachusetts.

- Ne pas ignorer les infractions commises en dehors de l'État. Le fait de ne pas payer ou de ne pas se présenter dans une autre juridiction pour une infraction aura un impact sur le statut de votre permis et sur votre droit à conduire un véhicule à moteur dans le Massachusetts.
- Les infractions commises en dehors de l'État entraînent tout ou partie des sanctions suivantes : suspension ou révocation immédiate de vos privilèges de conduite jusqu'à ce que vous vous acquittiez de vos obligations; paiement de frais de réintégration; augmentation des primes d'assurance; obligation pour le conducteur de se présenter à la police d'assurance de l'État où il se trouve des cours de recyclage et/ou une période de suspension obligatoire.
- Le RMV applique les sanctions de suspension du Massachusetts pour les infractions commises en dehors de l'État. Dans certains cas, la sanction du Massachusetts peut être plus sévère que celle imposée par l'autre État.
- Si vos privilèges de conduite sont suspendus, vous devez présenter au RMV la preuve que vous vous êtes acquitté de vos obligations en dehors de l'État, et payer une taxe de réintégration (minimum de 100 \$) au Massachusetts avant que votre permis de conduire du Massachusetts ne puisse être réintégré.

Accidents dus à une défaillance

Votre dossier de conduite est également affecté si vous êtes responsable d'un accident de la route. Vous êtes responsable à plus de 50 % d'un accident si votre compagnie d'assurance...

1. Vous trouvez en faute selon l'une des 19 normes de faute énumérées à la page suivante. Un exemple est de provoquer un accident en conduisant du mauvais côté de la route. Un autre exemple est la collision avec un autre véhicule par l'arrière.
et
2. A payé plus de 1 000 \$ pour une collision, une collision limitée ou des dommages aux biens d'autrui ou a payé plus de 1 000 \$ pour des dommages corporels (s'il n'y a pas de collision ou de dommages aux biens d'autrui de plus de 1 000 \$ pour le même incident).

Tous les accidents responsables dont vous êtes accusé sont inscrits dans votre dossier de conduite. Les accidents responsables et les infractions au Code de la route sont pris en compte dans la suspension éventuelle du permis de conduire.

Événements payants

Les infractions au Code de la route et les accidents responsables sont des événements donnant lieu à une surtaxe. Chaque événement donnant lieu à une surtaxe compte pour une éventuelle suspension du permis de conduire. La plupart des condamnations pour infraction au Code de la route prononcées en dehors de l'État comptent comme si elles avaient eu lieu dans le Massachusetts.

Si vous êtes reconnu coupable de trois excès de vitesse au cours d'une période de 12 mois, votre permis sera automatiquement suspendu pendant 30 jours. La période de 12 mois commence lorsque vous payez ou êtes reconnu coupable de la première contravention.

Le permis de conduire junior (pour les conducteurs de moins de 18 ans) sera suspendu pendant 90 jours en cas de premier excès de vitesse et pendant un an en cas de récidive. Pour une première traînée en cas de condamnation pour course, le permis de conduire

Normes de faute

- Collision avec un véhicule en stationnement légal ou illégal
- Collision par l'arrière
- Collision hors de la voie
- Absence de signalisation
- Manquement à l'obligation de prudence à l'égard d'un signal de contrôle de la circulation ou d'un panneau de signalisation
- Collision sur le mauvais côté de la route
- Opérer dans la mauvaise direction
- Collision à une intersection non contrôlée
- Collision lors d'une marche arrière
- Collision lors d'un virage à gauche ou d'un demi-tour en travers de la trajectoire d'un véhicule circulant dans la même direction ou dans la direction opposée
- Quitter ou sortir d'une place de stationnement, d'un parking, d'une allée ou d'une voie d'accès
- Porte(s) du véhicule ouverte(s) ou en cours d'ouverture
- Collision à un seul véhicule
- Non-respect des règles de conduite
- Collision avec un véhicule non surveillé
- Collision en s'engageant sur une autoroute ou dans une rotative
- Opérateur sans contact à l'origine de la collision
- Ne pas céder le passage aux véhicules d'urgence lorsque la loi l'exige
- Collision à une intersection en « T » (vous êtes entré par une route secondaire)

junior est suspendu pour un an. Une nouvelle condamnation pour course d'accélération entraînera une suspension de trois ans.

Si vous avez fait l'objet de trois surtaxes au cours d'une période de deux ans, votre permis peut être suspendu. Le RMV vous enverra une lettre vous demandant de suivre un cours de recyclage pour conducteurs (voir la section suivante). Vous devez suivre le cours de recyclage dans les 90 jours ou votre licence sera suspendue jusqu'à ce que vous ayez terminé le cours.

Si vous avez fait l'objet de sept surtaxes au cours d'une période de trois ans, votre permis sera automatiquement suspendu pendant 60 jours.

Les événements donnant lieu à une surprime ont également une incidence sur votre assurance automobile. Le Merit Rating Board gère le Safe Driver Insurance Plan (SDIP). Dans le cadre du SDIP, votre prime d'assurance est déterminée par votre dossier de conduite. Si vous êtes un conducteur prudent, votre taux peut baisser. Votre taux augmentera si vous êtes condamné pour des infractions au Code de la route ou si vous êtes responsable à plus de 50 % dans un accident.

Cours de recyclage des conducteurs

Si votre dossier de conduite comporte au moins trois infractions entraînant une surcharge au cours d'une période de deux ans, vous devez suivre le Massachusetts Driver Retraining Course (cours de recyclage des conducteurs). Si vous ne le faites pas, votre permis de conduire sera suspendu.

Ce cours ne permet pas d'acquérir des compétences en matière de conduite. Il vous aide à apprendre à modifier votre comportement au volant.

Pour s'inscrire à un cours de recyclage des conducteurs, appelez le National Safety Council au 1-800-215-1581.

Si le RMV vous informe que vous avez commis au moins trois infractions passibles d'une amende, il vous enverra un dossier d'information sur le recyclage des conducteurs. Ce dossier contient des informations sur le cours, les frais et les modalités d'inscription. Le programme de recyclage de huit heures est organisé dans de nombreux endroits de l'État. Il s'agit de deux sessions de quatre heures. Toutefois, une session de huit heures le samedi peut être disponible dans votre région.

Le fait de suivre le cours de recyclage *ne supprime pas* les infractions ou les surcharges de votre dossier de conduite. Il *ne remplace pas* non plus d'autres exigences. Par exemple, si vous avez été condamné pour conduite en état d'ivresse, vous devrez peut-être également suivre un programme de traitement ou d'éducation à l'alcool.

Dossier de conduite

Une copie attestée d'un Massachusetts Public Driving Record peut être utilisée à des fins officielles et porte un cachet indiquant qu'il s'agit d'un document authentique du RMV. Une copie attestée du dossier de conduite peut être demandée en ligne sur Mass.Gov/RMV, dans tous les centres de service RMV, par courrier ou au Court Records Department au 136 Blackstone Street, Boston MA. Le coût d'un dossier de conduite attesté est de 20 \$. Vous pouvez payer cette somme par chèque, mandat ou en espèces dans un centre de services, ou par VISA, MasterCard, Discover ou American Express en ligne. Pour commander par courrier, envoyez le *formulaire de demande de dossier de conduite publique* dûment rempli et un chèque ou un mandat à l'adresse ci-dessous. Si vous n'avez pas besoin que le dossier de conduite soit attesté, vous pouvez commander un dossier de conduite non attesté pour 8 \$ (cette option n'est disponible qu'en ligne).

Contrôle des conducteurs/dossiers judiciaires, Registre des véhicules à moteur, P.O. Box 55896, Boston, MA 02205-5896 Si vous commandez un dossier de conduite par courrier ou par téléphone, il peut s'écouler dix jours ouvrables avant que vous ne l'obteniez.

Les chèques ou les mandats doivent être libellés à l'ordre du Département des transports du Massachusetts. Assurez-vous que votre nom, votre adresse et votre numéro de permis de conduire figurent bien sur votre chèque. Si vous habitez en dehors de l'État, veuillez indiquer où vous souhaitez que votre dossier de conduite soit envoyé.

Des articles du chapitre 64 des lois de 2016 limitent la diffusion publique de certaines informations relatives aux infractions liées à la drogue, ainsi que des informations relatives aux mandats expirés et aux pensions alimentaires, qui figuraient auparavant dans les dossiers publics de conduite. Pour obtenir des informations sur l'accès à un document du RMV contenant ces infractions, appelez le service des archives judiciaires au 857-368-8195 ou visitez le site du service des archives judiciaires en personne au Haymarket RMV Service Center, 136 Blackstone Street, Boston MA.

Tous les frais sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Suspension ou retrait de permis

Le Registre des véhicules à moteur peut suspendre ou retirer votre permis de conduire. Cette mesure peut être prise en vertu de la loi du Massachusetts ou lorsque vous êtes considéré comme une menace pour la sécurité publique. Certaines infractions au Code de la route entraînent la suspension ou le retrait immédiat du permis de conduire. Votre permis peut également être suspendu ou retiré si vous commettez un certain nombre d'infractions au Code de la route ou si vous êtes responsable d'un certain nombre d'accidents.

Suspensions obligatoires de permis (18 ans et plus)

Situation	Explication	Période de suspension	Frais de réintégration
Trois excès de vitesse	Trois excès de vitesse/constatations responsables au cours d'une période d'un an.	30 jours	100 \$
Trois événements donnant lieu à une surtaxe	Toute combinaison d'infractions au code de la route et d'accidents donnant lieu à l'application d'une surtaxe, totalisant trois événements donnant lieu à l'application d'une surtaxe au cours d'une période de deux ans.	Doit suivre un cours de recyclage dans les 90 jours ou son permis sera suspendu indéfiniment jusqu'à ce qu'il ait été suivi	100 \$
Sept événements donnant lieu à une surtaxe	Toute combinaison d'infractions au code de la route et d'accidents donnant lieu à l'application d'une surtaxe et totalisant sept événements donnant lieu à l'application d'une surtaxe au cours d'une période de trois ans.	60 jours	100 \$
Délinquant habituel de la circulation	Un total de trois infractions majeures au Code de la route ou toute combinaison de douze infractions majeures ou mineures au Code de la route au cours d'une période de cinq ans.	Quatre ans	500 \$
Suspension hors de l'État	Le permis a été suspendu ou révoqué dans un autre État.	Jusqu'à ce que la suspension hors de l'État soit résolue	100 \$

Raisons de la suspension du permis

Le RMV **doit** parfois suspendre ou retirer le permis de conduire. Les tableaux de cette section indiquent quand une suspension est obligatoire. Le RMV peut également décider de suspendre ou de révoquer un permis dans les cas suivants :

- Menace immédiate - Si le RMV estime que votre conduite constitue une menace immédiate pour la sécurité publique, il peut suspendre immédiatement votre permis d'apprentissage ou votre permis de conduire.
- Conduite inappropriée - Si vous avez conduit un véhicule à moteur de manière inappropriée, le RMV peut suspendre vos privilèges de conduite.
- Fausse carte d'identité - Même si vous n'êtes pas condamné, le RMV peut suspendre vos privilèges de conduite pendant six mois (ou un an après une condamnation) pour les infractions suivantes :
 - Transfert, modification ou détérioration d'un permis ou d'une carte d'identité
 - Fabrication, utilisation, port, vente ou distribution d'un faux permis ou d'une fausse carte d'identité
 - Utilisation du permis ou de la carte d'identité de quelqu'un d'autre
 - Fournir de fausses informations pour obtenir un permis ou une carte d'identité

Un grand nombre des infractions mentionnées dans le tableau ci-dessus peuvent également entraîner une peine d'emprisonnement.

Des périodes de suspension supplémentaires s'appliqueront à de nombreuses infractions figurant dans le tableau ci-dessus lorsque des conducteurs débutants les commettent et que de l'alcool ou des drogues sont en cause. Pour plus d'informations, voir la section Infractions liées à l'alcool pour les moins de 21 ans plus loin dans ce chapitre.

Les clients qui font l'objet d'une suspension obligatoire pour certaines infractions liées au trafic de stupéfiants peuvent demander une licence à titre onéreux à tout moment pendant la période de suspension.

Suspension obligatoire du PERMIS

Opérateurs juniors uniquement (16 1/2 à 18 ans)

Violation	Période de suspension	Exigences de réintégration	Frais de réintégration
Condamnation pour conduite sans permis Conducteur (c. 90, § 8B)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — récidive	Pour toutes les infractions, vous devez repasser l'examen du permis d'apprenti. En cas de récidive, le conducteur doit suivre un cours de rééducation comportementale.	100 \$
Condamnation pour conduite Restriction pendant la nuit (c. 90, § 10) (c. 90, § 8B)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — récidive	Pour toutes les infractions, vous devez repasser l'examen du permis d'apprenti. En cas de récidive, le conducteur doit suivre un cours de rééducation comportementale.	100 \$
Condamnation pour excès de vitesse (c. 90, § 17) (c. 90, § 17A) (c. 90, § 18)	90 jours — première infraction Un an — deuxième infraction ou infraction ultérieure	Toutes les infractions nécessitent un nouvel examen pour le permis d'apprenti.	100 \$
Condamnation pour trainage Course (c. 90, § 17B)	Un an — première année offense Trois ans — deuxième infraction ou infraction subséquente	Pour toutes les infractions, il faut passer l'examen du permis de conduire et suivre un cours de recyclage des attitudes du conducteur. En outre, il peut vous être demandé de suivre un cours sur les tribunaux d'État contre la violence routière (State Courts Against Road Rage - SCARR)*	500 \$ pour la première fois Offense 1000 \$ - deuxième infraction ou infraction subséquente
Condamnation pour utilisation d'un appareil électronique mobile (texto ou téléphone) (c. 90, § 8M)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — récidive	La première infraction entraîne une amende de 100 \$, un nouvel examen pour le permis d'apprenti et un cours de recyclage sur les attitudes du conducteur. L'amende est de 250 \$ pour une deuxième infraction et de 500 \$ pour une troisième infraction.	100 \$
Condamnation pour négligence Fonctionnement et jury de l'utilisation du téléphone portable (c. 90, § 24)	180 jours — premier offense Un an — deuxième infraction ou infraction subséquente	À partir de la deuxième infraction, il faut repasser l'examen du permis d'apprenti.	500 \$

Remarque : En plus de toute autre sanction prévue par la loi, la section 24p du chapitre 90 du Massachusetts General Laws exige que tout conducteur junior condamné pour conduite en état d'ivresse (OUI), conduite en état d'ivresse (OUI), conduite en état d'ivresse (OUI), conduite en état d'ivresse (OUI), conduite en état d'ivresse (OUI) pour mettre en danger la vie d'autrui, quitter le lieu d'un accident, consommer de l'alcool dans un contenant ouvert, causer des blessures graves, utiliser un véhicule à moteur sans autorisation, conduire par imprudence ou négligence, prêter ou permettre à quelqu'un d'autre d'utiliser votre permis de conduire ou votre permis d'apprenti, ou commettre un homicide dans un véhicule à moteur, vous risquez une suspension de 180 jours (en plus de toute autre suspension requise par la loi) pour une première infraction, ou une suspension d'un an pour toute infraction subséquente. Cette suspension supplémentaire ne s'applique qu'aux conducteurs débutants, et uniquement dans les cas où ils n'ont pas déjà fait l'objet d'une suspension supplémentaire pour avoir omis ou refusé de se soumettre à un alcooltest.

En plus des sanctions énumérées, votre parent ou tuteur sera informé de la suspension.

Suspension obligatoire du permis de conduire

Opérateurs juniors uniquement (16 1/2 à 18 ans)

Violation	Période de suspension	Exigences de réintégration	Frais de réintégration
Condamnation pour violation de la restriction relative aux passagers ou à la nuit (c. 90, § 8) (c. 90, § 10)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — récidive	À partir de la deuxième infraction, le conducteur doit suivre un cours de rééducation comportementale.	100 \$
Condamnation pour excès de vitesse (c. 90, § 17) (c. 90, § 17A) (c. 90, § 18)	90 jours — première infraction Un an — deuxième infraction ou infraction ultérieure	À partir de la troisième infraction, il faut repasser l'examen du permis d'apprenti et l'épreuve de conduite.	500 \$
Condamnation pour course de dragueurs (c. 90, § 17B)	Un an — première année offense Trois ans — deuxième infraction ou infraction subséquente	Pour tous les délits, il faut passer un nouvel examen de conduite, suivre un cours de recyclage sur les attitudes du conducteur et passer un nouvel examen sur route. En outre, il peut vous être demandé de suivre un cours sur les tribunaux d'État contre la violence routière (State Courts Against Road Rage - SCARR)*	500 \$ pour la première fois offense 1000 \$ - deuxième infraction ou infraction subséquente
Condamnation pour conduite négligente ou imprudente/mise en danger de la vie d'autrui (c. 90, § 24)	180 jours — premier offense Un an — deuxième infraction ou infraction subséquente (au cours d'une période de trois ans)	À partir de la deuxième infraction, il faut repasser l'examen du permis d'apprenti et l'épreuve de conduite.	500 \$
Condamnation pour utilisation d'un appareil électronique mobile (texto ou téléphone) (c. 90, § 8M)	60 jours — première infraction 180 jours — deuxième infraction Un an — récidive	La première infraction entraîne une amende de 100 \$, un nouvel examen pour le permis d'apprenti, un cours de recyclage en conduite automobile et un nouvel examen pratique. L'amende est de 250 \$ pour une deuxième infraction et de 500 \$ pour une troisième infraction.	100 \$
Condamnation pour conduite négligente et blessures causées par l'utilisation d'un téléphone portable (c. 90, § 24)	180 jours — premier offense Un an — deuxième infraction ou infraction subséquente	À partir de la deuxième infraction, il faut repasser l'examen du permis d'apprenti et l'épreuve de conduite.	500 \$

Remarque : En plus de toute autre sanction prévue par la loi, la section 24p du chapitre 90 du Massachusetts General Laws stipule que tout conducteur junior reconnu coupable de conduite en état d'ivresse, de conduite dangereuse, d'avoir quitté la scène d'un accident, d'avoir consommé de l'alcool dans un récipient ouvert, de conduite en état d'ivresse avec lésions corporelles graves, d'avoir prêté ou autorisé un autre conducteur à utiliser son permis de conduire ou son permis d'apprenti conducteur est passible d'une suspension de 180 jours (ou d'une suspension de 180 jours). Utilisation non autorisée d'un véhicule à moteur, conduite imprudente/négligente, prêt/autorisation à une autre personne d'utiliser votre permis ou votre permis d'apprenti, ou homicide sur un véhicule à moteur, sera sanctionné par une suspension de 180 jours (en plus de toute autre suspension requise par la loi) pour une première infraction, ou par une suspension d'un an pour toute infraction ultérieure. Cette suspension supplémentaire ne s'applique qu'aux conducteurs débutants, et uniquement dans les cas où ils n'ont pas déjà fait l'objet d'une suspension supplémentaire pour avoir omis ou refusé de se soumettre à un alcootest.

*Le titulaire d'une licence ou d'un permis JOL du Massachusetts qui commet certaines catégories d'infractions au Code de la route est tenu par la loi de suivre le programme SCARR. Les conducteurs peuvent également être obligés de remplir le formulaire SCARR tel qu'il a été signé par un tribunal spécifique. Un opérateur junior ne devra suivre le cours SCARR qu'une seule fois. Visitez le site Mass.Gov/RMV pour plus d'informations.

Pour plus d'informations ou pour s'inscrire à un cours de recyclage des attitudes du conducteur ou à un cours State Courts Against Road Rage (SCARR), visitez Mass.Gov/RMV et cliquez sur « Teens and Parents » (Adolescents et parents)

Infractions pénales et suspensions

Condamnation pénale	Période de suspension	Frais de réintégration
Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis suspendu ou révoqué	60 jours - un an	500 \$
Conduite d'un véhicule à moteur sans l'autorisation du propriétaire/vol d'un véhicule à moteur	Un à trois ans	500 \$
Quitter le lieu d'un accident lorsqu'une personne est blessée	Un à deux ans	500 \$
Quitter le lieu d'un accident entraînant des dommages matériels	60 jours - un an	500 \$
Opérer pour mettre en danger	60 jours - un an	500 \$
Homicide par véhicule à moteur	15 ans - à vie	500 \$
Homicide involontaire par véhicule	15 ans - à vie	500 \$
Conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues	Un an (premier) Deux ans (deuxième) Huit ans (troisième) Dix ans (quatrième) À vie (cinquième)	500 \$ (premier) 700 \$ (deuxième) 1200 \$ (troisième) 1200 \$ (quatrième) s.o.
Toute condamnation liée au trafic de stupéfiants (à l'exception d'une substance de classe D) (la conduite d'un véhicule n'est pas requise)	Un à cinq ans	100 \$
Dégrader des biens immobiliers ou personnels, pulvériser de la peinture ou apposer des autocollants ou d'autres graffitis (la conduite d'un véhicule n'est pas requise)	Un an (ou retard d'un an dans l'obtention d'une licence)	100 \$
Courses de dragueurs (pour les conducteurs âgés de plus de 18 ans)	30 jours-180 jours	500 \$ - 1 000 \$
Conduite négligente et blessures causées par l'utilisation d'un téléphone portable	60 jours - un an	500 \$

Autres motifs de suspension de permis

Le permis de conduire étant un privilège et non un droit, le RMV est également tenu par la loi de suspendre le permis de conduire pour des raisons qui ne sont pas liées à la conduite. Par exemple, votre permis sera suspendu si vous :

- Ne pas avoir payé la pension alimentaire exigée
- Avoir un mandat d'arrêt ou d'exécution en suspens
- Ne pas s'être enregistré comme délinquant sexuel
- Avoir été condamné pour certains délits liés au trafic de stupéfiants
- Ne pas avoir payé l'impôt sur le revenu dans le Massachusetts
- Vous avez effectué un mauvais paiement au RMV (par exemple, vous avez payé par chèque qui a été rejeté par la suite ou vous avez payé par carte de crédit et avez ensuite annulé le paiement auprès de la banque)

Si votre licence a été suspendue en raison d'un mauvais paiement, vous devez payer la taxe initiale, une taxe de rétablissement de la licence et une taxe de 15 \$ pour effacer votre mauvais paiement. Vous pouvez faire une réservation pour payer dans n'importe quel centre de service complet du RMV. Vous devez utiliser des espèces ou un chèque bancaire certifié à l'ordre du Département des transports du Massachusetts.

Si vous avez des questions sur...

- Pour les **pensions alimentaires** pour enfants, contactez le bureau des pensions alimentaires pour enfants du ministère du Revenu au 1-800-332-2733.
- Pour **s'inscrire en tant que délinquant sexuel**, contacter la Commission du registre des délinquants sexuels au 978-740-6503.

Suspensions hors de l'État

Les suspensions ou les révocations prononcées en dehors de l'État affectent votre permis du Massachusetts. Votre licence **sera suspendu** dans le Massachusetts jusqu'à ce que toute suspension ou révocation hors de l'État soit levée. Lorsque votre permis est rétabli dans l'autre État, vous devez apporter une lettre de rétablissement ou un dossier de conduite récent de cet État à n'importe quel centre de services complets du RMV. Il se peut également que vous deviez fournir des informations supplémentaires. Votre lettre de réintégration ou votre dossier de conduite ne doit pas dater de plus de 30 jours.

Chaque État américain doit informer le RMV du Massachusetts de toute infraction au Code de la route commise dans cet État. **Ces infractions seront traitées comme si elles s'étaient produites dans les pays suivants Massachusetts s'il s'agit d'une infraction « similaire ».**

Pour déterminer une infraction « similaire », le RMV examine ce que la loi de l'autre État interdit. Il importe peu que l'autre État ait choisi d'imposer une sanction plus ou moins élevée, ou de traiter l'infraction comme un délit civil ou pénal.

Le RMV doit appliquer les règles de suspension du Massachusetts aux infractions commises en dehors de l'État, même si l'infraction n'a pas entraîné de suspension dans l'autre État. *did not cause a suspension in the other state.*

Lorsque votre permis est suspendu ou révoqué. . .

Si le RMV suspend ou retire votre permis de conduire, vous devez cesser de conduire immédiatement. Vous avez perdu votre droit de conduire. Il est illégal pour vous de conduire un véhicule à moteur.

Conduire sans permis

Il est illégal de conduire dans le Massachusetts sans permis de conduire valide.

Conduire avec un permis suspendu

Si votre licence ou votre permis a été suspendu ou révoqué pour quelque raison que ce soit, il *n'est pas* valable. Vous *n'avez pas* le droit de conduire dans le Massachusetts ou ailleurs.

Conduire avec un permis suspendu ou révoqué est une infraction pénale à la législation sur les véhicules à moteur. Vous risquez une forte amende et/ou une peine de prison, ainsi que des sanctions supplémentaires.

Rétablissement de la licence

Pour rétablir votre permis de conduire ou votre droit de conduire un véhicule à moteur, vous pouvez avoir besoin d'une audience. Vous avez le droit d'être entendu par un conseiller-auditeur. Visitez le site Mass.Gov/RMV pour obtenir des informations sur les audiences et programmer une audience. Le conseiller-auditeur vous appellera alors et procédera à l'audition par téléphone.

Au cours de l'audition, le conseiller-auditeur examinera votre dossier. Il s'agit notamment de votre dossier de conduite et de toutes les lois et réglementations applicables. La plupart des suspensions sont obligatoires et l'audition ne porte que sur l'application correcte de la loi.

Une fois que vous avez été reconnu coupable ou responsable, les faits de l'affaire ne sont pas importants. Le conseiller-auditeur ne pourra pas empêcher une suspension valable. Le conseiller-auditeur peut prendre jusqu'à dix jours ouvrables avant de rendre sa décision.

Sanctions pour conduite d'un véhicule à moteur sous l'influence de l'alcool ou de drogues

Condamnation	Bien	Peine d'emprisonnement	Suspension de permis
Première infraction	500 \$ - 5 000 \$	Maximum 2 1/2 ans	Un an
Pour une première infraction, le tribunal peut vous autoriser à suivre un cours de sensibilisation à l'alcool afin de réduire la période de suspension de votre permis.			Plus de 21 ans, 45-90 jours, Moins de 21 ans, 210 jours
Deuxième infraction	600 \$ - 10 000 \$	Minimum 30 jours Maximum 2 1/2 ans	Deux ans
Troisième infraction (délit)	1 000 \$ - 15 000 \$	Minimum 150 jours Maximum cinq ans	Huit ans
Quatrième infraction (délit)	1 500 \$ - 25 000 \$	Minimum Un an Maximum Cinq ans	Dix ans
Cinquième infraction (crime)	2 000 \$ - 50 000 \$	Minimum Deux ans Maximum Cinq ans	Durée de vie

Vous devez payer une redevance pour rétablir un permis suspendu ou révoqué. La plupart des frais s'élèvent à 100 \$. Les frais de suspension en cas d'infraction grave peuvent s'élever à 1 200 \$.

Pour les suspensions de permis de deux ans ou plus, vous devez également passer un examen de permis d'apprenti et une épreuve de conduite pour rétablir votre permis. Vous devez fournir des documents d'identité pour passer l'examen du permis d'apprenti et l'épreuve pratique (voir Mass.Gov/ID).

Tous les frais sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Alcool, drogues et conduite

Les faits sont simples. Vous ne pouvez pas conduire en toute sécurité après avoir consommé de l'alcool ou d'autres drogues. L'alcool est une drogue. C'est un déprimeur qui affecte la vision, le temps de réaction, la coordination et le jugement. Même de petites quantités d'alcool ou d'autres drogues peuvent réduire les capacités mentales et physiques dont vous avez besoin pour conduire en toute sécurité. Cela inclut certains médicaments en vente libre. Il n'est pas nécessaire d'être ivre ou complètement intoxiqué pour être un conducteur dangereux.

La sécurité doit toujours être votre première responsabilité. Si vous prenez une substance qui affecte votre conscience et vos réflexes, vous ne pouvez plus conduire en toute sécurité.

Chaque année aux États-Unis, l'alcool est à l'origine de près de 40 % des décès sur les routes. C'est sans compter les milliers de conducteurs, de passagers et de piétons qui sont gravement blessés ou handicapés à vie. Il n'inclut pas les millions de \$ de dommages. Il n'inclut pas les tragédies auxquelles les amis et les familles doivent faire face. Tout cela est dû à des conducteurs conduisant sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Périodes de suspension du permis en cas d'échec aux tests chimiques

Tous les conducteurs échouent au test chimique s'ils ont un taux d'alcoolémie de 0,08 ou plus. Les conducteurs de moins de 21 ans sont soumis à la même norme à des fins pénales, mais ils s'exposent à des sanctions administratives en cas de contrôle d'un taux d'alcoolémie aussi bas que 0,02.

AGE	SUSPENSION DE PERMIS
Conducteurs âgés de plus de 21 ans	Le permis est suspendu pendant 30 jours ou jusqu'à la conclusion de l'affaire judiciaire, la période la plus courte étant retenue. La suspension prend fin si l'affaire est conclue avant ou pendant la période de 30 jours. Si le tribunal vous déclare coupable, vous serez alors soumis aux sanctions qu'il aura ordonnées.
Conducteurs âgés de 18 à 21 ans	Le permis est suspendu pour 30 jours, plus 180 jours supplémentaires, conformément à MGL c.90, s. 24P. S'il s'agit de votre premier cas de conduite sous influence, la suspension de 180 jours peut être levée si vous participez à un programme d'éducation à l'alcool approuvé par le ministère de la Santé publique (Department of Public Health, DPH).
Conducteurs de moins de 18 ans	Le permis est suspendu pour 30 jours, plus un an supplémentaire, conformément à MGL c.90, s. 24P. S'il s'agit de votre premier cas de conduite sous influence, la suspension d'un an peut être réduite à 180 jours si vous participez à un programme d'éducation à l'alcool approuvé par le ministère de la Santé publique (DPH).

Remarque : La suspension supplémentaire de 180 jours ou d'un an pour les conducteurs de moins de 21 ans vise à inciter les jeunes accusés d'avoir conduit sous l'influence de l'alcool ou d'avoir un taux d'alcoolémie de 0,02 ou plus, à suivre un programme d'éducation à l'alcool. **L'issue de votre procès n'a pas d'importance. Même si vous gagnez le procès, cela ne changera rien à l'obligation de suivre le cours de sensibilisation à l'alcool.**

La conduite en état d'ivresse étant très dangereuse, le Massachusetts prévoit des sanctions très sévères pour les infractions à la loi sur l'alcoolisme et la toxicomanie. Le tableau de la page précédente indique les peines encourues pour chaque condamnation pour conduite en état d'ébriété.

Alcool

Qu'il s'agisse de bière, de vin ou d'alcool fort, l'alcool est un déprimeur. **Il ralentit les réflexes, augmente le temps de réaction et altère la vision et le jugement.** L'alcool permet aussi souvent de se sentir plus sûr de soi. Cela peut vous amener à prendre des risques au volant que vous ne prendriez pas normalement. La consommation d'alcool vous empêche également de vous souvenir d'utiliser votre ceinture de sécurité, de faire des excès de vitesse et de rester dans votre voie. Il s'agit d'une combinaison dangereuse qui conduit souvent à de graves accidents de la route et à des décès tragiques. La consommation d'alcool multiplie par cinq le risque d'accident. La consommation d'alcool combinée à la consommation de marijuana multiplie par douze le risque d'accident.

En plus des amendes énumérées dans ce tableau, vous devrez payer les frais de réintégration du RMV avant de pouvoir récupérer votre permis.

Une seule boisson alcoolisée dans l'heure peut affecter votre conduite. La situation peut s'aggraver si vous êtes fatigué, bouleversé ou si vous n'avez pas mangé. Personne n'est à l'abri de l'alcool. Après avoir bu, votre capacité à conduire en toute sécurité est diminuée. Peu importe que vous fassiez attention ou que vous vous concentriez. Il y a toujours une drogue dans votre corps qui vous affecte physiquement et mentalement.

Si vous avez consommé ou prévoyez de consommer de l'alcool, assurez-vous de disposer d'un moyen sûr de rentrer chez vous. Désignez un conducteur désigné, prenez un taxi, utilisez une application de covoiturage comme Uber ou Lyft, ou appelez un ami ou un membre de votre famille pour qu'il vous dépose.

Taux d'alcoolémie

Lorsque vous consommez de l'alcool, votre corps travaille dur pour l'éliminer de votre organisme. On ne digère pas l'alcool comme la nourriture. L'alcool est traité par le foie et les reins. Cela prend du temps. Il n'y a pas de moyen rapide de se dégriser ou d'éliminer l'alcool de son corps. Boire du café noir, prendre une douche froide, faire de l'exercice ou manger peut vous aider à vous sentir plus alerte après avoir bu de l'alcool. Cependant, aucune de ces actions n'affecte la rapidité avec laquelle l'alcool quitte votre corps.

Idéalement, si vous consommez une boisson alcoolisée, vous ne devez pas conduire. Il peut être difficile de savoir ce qu'est une « trop grande » consommation d'alcool. La quantité d'alcool non transformé dans votre corps est mesurée par le **taux d'alcoolémie (TA)**. Elle peut être mesurée par un test sanguin ou respiratoire. Votre taux d'alcoolémie dépend de plusieurs facteurs :

- Votre poids corporel
- La quantité d'alcool consommée
- La quantité de nourriture que vous avez consommée avant de boire
- La durée de votre consommation d'alcool
- La vitesse à laquelle votre corps traite l'alcool (chaque personne traite l'alcool différemment)

Le type de boisson que vous consommez n'a pas d'importance. Ce qui est important, c'est la quantité d'alcool que vous consommez sur une période donnée. **Chacune des boissons suivantes contient à peu près la même quantité d'alcool** (environ 1/2 once) (source : National Institutes of Health):

- 12 onces de bière
- Verre de vin de 5 onces
- Une portion d'une once et demie de liqueur à 80 degrés (même si elle est mélangée à une boisson non alcoolisée)

Chacune de ces boissons peut augmenter le taux d'alcoolémie d'une personne moyenne de 0,02. Si vous buvez plus d'un verre en une heure, votre taux d'alcoolémie augmentera. Seul le temps vous débarrassera des effets de l'alcool.

Tests d'alcoolémie

Le Massachusetts dispose d'une loi sur le consentement implicite. Tout conducteur titulaire d'un permis de conduire dans l'État doit accepter de se soumettre à un alcootest ou à un test sanguin dans certains cas. Si un agent de police pense que vous conduisez sous l'influence de l'alcool, il a le droit de vous demander de...

- Effectuer un test de sobriété sur le terrain
- Se soumettre à un alcootest ou à un test sanguin pour calculer votre taux d'alcoolémie, si vous avez été arrêté

Vous conduisez au-dessus de la limite légale si vous avez un taux d'alcoolémie de 0,08 ou plus. Le Massachusetts a une loi de « tolérance zéro » pour les conducteurs de moins de 21 ans. Tout conducteur de moins de 21 ans encourt des sanctions si son taux d'alcoolémie est égal ou supérieur à 0,02.

Si votre taux d'alcoolémie est supérieur à la limite légale OU si vous refusez un alcootest ou un test sanguin, l'agent de police doit vous retirer votre permis. Vous recevrez un avis de suspension, qui prend effet immédiatement. Voir les tableaux des pages 57 et 59 pour les périodes de suspension.

Périodes de suspension du permis en cas de refus d'un test chimique

Remarque : Pour ce tableau, un délit antérieur de conduite en état d'ivresse (OUI) fait référence à une condamnation pour OUI ou à une assignation à un programme d'éducation à l'alcool ordonnée par le tribunal. Les refus d'analyse chimique ne sont pas considérés comme des délits antérieurs de conduite en état d'ébriété.

AGE	SUSPENSION DE PERMIS	
Conducteurs <u>âgés de plus de 21 ans</u>	Pas de délits antérieurs de conduite en état d'ébriété	180 jours
	Un délit antérieur de conduite en état d'ébriété	Trois ans
	Deux délits antérieurs de conduite en état d'ébriété	Cinq ans
	Trois infractions antérieures ou plus pour conduite en état d'ébriété	Durée de vie
Conducteurs <u>âgés de 18 à 21 ans</u>	Pas de délits antérieurs de conduite en état d'ébriété	Trois ans + 180 jours
	Un délit antérieur de conduite en état d'ébriété	Trois ans + 180 jours
	Deux délits antérieurs de conduite en état d'ébriété	Cinq ans + 180 jours
	Trois infractions antérieures ou plus pour conduite en état d'ébriété	Durée de vie

Remarque : La suspension supplémentaire de 180 jours pour les conducteurs de moins de 21 ans a pour but d'obliger les jeunes accusés de conduite en état d'ébriété qui refusent un test chimique à suivre une formation sur l'alcool. L'issue de votre procès n'a pas d'importance. **Même si vous gagnez le procès, cela ne changera rien à l'obligation de suivre un cours de sensibilisation à l'alcool.** S'il s'agit de votre première affaire de conduite en état d'ivresse, la suspension de 180 jours peut être levée si vous participez à un programme d'éducation sur l'alcool approuvé par le ministère de la Santé publique (Department of Public Health, DPH).

Conducteurs <u>de moins de 18 ans</u>	Pas de délits antérieurs de conduite en état d'ébriété	Trois ans + Un an
	Un délit antérieur de conduite en état d'ébriété	Trois ans + Un an
	Deux délits antérieurs de conduite en état d'ébriété	Cinq ans + Un an
	Trois infractions antérieures ou plus pour conduite en état d'ébriété	Durée de vie

Remarque : La suspension supplémentaire d'un an pour les conducteurs de moins de 18 ans vise à inciter les jeunes accusés de conduite en état d'ébriété qui refusent de se soumettre à un test chimique à suivre une formation sur l'alcool. L'issue de votre procès n'a pas d'importance. **Même si vous gagnez le procès, cela ne changera rien à l'obligation de suivre un cours de sensibilisation à l'alcool.** S'il s'agit de votre première affaire de conduite en état d'ivresse, la suspension d'un an peut être réduite à 180 jours si vous participez à un programme d'éducation sur l'alcool approuvé par le ministère de la Santé publique (Department of Public Health, DPH).

Infractions liées à l'alcool pour les moins de 21 ans

Les conducteurs de moins de 21 ans sont deux fois plus susceptibles que les autres d'être impliqués dans des accidents liés à l'alcool. C'est l'une des raisons pour lesquelles les lois sont plus strictes pour les conducteurs de moins de 21 ans.

Le Massachusetts a une loi de « tolérance zéro ». Si vous avez moins de 21 ans et que vous êtes pris en flagrant délit de conduite avec un taux d'alcoolémie aussi bas que 0,02, vous perdrez votre permis.

Dispositifs de verrouillage de l'allumage

Si vous avez commis au moins deux délits de conduite en état d'ivresse et que vous êtes éligible pour un permis de conduire assorti de conditions particulières ou à un rétablissement du permis de conduire, vous devez être équipé d'un dispositif de verrouillage du système d'allumage (Ignition Interlock Device). Elle doit être fixée à vos frais sur votre véhicule à moteur.

Si vous obtenez une licence pour cas de rigueur, vous devez utiliser le dispositif pendant toute la durée de la licence pour cas de rigueur. Vous devez continuer à utiliser l'appareil pendant deux années supplémentaires après le rétablissement de votre permis.

Le RMV vous recommande vivement de vous présenter avant 16 heures pour une audition concernant un dispositif de verrouillage de l'allumage.

Tests sur route pour les dispositifs d'enclenchement de l'allumage

Si vous êtes tenu d'utiliser un dispositif de verrouillage de l'allumage et que vous devez programmer un test routier, vous pouvez le faire en ligne sur Mass.Gov/RMV si vous pouvez fournir un véhicule sur lequel le dispositif est installé, qui est équipé d'un frein sur la console centrale et qui dispose d'un siège pour le parrain.

Si votre véhicule est équipé d'un dispositif de verrouillage de l'allumage, mais qu'il n'a pas de frein sur la console centrale, ou qu'il n'a pas de siège pour le parrain, vous ne pouvez pas programmer un test en ligne. Vous devez appeler le RMV Contact Center et demander à un superviseur de vous rappeler pour fixer la date de l'examen pratique.

Achat, possession ou transport d'alcool

Si vous avez moins de 21 ans, il est illégal de...

- Acheter de l'alcool ou demander à quelqu'un de le faire pour vous
- Posséder, porter ou transporter de l'alcool sans être accompagné d'un parent ou d'un tuteur

Votre permis sera suspendu pour une durée de 90 jours à un an si vous enfreignez l'une ou l'autre de ces lois. Il existe également des amendes et d'autres sanctions. **Si vous avez moins de 21 ans et que vous achetez ou essayez d'acheter de l'alcool, votre permis sera suspendu pendant 180 jours.**

Loi sur le transport de boissons en état d'ébriété

Vous ne pouvez pas boire d'alcool en conduisant. Il est interdit d'avoir une boisson alcoolisée ouverte à l'intérieur du véhicule, même si quelqu'un d'autre la tient. Si vous êtes reconnu coupable de ce délit, vous devrez payer une amende de 100 à 500 \$. Si vous avez moins de 21 ans, vous serez arrêté, condamné à une amende et votre permis sera suspendu.

Licences/cartes d'identité fausses ou modifiées

Il est illégal d'utiliser un faux permis ou une fausse carte d'identité, de modifier un permis ou une carte d'identité, ou d'utiliser le permis ou la carte d'identité d'une autre personne. Il est également illégal d'utiliser de fausses informations pour obtenir un permis ou une carte d'identité. Dans la plupart de

certains cas, il s'agit de délits passibles de lourdes peines. Vous pouvez être sanctionné même si vous n'essayez pas d'acheter de l'alcool. *M.G.L.c.90, §22(e) permet au RMV de suspendre votre permis ou votre droit d'exercer dans le Massachusetts pour une durée maximale de six mois. **Une condamnation n'est pas nécessaire.*** Si vous êtes condamné, votre permis sera suspendu pendant un an.

Sachez que l'achat de fausses licences ou de fausses cartes d'identité sur Internet est dangereux et aboutit souvent à une usurpation d'identité.

Drogues illicites, médicaments et autres substances contrôlées

Les lois relatives à la conduite sous l'influence de l'alcool s'appliquent également aux drogues. Presque toutes les drogues peuvent affecter vos capacités de conduite. Les drogues illégales, les médicaments délivrés sur ordonnance et les médicaments en vente libre peuvent tous rendre la conduite dangereuse.

Marijuana

Fumer ou manger de la marijuana rend plus difficile la réaction aux images et aux sons. Cela vous rend dangereux en tant que conducteur. Elle diminue votre capacité à gérer une série de tâches rapides. Le problème le plus grave est de faire face à un événement inattendu, tel qu'une voiture arrivant d'une rue latérale ou un enfant s'enfuyant entre deux voitures garées. Ces problèmes s'aggravent à la nuit tombée, car la marijuana entraîne également une baisse importante de la vision nocturne.

La loi du Massachusetts a décriminalisé certains aspects de la possession et/ou de la consommation de marijuana. Cependant, conduire un véhicule à moteur sous l'influence de la marijuana reste illégal!

Il est très important que tous les conducteurs, quel que soit leur âge, sachent que la conduite d'un véhicule à moteur sous l'influence de la marijuana reste une infraction pénale.

Le tableau « Pénalités pour conduite d'un véhicule à moteur sous l'influence de l'alcool ou de drogues » de ce chapitre s'applique toujours à la MARIJUANE et doit être examiné attentivement.

Autres médicaments

De nombreuses autres drogues et substances contrôlées peuvent diminuer votre capacité à conduire :

- Les drogues dures illégales, comme le diéthylamide de l'acide lysergique (LSD), l'héroïne et l'opium, vous donnent l'impression de ne pas savoir où vous êtes. Vous avez également l'impression de vous en moquer.
- Les sédatifs et les tranquillisants délivrés sur ordonnance provoquent la somnolence. Cela fait de vous un conducteur dangereux.
- La plupart des médicaments pris contre le rhume, le rhume des foins ou les maux de tête peuvent vous rendre somnolent. Les analgésiques et les médicaments contenant de la codéine peuvent être très dangereux.

Les médicaments délivrés sur ordonnance peuvent être considérés comme une infraction à la loi sur les stupéfiants. Il est illégal de conduire un véhicule à moteur en état d'ébriété, quelle que soit la substance utilisée.

- Les stimulants tels que les pilules pour le moral, la méthamphétamine, la cocaïne et les pilules amaigrissantes vous donnent l'impression d'être plus éveillé et plus conscient pendant un court laps de temps. Mais elle est toujours suivie de fatigue, de nervosité, de vertiges et d'un manque de concentration. Ils peuvent également affecter votre vision.
- L'inhalation de substances telles que les solvants ou les vapeurs de colle constitue un risque sérieux pour la santé. Elle peut vous rendre incapable de conduire correctement un véhicule à moteur.

Veillez à lire attentivement les étiquettes et à connaître les effets secondaires des médicaments délivrés sur ordonnance ou en vente libre. En cas de doute, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien.

La combinaison de l'alcool avec d'autres drogues augmente considérablement les effets négatifs. Ne mélangez pas l'alcool, les drogues et la conduite. C'est une erreur fatale.

Raisons du non-renouvellement de la licence

Le RMV refusera de renouveler votre permis si vous avez...

- Amendes non payées pour des infractions au stationnement
- Contraventions pour véhicules abandonnés
- Droits d'accises impayés dus à votre collectivité locale
- Mandats de justice non exécutés
- Infractions au péage E-ZPass/Fast Lane du Massachusetts, du Maine ou du New Hampshire non payées
- Violations impayées du pont Tobin

Avant le renouvellement, vous devez présenter des **formulaire de décharge** officiels. Ils doivent prouver que toutes les amendes et taxes ont été payées aux collectivités locales ou que les mandats en suspens ont été exécutés. Dans le cas d'un mandat judiciaire non exécuté, un avis de rappel du tribunal est nécessaire. Aucun autre document ne sera accepté par le RMV.

Suspension de permis

Vous ne pouvez pas renouveler votre licence si elle est suspendue ou révoquée. Pour plus d'informations, voir la section *Suspension ou retrait du permis de conduire* de ce chapitre.

Le code de la route

Les déplacements sur les voies publiques sont régis par des panneaux, des signaux, des marquages de chaussée et des règles en matière de conduite. Quel que soit le véhicule que vous conduisez ou la route que vous empruntez, vous devez respecter ce « code de la route ».

Vous devez apprendre à conduire correctement sur :

- Les rues, les routes, les allées et les avenues
- Les cercles de circulation (carrefour giratoire)
- Les autoroutes, les voies express et les voies à grande circulation

Vous devez également apprendre à conduire en toute sécurité sur :

- Les passages à niveau spéciaux
- Les intersections
- Les risques liés à la circulation



CHAPITRE 4

Dangers de l'excès de vitesse

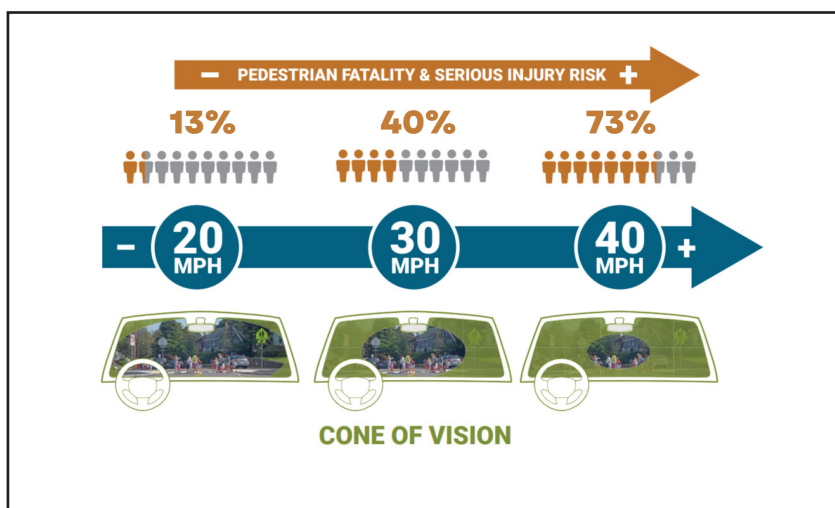
La vitesse a son importance dans un accident. Environ un tiers de tous les accidents mortels impliquant des véhicules à moteur sont dus à des excès de vitesse. Plus la vitesse augmente, plus la gravité des accidents et des décès augmente. Les conducteurs qui roulent vite ne voient pas bien, ne peuvent pas s'arrêter rapidement et risquent davantage de perdre le contrôle de leur véhicule. Les dispositifs de sécurité de votre véhicule sont également moins efficaces lorsque vous roulez à grande vitesse. Voir la section Freinage et arrêt du chapitre 2 pour plus d'informations sur la manière dont votre temps de réaction est affecté par la vitesse à laquelle vous roulez.

Avant même de commencer à freiner, votre délai de réaction vous fera perdre un temps précieux. Plus la vitesse est élevée, plus vous allez parcourir de distance et plus il vous faudra de temps pour immobiliser votre véhicule. Ce sont des moments critiques où vous pouvez éviter un accident.

La principale menace pour la sécurité des piétons est la vitesse des véhicules. À une vitesse de 20 mph, 13 % des piétons sont gravement blessés ou tués dans un accident de la route. À 30 mph, ce chiffre passe à 40 % et à 40 mph, à 73 %.

L'excès de vitesse constitue une grave menace pour la santé et la sécurité publiques. Il met en danger non seulement votre vie et votre sécurité, mais aussi celles des passagers, des piétons, des cyclistes et de tous les autres usagers de la route qui vous entourent. Il est de votre responsabilité, en tant que conducteur, de veiller à ce que des vitesses sécurisées soient respectées pour la protection de tous.

Les excès de vitesse vous coûtent également de l'argent. Vous consommez plus de carburant à des vitesses élevées. Vous risquez également des sanctions financières et des augmentations du coût de votre assurance.



Limitations de vitesse

Les excès de vitesse constituent l'une des principales causes d'accidents de la route. Afin de garantir la sécurité, les lois relatives au respect de la vitesse dans l'État du Massachusetts sont rigoureusement appliquées. En cas d'excès de vitesse, les sanctions sont sévères (voir *chapitre 3*).

- Il est interdit de rouler à une vitesse excessive pour des raisons de sécurité. C'est la loi fondamentale en matière de vitesse. Même si la limitation de vitesse est plus élevée, votre vitesse doit être fonction des éléments suivants.
 - **Les conditions de circulation** - le nombre de véhicules sur la route et leur vitesse
 - **L'état de la route** - la surface de la route est-elle rugueuse ou lisse ; quelle est la quantité d'eau, de glace ou de neige sur la surface de la route ; et quelle est la largeur de la chaussée ?
 - **Les conditions météorologiques et la visibilité** - les situations qui rendent la vue difficile, notamment la pluie, la neige, la glace, la poussière et le vent.
 - **Les piétons ou les cyclistes** - les personnes qui se déplacent le long ou en travers de la route ne sont pas protégées et risquent davantage d'être tuées ou blessées dans des accidents à grande vitesse.

Vous devez réduire votre vitesse si les conditions de conduite sont mauvaises ou s'il y a des dangers. Cela n'a pas d'importance si la limite de vitesse affichée est plus élevée.

- Ne dépassez jamais la **vitesse limite autorisée**. Vous trouverez ci-dessous des exemples de panneaux de limitation de vitesse. Toutes les limitations de vitesse sont basées sur des conditions de conduite idéales. Si les conditions sont mauvaises, vous devez rouler moins vite. Des limitations de vitesse sont affichées sur la plupart des routes de l'État. Celles-ci varient en fonction du type de route emprunté ou de l'entrée ou de la sortie d'une autoroute. Les autoroutes à accès limité, comme les routes inter-États, ont des limitations de vitesse comprises entre 50 et 65 mph. Les autoroutes plus petites ont des limitations de vitesse de 55 mph ou moins.

Certaines routes peuvent imposer des vitesses minimales. Celle-ci est de 40 mph sur le Massachusetts Turnpike (autoroute du Massachusetts). Dans les tunnels du port de Boston (Callahan, Sumner et Ted Williams), la vitesse minimale est de 20 mph. Même en l'absence de vitesse minimale, un officier de police peut ordonner à un conducteur de se ranger sur le côté d'une route nationale s'il ralentit la circulation.

- Sauf indication contraire, **votre vitesse n'est pas raisonnable si vous dépassez la limite autorisée...**
 - 20 mph dans une zone scolaire
 - 30 mph dans une zone densément peuplée ou un quartier à vocation commerciale (sauf si des panneaux indiquent une limite de 25 mph)
 - 40 mph en dehors d'une zone de forte densité ou d'un quartier à vocation commerciale
 - 50 mph sur une autoroute en dehors d'une zone de forte densité ou d'un quartier à vocation commerciale

Si vous roulez à 40 miles/h sous une forte pluie sur une autoroute où la vitesse est limitée à 50 mph, vous pouvez recevoir une contravention pour avoir roulé trop vite.

Un « quartier à forte densité de population » est une zone où les bâtiments sont distants de moins de 200 pieds sur une distance de 1/4 de mile ou plus.

Dans certaines localités, la vitesse est limitée à 25 mph, sauf indication contraire (M.G.L. c90, section 17c). Des panneaux sont installés à toutes les entrées de ces villes et villages.



Vitesse limitée en amont



Zones scolaires

La vitesse maximale autorisée sur les routes à proximité des écoles est de 20 mph. Elle peut être affichée de différentes manières. Les panneaux de limitation de vitesse peuvent comporter des feux jaunes clignotants ou être affichés à certaines heures de la journée. Soyez vigilant pour repérer les panneaux indiquant que vous êtes à l'approche ou à l'entrée d'une zone scolaire.

Conduisez prudemment lorsque vous approchez une zone scolaire. Faites attention aux enfants qui traversent la rue ou qui font du vélo. Soyez attentif aux patrouilles de sécurité des écoles ou aux brigadiers scolaires.

Feux de signalisation

Les feux de signalisation sont des dispositifs lumineux qui contrôlent la circulation des véhicules et des piétons, généralement aux intersections. Vous devez connaître la signification de chaque feu et respecter ses signaux à tout moment.



Signaux pour véhicules à moteur

Les feux de signalisation sont généralement constitués de trois feux ronds : les cercles rouge, jaune et vert, de haut en bas. Il existe également d'autres types de signaux, tels que les feux clignotants simples, les flèches de couleur et les signaux à 4 ou 5 sections.



Cercle rouge fixe

Un cercle rouge fixe signifie « stop ». N'avancez pas tant que le feu n'est pas passé au vert. Vous ne pouvez tourner à droite au feu rouge qu'après vous être arrêté complètement et avoir cédé le passage aux piétons et aux autres véhicules qui se trouvent sur votre chemin. Vous ne pouvez pas tourner au rouge si un panneau **NO TURN ON RED** est affiché.

Vous pouvez tourner à gauche au feu rouge lorsque vous circulez dans une rue à sens unique et que vous tournez à gauche dans une autre rue à sens unique. Arrêtez-vous et cédez le passage aux piétons et aux autres véhicules avant de tourner.

Flèche rouge fixe

Une flèche rouge fixe a la même signification qu'un signal circulaire rouge fixe (voir la section précédente sur le rouge fixe). Cependant, elle ne s'applique qu'aux véhicules allant dans la direction de la flèche. Les mêmes règles pour « tourner au rouge » s'appliquent dans l'État du Massachusetts. Toutefois, si vous conduisez en dehors de l'État, il se peut que ce ne soit pas le cas, car les lois diffèrent d'un État à l'autre.





Cercle rouge clignotant

Un cercle rouge clignotant a la même signification qu'un panneau **STOP**. Arrêtez-vous complètement. Respectez les règles de priorité et poursuivez votre route lorsque vous vous sentez en sécurité. S'il y a une ligne d'arrêt blanche ou une ligne de passage pour piétons, vous devez vous arrêter **avant** la ligne. En cas d'absence de ligne, vous devez vous arrêter aussi près de l'intersection que nécessaire pour voir la circulation dans les deux sens. Ne vous engagez pas dans le carrefour avant de vous être arrêté complètement.



Cercle jaune fixe

Un cercle jaune fixe signifie que le feu de signalisation passe du vert au rouge. Vous devez vous arrêter si vous pouvez le faire en toute sécurité. Si vous êtes déjà arrêté à une intersection ou à une ligne d'arrêt, vous ne pouvez pas continuer.



Cercle jaune clignotant

Un cercle jaune clignotant est un avertissement. Soyez prudent et restez vigilant. Regardez des deux côtés lorsque vous traversez une intersection.



Flèche jaune clignotante

Une flèche jaune clignotante vous permet de tourner à gauche ou à droite dans la direction de la flèche lorsque le feu est vert mais qu'il y a une interruption de la circulation. Vous devez vous assurer qu'il y a un espace suffisant entre les véhicules circulant en sens inverse et qu'aucun piéton ne se trouve sur votre chemin avant d'effectuer votre virage.



Cercle vert fixe

Un cercle vert fixe signifie « allez-y ». Mais vous devez d'abord céder le passage aux autres véhicules, aux bicyclettes et aux piétons qui se trouvent sur la route. Si vous traversez une intersection, assurez-vous d'avoir suffisamment de place pour la traverser complètement. Ne bloquez jamais une intersection. Vous pouvez tourner à condition d'avoir suffisamment d'espace pour terminer le virage et ne pas créer de danger. Si vous tournez à gauche alors que le feu est vert, vous devez céder le passage aux véhicules venant en sens inverse. Faites attention aux conducteurs qui ne respectent pas les feux de signalisation ou qui traversent les intersections à toute allure.



Flèche verte

Une flèche verte signifie que vous pouvez effectuer un virage « protégé » dans la direction de la flèche. Lorsqu'une flèche verte s'affiche pour votre virage, les piétons et les véhicules venant en sens inverse doivent s'arrêter aux feux rouges.

Recherchez les panneaux indiquant que la voie est réservée aux virages dans le sens de la flèche.



Feu clignotant rapide rectangulaire

Les feux clignotants rapides rectangulaires sont réactivés par les piétons manuellement à l'aide d'un bouton-poussoir ou par un système de détection des piétons. Ils sont souvent placés dans des intersections sans feux de circulation ou à des passages pour piétons à mi-chemin entre deux blocs.

Lorsqu'elles sont activées, les feux jaunes clignotent de manière irrégulière. Vous devez vous arrêter pour laisser passer les piétons lorsque le feu clignote.

Réglementation



ALL WAY



Céder le passage



Interdit de tourner à droite



Interdit de tourner à gauche



Interdit de faire demi-tour



Interdit aux camions



Interdit aux piétons



Interdit aux cyclistes



Interdit de stationner entre les heures affichées



Circulation uniquement dans le sens de la flèche



Interdit de dépasser un autre véhicule



Interdit de tourner à droite après s'être arrêté à un feu rouge.



Toute la circulation doit aller à gauche



Restez à droite du terre-plein ou du séparateur de voies devant

Avertissement



AHEAD

Zone scolaire



Zone scolaire



Voie fusionnant par la droite, attention au reste du trafic



Début de la voie rapide divisée



Route sinueuse, nombreux virages en amont



Route tournant à droite



AHEAD

Traversée d'école



Traversée d'école



Terrain de jeu



Fin des routes à chaussées séparées



Croisée des chemins devant



Virage à droite



AHEAD

Passage clouté



Passage clouté



Stop en amont



Circulation à double sens



Route entrant par la droite

La zone située à l'extérieur de la route pavée est en terre molle, ce qui est dangereux.



SOFT SHOULDER



Passage clouté



Feu de signalisation en amont



Fin de la voie de droite - rétrécissement de la route



Route glissante sur sol mouillé



Fin de la route au carrefour



Interdit de franchir la ligne jaune



200 FEET

Passage clouté en amont



Intersection circulaire en amont



La circulation peut se faire des deux côtés du panneau



Traversée de cervs



Passage à niveau devant



Hauteur maximale

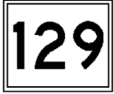


Voie ajoutée

Guides et itinéraires



Marqueur d'itinéraire d'autoroute nationale



Marqueur d'itinéraire de l'autoroute de l'État du Massachusetts



Carrefours avec une route numérotée en amont



Bornes kilométriques d'autoroute



Information



Hôpital



Indications sur la destination



Distances de destination, en miles



Services de stationnement



Essence



Hébergement



Aire de pique-nique



Indication des sorties d'autoroute, en miles



Point d'intérêt



Téléphone



Accès pour les personnes handicapées



La voie verte de l'État de la Baie



Télépéage uniquement



Aire de repos de l'autoroute



Alimentation



Bike route signs

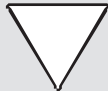


Services aux automobilistes

Identifier les signes par leur apparence afin de pouvoir les reconnaître à distance.



Stop



Céder le passage



Guide/Information



Zone de non-dépassement



Zone scolaire



Avertissement



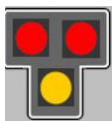
Traversée du passage à niveau



Règlement



Autoroute nationale



Balise hybride pour piétons

Une balise hybride pour piétons (BIP) permet à ceux-ci de traverser la chaussée en toute sécurité. Une balise hybride pour piétons ne fonctionne que lorsqu'elle est activée par un piéton. Lorsque tous les feux sont éteints, vous pouvez avancer avec prudence.

Lorsque le feu jaune inférieur clignote, vous devez ralentir. Lorsque le feu jaune inférieur est fixe, vous devez vous préparer à vous arrêter. Lorsque les deux feux rouges supérieurs sont fixes, vous devez vous arrêter pour laisser passer les piétons. Lorsque les deux feux rouges supérieurs clignent, vous devez vous arrêter et avancer avec prudence si la voie est libre.



Signaux cyclistes

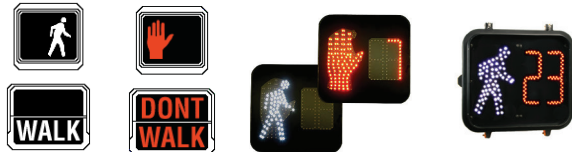
Les signaux cyclistes sont des feux spécialement conçus pour les cyclistes. Ils se présentent sous la forme de symboles cyclistes rouges, jaunes et verts fixes. Lorsque le signal est vert, les cyclistes peuvent traverser les intersections très fréquentées alors que les véhicules à moteur sont à l'arrêt, ce qui les protège des véhicules qui tournent.

Les feux de signalisation ne fonctionnent pas

Si les feux de signalisation ne fonctionnent pas, ils se contentent de faire clignoter les feux rouges ou jaunes. Dans ce cas, conformez-vous règles applicables aux feux clignotants. Si les feux sont éteints et ne fonctionnent pas, soyez prudent et procédez comme s'il y avait un panneau d'arrêt. Allez-y quand vous pouvez le faire en toute sécurité.

Signaux pour piétons

Des signaux lumineux spéciaux sont souvent utilisés aux passages piétons pour indiquer à ceux-ci quand ils doivent traverser la chaussée. Les piétons doivent respecter les signaux blancs et orange **NE PAS MARCHER** et **MARCHER**. Certains signaux de passage pour piétons comprennent un compte à rebours numérique. Les piétons qui se trouvent déjà sur le passage pour piétons lorsque le compte à rebours atteint zéro ont la priorité.



Lois applicables aux conducteurs

- Vous devez céder le passage aux piétons qui s'engagent ou empruntent un passage pour piétons situé sur votre trajectoire.
- Ne laissez jamais votre véhicule bloquer un passage pour piétons.
- Vous devez céder le passage aux piétons si votre feu de signalisation est rouge ou s'il est rouge et jaune.
- Ne dépassez jamais un véhicule qui est à l'arrêt ou qui ralentit pour laisser passer un piéton.
- Vous devez céder le passage aux piétons lorsque vous tournez dans une allée ou un parking.

Lois applicables aux piétons

- Utilisez un passage pour piétons s'il y en a un.
- Aux passages pour piétons équipés de signaux, appuyez sur le bouton situé sur le poteau et attendez le signal **MARCHER**. Les intersections dépourvues de boutons émettent automatiquement des signaux **MARCHER**.
- Lorsque le signal **MARCHER** est affiché, vous pouvez commencer à traverser. Lorsque le signal **NE PAS MARCHER** est affiché, vous ne devez pas commencer à traverser ; si vous êtes déjà sur le passage pour piétons, vous devez finir de traverser.
- Avant de traverser une route, arrêtez-vous au bord du trottoir et regardez à gauche et à droite pour voir s'il y a du trafic. Soyez vigilant. Soyez particulièrement attentif aux véhicules qui tournent sur la route que vous traversez.

Panneaux de signalisation

Les panneaux de signalisation régulent la circulation, vous avertissent des dangers, vous aident à atteindre votre destination et vous informent sur les services routiers. Les formes et les couleurs des panneaux de signalisation sont importantes. Les couleurs des panneaux ont les significations suivantes :

ROUGE — Stop ou interdiction

VERT — direction, indique où vous pouvez aller

JAUNE — avertissement général

NOIR/BLANC — réglementation

BLEU — services aux automobilistes (essence, nourriture, hôtels), voies d'évacuation

MARRON — site récréatif, historique ou pittoresque

ORANGE — avertissement de construction ou d'entretien

JAUNE-VERT FLUORESCENT — zones scolaires, cyclistes, piétons et avertissements de virage

ROSE FLUORESCENT — panneaux de gestion des incidents

VIOLET — panneaux de péage électronique

Panneaux Stop et Yield

Un panneau STOP signifie toujours « s'arrêter complètement » et s'applique à chaque véhicule qui arrive au niveau du panneau. À l'approche d'un panneau d'arrêt, vous devez vous arrêter avant tout passage pour piétons ou toute ligne d'arrêt peinte sur la chaussée. Arrêtez-vous complètement, cédez le passage aux piétons et aux autres véhicules, et avancez prudemment. Il ne suffit pas de ralentir. Si un panneau « 4-WAY » ou « ALL WAY » est ajouté à un panneau « STOP » à une intersection, tous les véhicules arrivant à l'intersection doivent s'arrêter. Le premier véhicule à l'intersection ou à l'arrêt à quatre voies a la priorité.

Lorsque vous voyez un panneau YIELD, ralentissez et préparez-vous à vous arrêter. Laissez passer les véhicules, les cyclistes et les piétons avant de poursuivre votre route. Vous devez vous arrêter complètement si les conditions de circulation l'exigent.

Panneaux réglementaires

Les panneaux réglementaires ont un fond rouge ou blanc et informent les conducteurs du code de la route ou de la réglementation. Certains, tels que les panneaux de LIMITATION DE VITESSE, peuvent ne comporter que des mots. D'autres, comme les panneaux D'INTERDICTION DE DEMI-TOUR, ne comportent que des images. Certains sont une combinaison de mots et d'images. Les panneaux qui utilisent un cercle rouge avec une barre oblique signifient que quelque chose est interdit.

Panneaux d'avertissement

Les panneaux d'avertissement jaune et jaune-vert fluorescent vous avertissent des dangers ou des changements de conditions à venir. Il se peut que le tracé de la route change, que vous arriviez dans une zone scolaire ou que vous soyez confronté à une situation particulière. Ralentissez et respectez le panneau.

Panneaux de guidage

Dans la catégorie des « panneaux de guidage », on trouve les panneaux de signalisation, les panneaux de distance et de destination et les panneaux d'information. Les panneaux verts indiquent les directions à suivre sur les autoroutes et vous guident à travers les échangeurs. Les panneaux bleus indiquent les services aux automobilistes, tels que l'essence, la restauration et l'hébergement. Les panneaux marrons indiquent les aires de loisirs publiques, les parcs nationaux et d'État, les points d'intérêt et les sites pittoresques.



Dans le Massachusetts, les routes d'État numérotées sont signalées par des panneaux rectangulaires blancs avec des lettres et des bordures noires. Les panneaux des autoroutes inter-États sont bleus, rouges et blancs.

Passages à niveau

Un panneau d'avertissement rond précède généralement un passage à niveau. Lorsque vous voyez ce panneau, ralentissez et préparez-vous à vous arrêter. Si vous voyez ou entendez un train arriver, n'accélérez pas et n'essayez pas de le devancer au passage à niveau.



Lorsque des voies ferrées traversent une route, elles sont signalées par un panneau blanc de type croix de Saint-André. Si plus d'une voie traverse la route, le nombre de voies est indiqué sous la croix directionnelle.

Un passage à niveau peut également être équipé de feux clignotants rouges, d'une cloche et d'une barrière rayée rouge et blanche qui s'abaisse en travers de la chaussée lors du passage d'un train. Si les feux commencent à clignoter, vous devez vous arrêter au moins 15 pieds avant le poteau ou la barrière et rester arrêté jusqu'à ce que la barrière se lève et que les feux cessent de clignoter. Le fait de ne pas s'arrêter est une infraction passible d'une lourde amende. Même si vous ne voyez pas arriver un train, ne contournez jamais une barrière abaissée et n'ignorez pas les feux clignotants.

Construction/entretien des routes (zones de travaux)

Toute route du Massachusetts peut être en cours de construction ou nécessiter des travaux d'entretien à tout moment. Ces tronçons de route sont désignés et protégés par des panneaux d'avertissement et des dispositifs de contrôle de la circulation. Ils vous aident à traverser en toute sécurité une zone de travaux et à éviter tout danger. Il existe plusieurs règles ou pratiques que vous devez connaître pour assurer votre protection et celle des travailleurs sur la route.

À l'approche d'une zone de travaux, réduisez votre vitesse. Soyez attentif à la circulation autour de vous et à tout obstacle ou danger visible sur la chaussée ou à proximité. Si un agent de police ou un signaleur civil est présent, suivez et respectez ses instructions. Vous devez toujours obéir aux instructions d'un agent de la circulation, même si elles ne tiennent pas compte des panneaux, des signaux ou du marquage de la chaussée. NE vous laissez PAS distraire par ce qui se passe dans une zone de travaux.

Le début d'une zone de travaux est indiqué par un panneau d'avertissement ou un panneau à message électronique. Ce panneau fait généralement référence à des travaux routiers ou d'utilité publique commençant à une certaine distance sur la route.



Les signaleurs civils sont généralement utilisés sur les routes à faible vitesse et à faible volume pour contrôler le mouvement du trafic autour de la zone de travail et pour aider les autres usagers de la route à se déplacer dans la zone.



Panneau Signaleur en amont (500 pieds)



Signaleur de zone de travaux

Les panneaux d'avertissement en amont vous informent de l'endroit où se déroulent les travaux et de la manière dont vous devez vous déplacer dans la zone de travail. Lisez et respectez les messages figurant sur ces panneaux.



Ce panneau indique la voie fermée



Ce panneau indique que la voie de droite est fermée et que le trafic doit se déplacer vers la gauche.



Ce panneau indique que les voies se déportent vers la droite.

Certains dispositifs (tels que les tambours, les cônes et les balises tubulaires) sont utilisés pour diriger la circulation hors d'une zone de travail où l'accotement ou la voie de circulation est fermé. Ils sont généralement alignés de manière angulaire pour déporter le trafic du début d'une voie de circulation vers la gauche ou la droite. Vous devez vous insérer avec précaution dans la voie de circulation adjacente lorsque vous voyez ces dispositifs sur la chaussée. Lorsqu'une voie est fermée à la circulation, une barricade est souvent placée pour bloquer l'accès à cette zone.



Tambour



Cônes



Marqueur tubulaire



Barricade

Dans certains cas, les travaux routiers nécessitent la fermeture complète des voies de circulation dans une direction, ou la fermeture complète de la route. Dans ce cas, des panneaux de déviation sont installés. Ils indiquent la marche à suivre pour passer la zone de travaux et revenir sur la route initiale.



Panneau de déviation utilisé le long de la déviation



Panneau de déviation utilisé au début de la déviation

Sur les routes à plusieurs voies, des panneaux fléchés portables sont utilisés pour signaler que l'accotement ou la voie est fermé(e) et que la voie est ouverte à la circulation. Ces dispositifs sont placés avant la zone de travail, dans la voie fermée, afin de vous avertir que vous pouvez rejoindre votre véhicule lorsque cela ne présente aucun danger.



Fermeture de la voie de droite - fusion à gauche



Fermeture de la voie du milieu - fusion à droite ou à gauche

Il existe de nombreux autres types de dispositifs de contrôle de la circulation que vous pouvez rencontrer. Soyez attentif, prudent, observateur et faites preuve de bon sens lorsque vous traversez des zones de travaux. Des hommes et des femmes travaillent à l'amélioration des routes pour l'usage du public et ces panneaux et dispositifs de contrôle des zones de travaux sont là pour guider les automobilistes et protéger ces travailleurs.

À l'approche d'une zone de travaux, la PREMIÈRE chose à faire est de RALENTIR et de chercher

La Division des autoroutes dispose d'un service téléphonique 511. Vous pouvez l'utiliser pour obtenir des informations actualisées sur les conditions de circulation, les conditions météorologiques et les projets de construction. Vous pouvez également signaler des problèmes sur la route. Le service est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Composez le 511 à partir de votre téléphone portable ou le 617-986-5511 (Metro-Boston), 508-499-5511 (Central Mass), ou le 413-754-5511 (Western Mass) à partir d'une ligne fixe.

Pour plus d'informations, visitez le site [Mass. Gov/Traffic-Information](http://Mass.Gov/Traffic-Information)

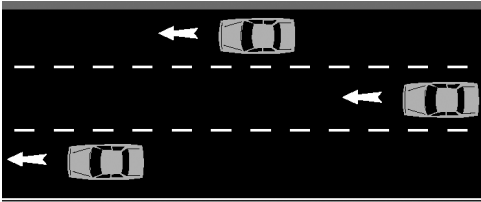
Marquage de la chaussée

Des lignes, des symboles et des mots sont souvent peints sur la chaussée pour aider à diriger les conducteurs et à contrôler la circulation. Vous devez savoir ce que signifient les différentes lignes et couleurs et les respecter.

Les lignes blanches et jaunes sont utilisées sur les bords de la chaussée et entre les voies pour maintenir les véhicules en ligne. Les lignes peuvent être pleines ou discontinues (tirets longs), simples ou doubles. Une ligne blanche ou jaune continue qui se transforme en ligne pointillée (tirets courts) est une continuation de la ligne à travers une intersection ou un échangeur.

À moins de tourner, de sortir d'une autoroute ou de changer de voie, restez toujours entre les lignes de la voie.

Lignes de la voie blanche



Les lignes blanches discontinues séparent les voies dans un même sens.

Les lignes blanches séparent les voies de circulation allant dans le **même** sens. Des lignes blanches simples peuvent également marquer le bord droit de la chaussée.

Ligne blanche discontinue

Les lignes blanches discontinues séparent les voies de circulation allant

dans le même sens. Une fois que vous avez émis votre signal et que vous pouvez le faire en toute sécurité, vous pouvez franchir cette ligne pour changer de voie.

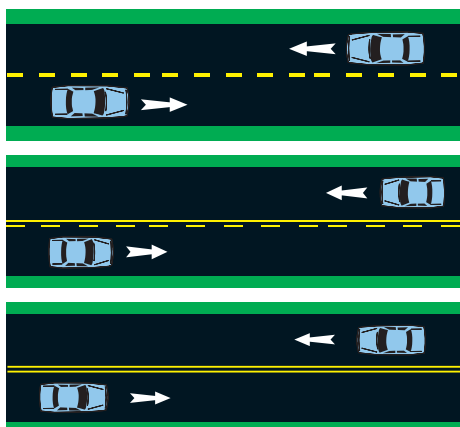
Ligne blanche continue

Une ligne blanche continue marque le bord droit de la chaussée ou sépare les voies de circulation allant dans le même sens, notamment les bandes cyclables. Vous pouvez circuler dans la même direction des deux côtés de cette ligne (à l'exception de l'accotement), mais vous ne devez pas la franchir, sauf si vous devez éviter un danger.

Double ligne blanche continue

Une double ligne blanche continue sépare deux voies de circulation allant dans le même sens. Il est interdit de franchir une double ligne blanche continue.

Lignes de la voie jaune



Ne franchissez pas une double ligne jaune si vous ne tournez pas à gauche.

Double ligne jaune : Une continue, une discontinue

Une ligne jaune continue et une ligne jaune discontinue séparent les voies de circulation opposées. Si la ligne jaune continue est plus proche de vous, vous ne pouvez pas la franchir. Si la ligne discontinue est plus proche de vous, vous ne pouvez la franchir pour dépasser un autre véhicule que si vous pouvez le faire en toute sécurité.

Lignes jaunes doubles : Les deux lignes continues

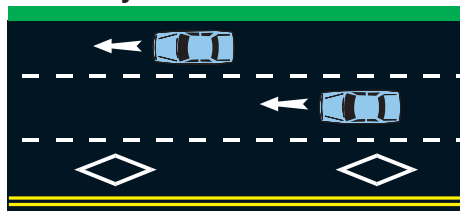
Deux lignes jaunes continues interdisent aux véhicules de les franchir pour dépasser un autre véhicule. Vous ne pouvez franchir ces lignes que pour tourner à gauche lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité.

Les lignes jaunes séparent les voies de circulation qui se déplacent dans des directions **opposées**. Les lignes jaunes simples peuvent également marquer le bord gauche de la chaussée sur les routes à chaussées séparées et les rues à sens unique.

Ligne jaune discontinue

Une ligne jaune discontinue sépare les voies de circulation dans des sens opposés. Restez à droite de la ligne, sauf si vous dépassez un véhicule qui vous précède. Lors d'un dépassement, vous pouvez franchir temporairement cette ligne si vous pouvez le faire en toute sécurité.

Mots et symboles



Dans le schéma à trois voies ci-dessus, la voie la plus à gauche est réservée aux véhicules à occupation multiple (VOM), comme ceux utilisés pour le covoiturage, ou aux autobus.

(HOV) uniquement » ou « autobus uniquement ».

Marquage des voies partagées (Flèches)

Les marquages sur les voies partagées (également connus sous le nom de flèches) aident les cyclistes à se positionner au bon endroit et dans la bonne direction dans une voie partagée avec les véhicules à moteur. En respectant ces marquages, les cyclistes peuvent éviter d'être heurtés par la portière ouverte d'un véhicule en stationnement ou d'être serrés à côté d'un véhicule à moteur dans une voie étroite. Lorsque vous voyez un marquage de voie partagée, vous devez faire attention à la présence de cyclistes et veiller à leur laisser suffisamment d'espace pour les dépasser. Les marquages de voies partagées ne sont pas les mêmes que les symboles de bicyclettes utilisés pour marquer les bandes cyclables.

Des mots ou des symboles peuvent être peints sur la chaussée pour guider, avertir ou réglementer les conducteurs. Les mots ou les symboles sont souvent utilisés avec des panneaux de signalisation, des signaux et d'autres marquages sur la chaussée. Les flèches blanches indiquent les sens ou les restrictions de circulation.

Le symbole du losange blanc indique qu'il existe une restriction spéciale de la voie, comme « véhicule à occupation multiple



Bandes cyclables

Les bandes cyclables sont des portions de la chaussée destinées à être utilisées par les cyclistes et sont généralement marquées par des lignes blanches continues, ainsi que par des marquages de la chaussée et des panneaux. Elles mesurent cinq pieds de large. Les véhicules à moteur ne peuvent y circuler que pour tourner sur la route ou en sortir. Avant de traverser une bande cyclable, il faut regarder attentivement s'il y a des cyclistes et traverser avec prudence.



Bandes cyclables conseillées

Les bandes cyclables de conseil sont de plus en plus courantes dans les rues qui sont trop étroites pour une bande cyclable complète, mais où le trafic cycliste est important. Elles sont en pointillés d'un côté ou des deux côtés pour indiquer que les véhicules à moteur peuvent utiliser l'espace de la voie si nécessaire, mais qu'ils doivent toujours céder le passage aux cyclistes en premier.

Chaussée verte

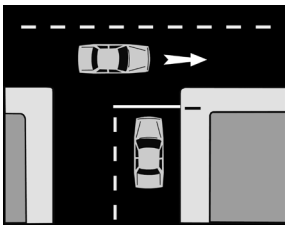
La chaussée verte est utilisée dans les zones où il peut y avoir des conflits de partage de la route entre les véhicules à moteur et les bicyclettes. Il convient d'être très attentif aux cyclistes et de les regarder avant de traverser la chaussée verte. Au feu rouge, vous ne devez pas vous arrêter sur la chaussée verte. Pour plus d'informations sur la chaussée verte, voir la section *Lois applicables aux cyclistes et aux automobilistes en présence de cyclistes*, plus loin dans ce chapitre.

Lignes d'arrêt, lignes de Céder le passage et Passages cloutés

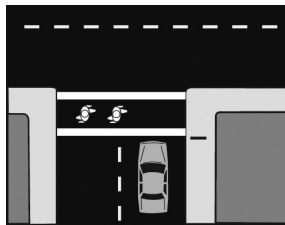
Une intersection ou un passage clouté avec un panneau d'arrêt ou un feu de signalisation peut être traversé par une ligne blanche continue **STOP**. Une intersection avec un panneau Céder le passage peut être traversée par une ligne **YIELD**. Cette ligne ressemble à une série de triangles peints les uns à côté des autres.

Un passage clouté est une paire de lignes blanches, ou d'autres marques ou matériaux distinctifs, peintes en travers d'une voie pour guider les piétons d'un côté à l'autre de la route. Un passage clouté peint avertit également les conducteurs que des piétons peuvent traverser la route. Les passages cloutés peuvent avoir des lignes diagonales ou verticales peintes entre les deux lignes principales. Les passages cloutés sont souvent situés aux intersections, mais on les trouve également à d'autres endroits, tels que les arrêts de bus, les écoles, les croisements de sentiers, les quartiers commerciaux et les zones où il y a beaucoup de piétons.

Vous devez vous arrêter derrière les lignes d'arrêt, les lignes de céder le passage et les lignes de passage clouté si un panneau d'arrêt/de céder le passage, un signal de circulation ou un piéton sur le passage clouté l'exige.



Ligne de stop



Passage clouté



Ligne de céder le passage

Îlot de canalisation

Un îlot de canalisation est un îlot de circulation ou un marquage au sol qui guide la circulation sur certaines voies et l'empêche de circuler sur certaines parties de la chaussée. Il est interdit de rouler ou de garer un véhicule à moteur sur un îlot de canalisation, sauf sur ordre d'un agent de police.

Brigadiers scolaires

Ces dernières années, plusieurs brigadiers scolaires du Massachusetts ont été tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions lorsqu'ils ont été heurtés par des véhicules. En tant que conducteur, vous devez être attentif aux signaux d'avertissement indiquant la présence de brigadiers et d'enfants sur la route et être prêt à vous arrêter. Les brigadiers dépendent de la vigilance des conducteurs et du respect de leurs signaux. Soyez prudent lorsque vous voyez ce qui suit :

- Passages cloutés/ panneaux de passage clouté - Il s'agit de passages cloutés blancs peints dans la rue ou de panneaux de passage clouté placés au milieu ou sur le côté de la route.
- Gilets réfléchissants - Les brigadiers scolaires portent des vêtements de couleur vive et très réfléchissants afin d'être bien visibles.
- Panneaux Stop - Il s'agit de panneaux d'arrêt tenus à la main que les brigadiers scolaires brandissent en marchant dans la rue pour avertir les conducteurs de la présence d'enfants qui traversent.

Voies, intersections et virages

Cette section explique les règles de conduite qui s'appliquent à toute route ou intersection. Outre les voies de circulation normales, il existe...

- Voies spéciales pour les virages
- Voies réservées aux autobus, aux véhicules de covoiturage et aux bicyclettes
- Voies de dépannage sur l'accotement droit des autoroutes et des voies rapides

Signalisation

Lorsque vous circulez sur une route, vous êtes censé rouler tout droit, sauf indication contraire. C'est pourquoi vous devez utiliser des signaux chaque fois que vous vous arrêtez ou que vous vous déplacez dans la circulation. Vos signaux avertissent les piétons et les automobilistes de ce que vous faites et leur donnent le temps de réagir.

Quel que soit le type de véhicule que vous conduisez, vous devez utiliser des signaux. Si les signaux électroniques de votre véhicule ne fonctionnent pas, vous devez utiliser les trois signaux manuels illustrés. Les signaux doivent être faits par la fenêtre du côté du conducteur. Vous devez connaître ces signaux pour réussir l'examen routier.

Vous devez signaler dans certaines situations :

- Changer de voie
- Tourner à une intersection ou dans une allée
- S'écarter d'une bordure de trottoir
- Se ranger sur le côté de la route
- Entrer ou sortir d'une voie rapide ou d'une autoroute



Tourner à gauche



Tourner à droite



Ralentir ou s'arrêter

Une fois que vous avez terminé votre mouvement, vous devez éteindre votre clignotant. Chaque fois que vous voulez tourner, vous insérez dans la circulation à partir d'une position d'arrêt ou changer de voie, vous devez...

1. Vérifier dans vos rétroviseurs la présence de véhicules derrière vous et contrôler l'angle mort du côté vers lequel vous vous déplacez ou tournez.
2. Signaler son intention de bouger.
3. Exécuter votre mouvement.

Les cyclistes peuvent utiliser l'un ou l'autre bras pour signaler leur présence.

Utilisation des voies

Utilisez toujours les voies de circulation telles qu'elles sont définies par le marquage de la chaussée et les panneaux de signalisation. De nombreuses intersections ont des voies spéciales pour les virages. Respectez le code de la route, en utilisant les voies appropriées pour tourner et en continuant tout droit.

Sur les routes à deux voies ou plus dans votre sens de circulation, utilisez la voie de droite pour conduire, à moins que...

- Vous dépassez un autre véhicule.
- Vous tournez à gauche.
- La voie de droite est bloquée.

Voici quelques règles générales pour utiliser correctement les voies de circulation :

- Ne changez jamais de voie au milieu d'une intersection. C'est illégal et dangereux.
- En règle générale, n'utilisez pas la voie de dépannage d'une autoroute pour circuler ou pour doubler. Sur certaines autoroutes, cependant, vous pouvez utiliser la voie de dépannage pour circuler à certaines heures.
- Si vous arrivez à un virage et que vous ne voyez pas devant vous, restez à droite et ralentissez.

L'utilisation des voies de dépannage comme voies de circulation est très limitée et les heures d'utilisation sont clairement affichées.

Règles particulières pour les motocycles :

- Ne roulez pas le long des lignes de la chaussée, entre les voies de circulation.
- Ne roulez pas à plus de deux de front (côte à côte).
- Si votre motocyclette ne peut pas rouler en toute sécurité aux vitesses minimales affichées, ne circulez pas sur les autoroutes ou les voies rapides.

Voies réservées

Vous ne devez pas conduire dans les voies affichant des restrictions, sauf lorsque vous vous préparez à tourner. Recherchez les panneaux comme ceux de droite.



Conduite sur autoroute

Une autoroute à chaussées séparées comporte des voies distinctes pour la circulation dans des directions opposées. Il y a souvent plusieurs voies de chaque côté. Les limitations de vitesse sur les autoroutes sont généralement comprises entre 45 et 65 mph.

Certaines autoroutes traversent d'autres routes et sont contrôlées par des feux de signalisation.

D'autres sont à « accès contrôlé », ce qui signifie qu'elles n'ont pas de signaux ou d'intersections. L'entrée et la sortie de ces autoroutes se font par des bretelles d'accès. Ces autoroutes sont appelées « voies rapides » ou « autoroutes », et vous entrez ou sortez de ces autoroutes à des « échangeurs ». Dans le Massachusetts, les routes inter-États 90 et 495 et la State Highway 128 sont des exemples de voies rapides.

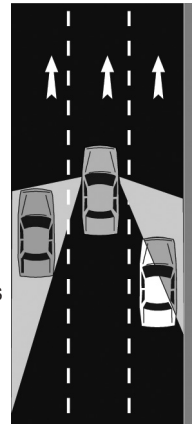
La conduite sur autoroute peut rendre nerveux tout nouveau conducteur. Voici quelques conseils utiles pour la conduite sur autoroute :

Entrer et sortir de l'autoroute

- Veillez à vous placer sur la bonne voie suffisamment à l'avance pour pouvoir entrer ou sortir de l'autoroute en toute sécurité.
- Cédez le passage aux conducteurs qui circulent déjà sur l'autoroute.
- Lorsque vous vous engagez sur une autoroute, augmentez votre vitesse pour vous aligner sur les véhicules déjà présents sur la route.
- **Si vous ratez votre sortie, ne vous arrêtez pas.** Ne revenez jamais sur l'autoroute. Descendez à la prochaine sortie et cherchez les panneaux indiquant comment rejoindre la route dans l'autre sens.
- Veillez à signaler votre sortie au moins 500 pieds avant d'atteindre la bretelle de sortie.
- Aux heures d'affluence, les bretelles de sortie peuvent être bloquées. Soyez particulièrement attentif au ralentissement ou à l'arrêt de la circulation aux abords des bretelles.
- Lorsque vous quittez l'autoroute et que vous empruntez la bretelle de sortie, ralentissez pour respecter la limite de vitesse affichée sur la bretelle de sortie.

Conduire sur l'autoroute

- Assurez-vous que votre véhicule fonctionne bien et qu'il peut rouler à grande vitesse.
- Restez à droite et n'utilisez la voie de gauche que pour les dépassements. Sur une voie rapide comportant trois voies ou plus dans votre direction, utilisez la voie la plus à droite pour rouler plus lentement, la voie du milieu pour rouler plus vite et la voie la plus à gauche pour dépasser.
- Roulez au milieu de votre voie, en restant entre les lignes.
- Utilisez votre rétroviseur, vérifiez vos angles morts et utilisez vos signaux directionnels lorsque vous changez de voie. N'oubliez pas les trois étapes suivantes : **(1) regarder, (2) signaler, (3) se déplacer.**
- Ne conduisez pas dans l'angle mort d'un autre conducteur. Si vous vous trouvez dans l'angle mort d'un autre conducteur, traversez-le en toute sécurité et aussi rapidement que possible.
- Faites attention aux véhicules qui s'engagent sur l'autoroute et aux véhicules ou piétons qui se trouvent sur la voie de dépannage.
- Ne vous faufillez pas dans la circulation.
- Faites attention aux panneaux de construction routière, aux équipes de travail et aux panneaux qui vous obligent à réduire votre vitesse ou à changer de voie.
- Évitez « l'hypnose de l'autoroute ». Si vous conduisez depuis longtemps et que vous vous sentez fatigué, vous devriez quitter l'autoroute à la prochaine sortie, aire de repos ou aire de service.



montre les « angles morts » autour de votre véhicule, dans lesquels vous ne pouvez pas voir avec les rétroviseurs de votre véhicule.

Soyez très prudent lorsque vous sortez d'une autoroute qui utilise des voies de dépannage comme voies de circulation. Regardez à droite et vérifiez votre angle mort droit avant de sortir.

- Si vous avez l'intention de conduire longtemps, arrêtez-vous et étirez-vous toutes les deux heures ou tous les 160 km.
- Si votre véhicule tombe en panne, mettez-le sur la voie de dépannage ou sur l'accotement, aussi loin que possible de la voie de circulation. Restez dans votre véhicule. Ne restez pas debout près de la voie de circulation ou sur la voie de dépannage. De nombreuses personnes ont été tuées alors qu'elles se tenaient à proximité d'un véhicule ou qu'elles travaillaient sur celui-ci.

La Division des autoroutes dispose d'un service téléphonique 511. Vous pouvez l'utiliser pour obtenir des informations actualisées sur les conditions de circulation, les conditions météorologiques et les projets de construction. Vous pouvez également signaler des problèmes sur la route. Le service est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Composez le 511 à partir de votre téléphone portable ou le 617-986-5511 (Metro-Boston), le 508-499-5511 (Central Mass) ou le 413-754-5511 (Western Mass) à partir d'une ligne fixe.

Pour plus d'informations, visitez le site Mass.Gov/Traffic-Information.

Intersections

Les intersections se situent à l'endroit où deux ou plusieurs routes se rencontrent. Le flux de circulation aux intersections est souvent contrôlé par des signaux, des panneaux et/ou des marquages sur la chaussée. Les deux sections suivantes de ce chapitre, *Virages et Droit de passage*, décrivent les règles et procédures à suivre aux intersections.

Certaines routes sont dotées de plusieurs voies de virage. Sur ces routes, vous devez respecter les panneaux de signalisation ou les marquages applicables.

Les intersections sont très importantes pour la fluidité et la sécurité de la circulation. **Il est illégal de bloquer une intersection avec son véhicule.** Lorsque vous traversez une intersection, vous devez respecter tous les panneaux et les feux de signalisation. **Vous ne pouvez vous engager dans une intersection ou traverser un passage pour piétons que s'il y a suffisamment de place pour que vous puissiez passer en toute sécurité. Il est dangereux de bloquer le passage à d'autres véhicules ou à des piétons dans un carrefour ou sur un passage clouté. Cela provoque des embouteillages et constitue une infraction au code de la route.**

Lorsque vous traversez une intersection, soyez particulièrement attentif aux cyclistes. Laissez-leur beaucoup d'espace et vérifiez toujours s'il y a des cyclistes en approche avant de vous engager. Si vous tournez, vous devez céder le passage aux cyclistes qui traversent le carrefour en ligne droite. Ne virez jamais devant un cycliste.

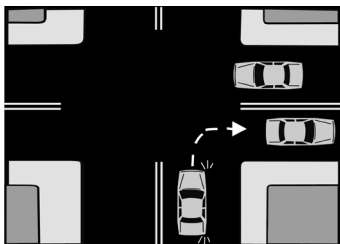
Virages

De nombreux accidents de la route sont dus à des virages mal négociés. Prenez les mesures suivantes pour tourner en toute sécurité.

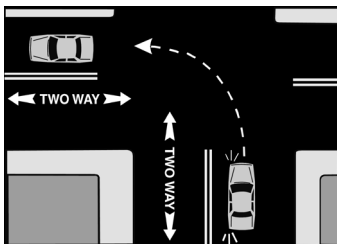
1. Anticipez le virage. Ne pas tourner brusquement.
2. Signalez votre virage au moins 100 pieds avant de le prendre. Sur une autoroute, signalez votre virage au moins 500 pieds avant de le prendre. Il est préférable de signaler votre virage avant de freiner, afin de faire connaître vos intentions aux autres conducteurs.
3. Réduisez votre vitesse.
4. Vérifiez dans vos rétroviseurs si des véhicules se trouvent derrière vous et vérifiez l'angle mort du côté où vous tournez.
5. Donnez la priorité si nécessaire (voir la section Règles de priorité).
6. Terminez le virage avec précaution, en veillant à vous engager dans la bonne voie.

Les schémas routiers ci-dessous indiquent les virages à prendre. Il est très important que vous tourniez à partir de la bonne voie et que vous vous engagiez dans la bonne voie. Recherchez les lignes de chaussée jaunes ou blanches qui marquent la route sur laquelle vous tournez. Si vous devez changer de voie, faites-le après avoir tourné. Voici quelques règles :

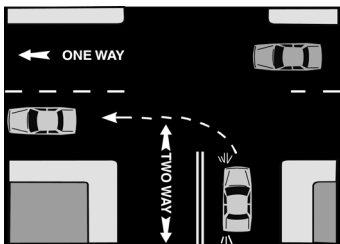
- Tournez à partir de la voie la plus proche de celle dans laquelle vous voulez vous engager. Pour un virage à droite, tournez à partir de la voie la plus à droite. Pour un virage à gauche, tournez à partir de la voie la plus proche de la voie centrale.
- Ne sortez pas votre véhicule de votre voie lorsque vous tournez ou que vous traversez une intersection. Gardez votre véhicule centré au milieu des voies que vous quittez et dans lesquelles vous entrez.
- Une fois que vous avez commencé à tourner dans une intersection, vous devez continuer. Ne vous arrêtez pas au milieu du virage pour changer de direction. Si vous décidez de ne pas tourner, il vous suffit de conduire jusqu'au prochain carrefour et de revenir en arrière.



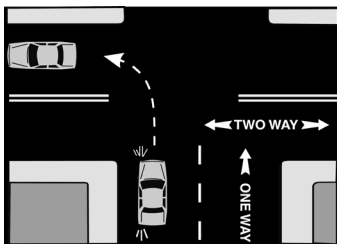
Virage à droite



Virage à gauche d'une route à double sens vers une route à double sens



Virage à gauche d'une route à double sens vers une route à sens unique



Virage à gauche d'une route à sens unique vers une route à double sens

Tourner au feu rouge

Vous devez vous arrêter complètement à un feu rouge. Vous pouvez alors tourner à *droite*, à moins qu'un panneau **NO TURN ON RED** ne soit affiché. Vous devez d'abord céder la priorité aux piétons et aux autres véhicules. Vous ne pouvez tourner à gauche au feu rouge *que si* vous tournez d'une rue à sens unique vers une autre rue à sens unique. Les règles qui s'appliquent aux virages à droite s'appliquent également aux virages à gauche.

Demi-tours

Un demi-tour est un virage serré à gauche qui vous fait prendre la direction opposée.

Vous pouvez faire demi-tour si votre voie est libre et que vous pouvez le faire en toute sécurité. Vous ne pouvez pas faire demi-tour si un panneau **NO U-TURN** est installé.

- Vous ne pouvez faire demi-tour que depuis la voie la plus proche de la voie centrale.

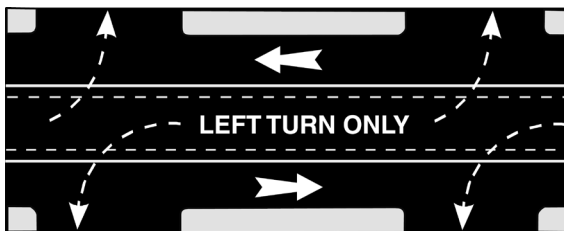


- Assurez-vous d'avoir suffisamment d'espace pour terminer le virage. Ne créez pas de danger pour les véhicules venant en sens inverse.
- Ne faites pas de demi-tour au sommet d'une colline, à proximité d'un virage ou à tout autre endroit où vous ou les autres conducteurs ne pouvez pas voir à une distance de 500 pieds.

Virages à gauche depuis les voies centrales

Sur certaines routes à double sens, une voie centrale peut être marquée

comme une voie de virage à gauche commune à utiliser par les véhicules dans les deux sens. Il est *interdit* de circuler sur une voie centrale de virage.



Virages en trois points

Lorsqu'il n'y a pas assez d'espace pour faire demi-tour, vous pouvez envisager un virage à trois points. Ce virage vous placera dans la direction opposée. Ce type de virage ne doit être utilisé que lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- La rue est étroite
- La visibilité est bonne
- Il n'y a pas d'entrée publique dans laquelle tourner
- La circulation est faible
- Le virage est légal
- Il n'y a pas d'autre option

Voici les étapes d'un virage à trois points.

1. Placez-vous le plus près possible du bord droit de la chaussée. Signalez un virage à gauche. Vérifiez la présence de véhicules et de piétons dans les deux directions (notamment dans votre angle mort). Attendez d'avoir un espace de 20 à 30 secondes pour exécuter le virage.
2. Avancez lentement et tournez rapidement le volant vers la gauche. Le véhicule sera ainsi perpendiculaire à la rue, à environ deux pieds du trottoir. Arrêtez-vous.
3. Tournez le volant à fond vers la droite. Vérifiez la présence de véhicules dans les deux directions (notamment dans votre angle mort). Passez la marche arrière et commencez à reculer, tout en regardant par-dessus votre épaule droite.
4. Reculez jusqu'à la bordure opposée, en vous arrêtant juste avant la bordure.
5. Vérifiez à nouveau la circulation dans les deux sens (notamment dans votre angle mort). Signalez un virage à gauche. Passez en mode conduite (ou, pour les Véhicules manuels, en première vitesse) et accélérez jusqu'à la vitesse appropriée.

Règles de priorité

Les « règles de priorité » aident les conducteurs à gérer les situations de circulation qui ne sont pas contrôlées par des panneaux ou des signaux. Ces règles sont fondées sur la sécurité et la courtoisie. Ils ne vous donnent aucun « droit ». Rappelez-vous que la priorité est quelque chose que l'on donne, pas que l'on prend. Si un autre conducteur ne respecte pas ces règles, vous devez toujours lui céder la priorité.

Ce chapitre décrit de nombreuses règles de priorité. D'autres règles, comme le fait de donner la priorité aux véhicules d'urgence, sont abordées plus loin dans ce chapitre.

Piétons

Vous devez toujours céder le passage aux piétons qui se trouvent sur la chaussée. Notez également ces règles concernant les piétons :

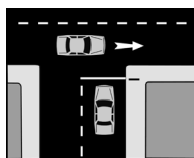
- Si vous êtes arrêté à un feu de circulation qui passe au vert, vous devez céder le passage aux piétons qui se trouvent déjà sur le passage clouté.
- Lorsque vous tournez, faites attention aux piétons. Les piétons ont la priorité s'ils empruntent un trottoir ou traversent une allée ou une ruelle.
- Cédez toujours le passage aux personnes malvoyantes (aveugles) qui traversent une rue. Vous devez vous arrêter jusqu'à ce que la personne ait traversé en toute sécurité. Ne klaxonnez pas et ne faites pas signe à la personne de passer. Ne dépassez jamais un véhicule à l'arrêt. Les piétons aveugles peuvent utiliser une canne blanche ou un chien guide. La loi sur la canne blanche stipule qu'un conducteur doit s'arrêter complètement lorsqu'un piéton aveugle traverse une rue.
- Sur une route à plusieurs voies, ne dépassez jamais un véhicule à l'arrêt à un passage clouté sans vérifier d'abord s'il y a des piétons.



Intersections non contrôlées par des panneaux ou des signaux

Ralentissez à une intersection non contrôlée. Regardez à gauche et à droite pour repérer les véhicules venant en sens inverse et poursuivez votre route si la voie est libre. Cependant :

- Vous devez céder le passage à tout véhicule qui s'est engagé dans l'intersection depuis votre droite ou qui vient de votre droite.
- Surveillez les véhicules venant de la gauche. Même si vous avez légalement la priorité, assurez-vous que l'autre conducteur vous cède le passage avant de poursuivre votre route.



Vous devez donner la priorité aux voies de passage.

Arrêt à quatre voies

À une intersection avec des panneaux d'arrêt dans toutes les directions, vous devez céder le passage à...

- Un autre véhicule qui s'est **déjà** arrêté
- Un véhicule placé directement à votre droite qui s'est arrêté en **même temps** que vous



Les intersections avec arrêt à quatre voies peuvent être source de confusion. Essayez d'établir un contact visuel avec les conducteurs des autres véhicules afin de juger de leurs intentions et d'éviter les collisions.

À un arrêt à quatre voies, les véhicules doivent repartir dans l'ordre où ils se sont arrêtés. Le premier à s'arrêter est le prochain à partir. En cas de doute, donnez la priorité au conducteur qui se trouve à votre droite.

Tourner à gauche

Lorsque vous tournez à gauche, vous devez d'abord céder le passage à tout...

- Véhicule en approche
- Véhicule déjà engagé dans l'intersection
- Piétons ou cyclistes traversant votre trajectoire prévue

Routes privées, voies d'accès et routes non pavées

Lorsque vous vous engagez sur une route revêtue depuis un chemin privé, une allée ou une route non revêtue, vous devez vous arrêter. Vous devez ensuite céder la priorité aux piétons, aux cyclistes ou aux véhicules qui se trouvent sur la route dans laquelle vous vous engagez.

Voie de passage

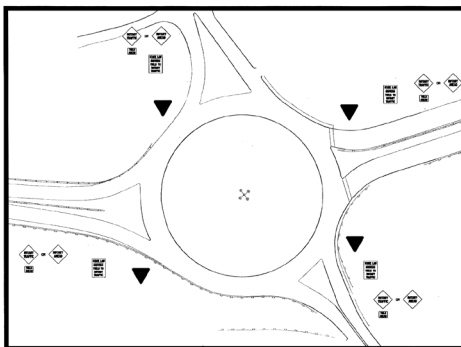
Sur une voie de passage désignée, vous devez céder le passage aux véhicules circulant sur la voie de passage avant de tourner.

Intersection d'une route à une ou deux voies et d'une route à plusieurs voies

Si vous circulez sur une route à une ou deux voies et que vous arrivez à une intersection avec une route à chaussées séparées ou une route à trois voies ou plus, vous devez céder le passage.

Carrefours giratoires

Les carrefours giratoires sont beaucoup plus fréquents dans le Massachusetts que dans d'autres régions du pays. Un carrefour giratoire est une intersection de routes venant de plusieurs directions. Il vous permet de poursuivre votre route sans vous arrêter à un panneau STOP ou à un feu de signalisation. Il existe des panneaux de cédez-le-passage à l'entrée d'un carrefour giratoire. Une barrière physique (l'îlot central) se trouve au centre et oblige les automobilistes à la contourner. Les grands carrefours giratoires sont conçus pour accueillir des véhicules roulant jusqu'à 40 miles par heure.



La circulation dans un carrefour giratoire se fait dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Règles de circulation dans un carrefour giratoire

La circulation se fait dans le sens inverse des aiguilles d'une montre dans un carrefour giratoire. Cédez toujours la priorité aux véhicules qui se trouvent déjà dans le carrefour (sauf indication contraire des panneaux ou des agents de police) et aux piétons. Utilisez vos clignotants comme à n'importe quel autre carrefour. Traversez le carrefour giratoire et, lorsque vous êtes prêt à en sortir, utilisez votre clignotant droit.

Choix d'une voie

Si le carrefour giratoire n'a qu'une seule voie, vous devez entrer par la voie de droite de la route d'où vous venez. Vous devez sortir sur la voie de droite de la route sur laquelle vous avez l'intention de circuler.

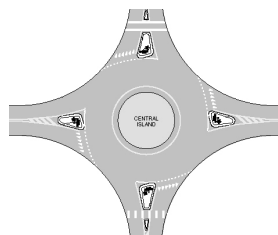
Si le carrefour giratoire comporte plusieurs voies, recherchez les panneaux de signalisation qui vous aideront à choisir la voie appropriée. S'il n'y a pas de panneaux, vous devez procéder comme suit :

- Pour un quart de tour, ou pour continuer tout droit, entrez dans le carrefour giratoire par la voie de droite. Restez sur cette voie et sortez sur la voie de droite.
- Pour un quart de tour ou un demi-tour, entrez dans le carrefour giratoire par la voie de gauche. Traversez la voie du milieu ou la voie intérieure. Sortez sur la voie de droite. Si vous venez d'une route à voie unique, vous devez rester sur la voie de droite pendant toute la durée du virage.

Dans un carrefour giratoire à plusieurs voies, il peut y avoir du trafic des deux côtés de votre véhicule. N'essayez pas de sortir de votre voie tant que vous ne pouvez pas le faire en toute sécurité. Si vous ratez votre sortie, ne vous énervez pas. Vérifiez la circulation autour de vous. Si vous pouvez le faire en toute sécurité, faites un nouveau tour et positionnez votre véhicule de manière à sortir correctement et en toute sécurité du carrefour. **Ne vous arrêtez pas dans le carrefour.**

Ronds-points

Les ronds-points sont similaires aux carrefours giratoires. Ils sont généralement beaucoup plus petits que les carrefours giratoires et ont une barrière centrale plus petite. La plupart des ronds-points comportent des lignes de céder le passage sur la chaussée et des passages cloutés. Les carrefours giratoires sont utilisés dans les rues très fréquentées et leur taille exige que les véhicules réduisent leur vitesse à 25 miles par heure ou moins. Les ronds-points réduisent la nécessité de changer de voie. À l'approche d'un rond-point, repérez les panneaux qui indiquent la voie à emprunter. Lorsque vous entrez dans un rond-point et que vous choisissez une voie, vous devez suivre les mêmes règles que pour un carrefour giratoire. Les vitesses lentes dans les carrefours giratoires les rendent sécuritaires pour les cyclistes.



Accidents dus à la courtoisie

Parfois, les conducteurs qui essaient d'être gentils peuvent créer une confusion et provoquer des « accidents dus à la courtoisie ».

Faire signe à quelqu'un d'entrer dans la circulation à l'arrêt, ou rouler dans la circulation lorsque quelqu'un vous fait signe d'entrer, crée une situation dangereuse et peut facilement entraîner un accident. Le virage doit être effectué en fonction de la circulation et de la visibilité. Si vous voyez qu'il n'y a pas de circulation en sens inverse, ou que toute la circulation en sens inverse est arrêtée, vous pouvez tourner en toute sécurité. N'oubliez pas que les véhicules circulant en sens inverse ont la priorité, même si quelqu'un vous fait signe.

Règles de passage

En général, la loi exige que vous conduisiez sur le côté droit de la route. Lorsque le dépassement est autorisé, il doit se faire par la gauche. Le dépassement par la droite n'est autorisé que dans certaines situations.

Vous ne devez dépasser un piéton, un cycliste ou un véhicule à moteur que lorsque cela est nécessaire et sans danger. **Vous ne devez pas dépasser la vitesse limite lors d'un dépassement.** En cas de doute, ne dépassez pas.

N'utilisez jamais une voie de dépannage, le bas-côté d'une route ou un trottoir pour dépasser un autre véhicule.

Dépassement à gauche

Sur une route à plusieurs voies dans un sens, vous devez utiliser les voies du milieu et de gauche pour dépasser. Sur une route à double sens, une ligne jaune discontinue vous permet de passer temporairement sur la voie en sens inverse pour dépasser un véhicule, si vous pouvez le faire en toute sécurité.

Les étapes suivantes correspondent au diagramme de droite :

1. Gardez une distance de sécurité entre vous et le véhicule que vous cherchez à dépasser. Vérifiez que la voie de dépassement est libre. Si vous franchissez une ligne jaune discontinue pour dépasser, vous devez être en mesure de voir clairement à **au moins 400 pieds** devant vous. Vérifiez votre rétroviseur et votre angle mort.
2. Signaler à gauche et s'engager progressivement dans la voie de dépassement.
3. Maintenez votre vitesse jusqu'à ce que vous ayez dépassé l'autre véhicule, puis mettez le clignotant à droite.
4. Assurez-vous que la distance entre vous et l'autre véhicule est suffisante avant de revenir sur la voie de droite. Attendez au moins de voir les phares du véhicule dans votre rétroviseur.
5. Vous devez revenir sur la voie de droite avant qu'un véhicule venant en sens inverse ne s'approche à moins de 200 pieds de vous. Éteignez votre clignotant une fois que vous êtes revenu sur la voie de droite.

Dépassement à droite

Le dépassement par la droite n'est autorisé que dans certaines circonstances. Il n'est possible que lorsque la route est dégagée et suffisamment large pour deux files ou plus de véhicules à moteur. Vous pouvez dépasser à droite dans les circonstances suivantes :

- Le véhicule que vous dépassez tourne ou est sur le point de tourner à gauche.
- Vous roulez dans une rue à sens unique.
- Vous conduisez sur une route où la circulation se fait dans un seul sens (comme une autoroute à plusieurs voies).

En cours de dépassement

Si vous êtes dépassé par un autre véhicule, vous devez ralentir et rester à droite. Laissez l'autre conducteur passer en toute sécurité. N'accélérez pas.

La « loi sur le dépassement » (chapitre 418 des lois de 2008) stipule que si vous vous approchez d'un véhicule d'urgence à l'arrêt et que celui-ci déploie ses feux clignotants, vous devez agir avec prudence et réduire votre vitesse à un niveau raisonnable et sans danger compte tenu des conditions routières. Si vous vous trouvez sur une autoroute comportant au moins quatre voies (dont au moins deux permettent de circuler dans la même direction que vous), cédez la priorité en vous déplaçant en toute sécurité sur une voie qui n'est pas adjacente à la voie occupée par le véhicule d'urgence, le véhicule autoroutier ou le véhicule de dépannage.

En d'autres termes, laissez une voie libre entre votre véhicule et le véhicule d'urgence arrêté. Selon l'endroit où le véhicule d'urgence est garé, vous devrez peut-être vous déplacer vers la droite ou vers la gauche. S'il n'est pas possible de se déplacer, il faut tout de même faire preuve de prudence et réduire sa vitesse à un niveau raisonnable et sans danger compte tenu de l'état de la route.



Si vous conduisez une motocyclette, vous ne pouvez passer qu'en file indienne.

Dépassement des véhicules à l'arrêt

Ne dépassez pas les véhicules qui sont à l'arrêt ou qui tournent (aux intersections et hors intersections). Ils peuvent être arrêtés par un autre véhicule, une personne ou un animal que vous ne pouvez pas voir.

Respect sur la route/Partage de la route

Les routes sont destinées aux conducteurs, aux cyclistes et aux piétons. Tous les usagers de la route doivent faire preuve de courtoisie. Les automobilistes doivent être particulièrement prudents, car les usagers les plus vulnérables peuvent être gravement blessés ou tués. Nous vous demandons de faire preuve de respect envers les personnes avec lesquelles vous partagez la route. Ne laissez pas votre colère prendre le dessus.

Comment reconnaître les conducteurs agressifs ?

Les conducteurs agressifs ont souvent les comportements suivants:

- Faucher les gens sur la route
- Dépasser la limite de vitesse
- Changer de voie sans signaler
- Faire une queue de poisson
- Violier les feux rouges
- Empêcher les autres automobilistes de les dépasser

Que pouvez-vous faire lorsque vous êtes confronté à un conducteur agressif ?

- Essayez de vous éloigner de son chemin.
- Ne mettez pas cette personne au défi.
- Évitez le contact visuel.
- Ignorez les gestes grossiers.
- Portez votre ceinture de sécurité. Elle vous permettra de garder le contrôle de votre véhicule et vous protégera en cas d'accident.

Ne devenez pas un conducteur agressif !

Contrôlez votre colère et ne laissez pas la situation s'aggraver. Ne vous interrogez pas sur l'agressivité de l'autre conducteur. Si vous avez un téléphone portable, appelez la police d'État au 911 pour signaler une situation d'urgence.

La police d'État patrouille sur les routes dans des véhicules banalisés. Ils recherchent les conducteurs agressifs qui mettent tout le monde en danger. Si vous êtes arrêté pour conduite agressive, le RMV peut examiner votre dossier. Le RMV peut suspendre votre permis et votre immatriculation avant la date du procès si vous représentez une menace pour la sécurité publique.

Conduisez prudemment, soyez courtois et traitez toujours les autres conducteurs comme vous aimeriez être traité. En tant que conducteur d'un véhicule, d'une camionnette, d'un petit camion ou d'une motocyclette, vous devez constamment partager la route avec d'autres personnes et d'autres véhicules.

Autobus scolaires

Les autobus scolaires jaunes sont équipés de feux rouges clignotants et de panneaux Stop qui se déplient du côté du conducteur. Les véhicules de transport scolaire, tels que les fourgonnettes, les breaks ou les berlines familiales, sont équipés de feux rouges clignotants et de panneaux SCHOOL BUS sur le dessus. Les conducteurs utilisent ces signaux d'avertissement lorsqu'ils font monter ou descendre les élèves.

Si les feux d'un autobus scolaire ou d'un véhicule de transport d'élèves sont allumés et qu'un panneau Stop est déployé, vous devez vous arrêter. C'est la loi. Peu importe le côté de la route sur lequel vous circulez. Restez à l'arrêt jusqu'à ce que les feux cessent de clignoter ou que le panneau Stop se replie.



Respectez les signaux des bus scolaires des deux côtés de la route.

Une première infraction à cette loi peut entraîner une suspension du permis de conduire et une amende de 250 dollars.

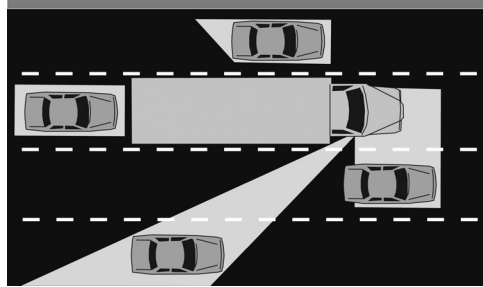
Même après l'arrêt des signaux d'avertissement, vous devez avancer lentement et continuer à chercher les enfants.

La seule exception à cette loi est si un bus scolaire s'est arrêté de l'autre côté d'une route à chaussées séparées avec une barrière entre les sens de circulation. Dans ce cas, vous ne devez pas vous arrêter.

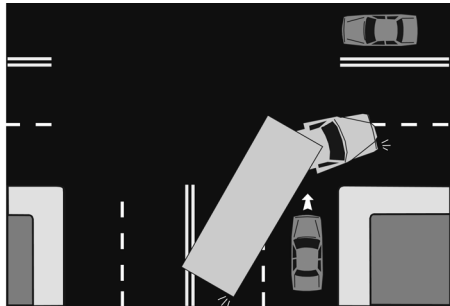
Camions et autres grands véhicules

L'un des pires problèmes de « partage de la route » se pose entre les gros véhicules, tels que les camions et les autobus, et les véhicules plus petits, tels que les véhicules et les motocyclettes. Voici quelques règles pour conduire en toute sécurité entre les camions, les semi-remorques et les autobus :

- **Angles morts** — Il est facile pour un véhicule ou une motocyclette de se cacher dans les angles morts d'un gros véhicule. Par conséquent, **ne suivez pas** de près un camion ou un autobus. Lorsque vous roulez à proximité d'un grand véhicule, tenez compte des angles morts du conducteur à droite, à gauche, à l'avant et à l'arrière.
- **Talonnage** — Si vous ne voyez pas les rétroviseurs d'un camion, vous le suivez. Le talonnage est dangereux. En suivant de trop près, vous perdez le coussin de sécurité dont vous avez besoin si le véhicule qui vous précède s'arrête.
- **Couper à l'avant** — Les conducteurs de gros véhicules essaient de garder une marge de sécurité autour d'eux. Un gros camion peut avoir besoin de deux fois plus de distance pour s'arrêter qu'une automobile ou une motocyclette, en particulier lorsque les routes sont mouillées ou verglacées. **Ne vous engagez pas** dans l'espace qui entoure immédiatement un gros véhicule. Ne vous placez pas devant un gros véhicule et ne ralentissez pas ou ne vous arrêtez pas brusquement. Le conducteur n'aura pas assez d'espace pour s'arrêter et vous percutera ou risquera la « mise en portefeuille » en essayant de s'arrêter brusquement à la vitesse de l'autoroute.



Ce diagramme montre les différents angles morts d'un tracteur semi-remorque.



Si vous envisagez de dépasser, n'oubliez pas qu'un tracteur peut tirer plus d'une remorque.

Des études menées par le Conseil national de la sécurité et l'Institut d'assurance pour la sécurité routière montrent qu'il faut deux fois plus de temps à un tracteur routier chargé pour s'arrêter qu'à un véhicule de tourisme.

- **Conduire trop lentement** — Sur une autoroute à plusieurs voies, les camions et les autobus ne peuvent circuler que sur les deux voies de droite. Ils utilisent la voie la plus à droite pour circuler normalement et la deuxième voie pour effectuer des dépassements. Si vous circulez sur la deuxième voie, restez dans la file de circulation et ne descendez pas en dessous de la vitesse minimale autorisée.
Rouler trop lentement sur cette voie peut créer un goulot d'étranglement pour les gros véhicules. Cela peut augmenter les risques liés à la circulation sur l'autoroute. Si le conducteur d'un camion ou d'un autobus veut vous dépasser, écartez-vous lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité et laissez passer le véhicule.
- **Dépassement à gauche** — Il faut plus de temps pour dépasser un semi-remorque ou un autobus qu'un autre véhicule ou une motocyclette. Sachez que les gros véhicules roulent moins vite en montée et plus vite en descente.
- **Dépassement à droite** — Ne dépassez pas un camion ou un autobus par la droite, sauf en cas d'absolue nécessité. Les gros véhicules prennent des virages larges et doivent parfois se déplacer vers la gauche avant de prendre un virage large vers la droite. Si vous vous trouvez à côté d'un camion ou d'un autobus, vous êtes probablement dans un angle mort. Surveillez les éventuels virages à droite et restez derrière en toute sécurité jusqu'à ce que vous sachiez ce que fait le conducteur.
- **Camion ou autobus en approche** — Si un gros véhicule vient vers vous sur une route à chaussées séparées, restez à droite. Vous éviterez ainsi d'être renversé ou secoué par les turbulences de l'air. Aux intersections, faites très attention à la vitesse du véhicule qui vient en sens inverse. Les camions et les autobus ne peuvent pas ralentir facilement si vous leur barrez la route pour tourner.

Autobus et trolleybus

Soyez très prudent à proximité des autobus et des trolleybus des transports publics. Les autobus s'arrêtent souvent. Faites preuve de courtoisie et laissez les autobus dotés d'un système de signalisation s'éloigner des arrêts. Faites attention aux piétons qui entrent ou sortent des autobus ou des trolleybus.



La législation de l'État est très précise en ce qui concerne la conduite à proximité des trolleybus et de leurs voies :



- Vous ne devez pas rouler à moins de huit pieds d'une marche de trolleybus lorsque celui-ci fait monter ou descendre des passagers.
- Avant de traverser une voie réservée aux trolleybus, vérifiez qu'il n'y a pas qui viennent en sens inverse. Ne pas tourner devant un trolleybus s'il s'approche.
- Gardez une distance de sécurité entre votre véhicule et un trolleybus si ce dernier partage la chaussée.

N'oubliez pas que la trajectoire d'un trolleybus est limitée au tracé des voies. Le conducteur d'un trolleybus ne peut pas faire d'embarquée pour **vous** éviter.

Véhicules lents

La plupart des véhicules agricoles, des engins de chantier et des autres véhicules lents portent des panneaux d'avertissement orange à l'arrière. Si vous vous approchez d'un de ces véhicules, réduisez votre vitesse et soyez prudent. Traitez-les de la même manière que les cyclistes et les piétons. Laissez beaucoup d'espace autour du véhicule si vous prévoyez de le dépasser.

Cortèges funèbres

Un cortège funèbre est constitué de deux véhicules ou plus, notamment un véhicule de tête ou d'accompagnement, qui se déplacent pendant la journée avec le corps ou les restes incinérés d'une personne décédée. Les règles de circulation à l'intérieur et autour d'un cortège funèbre sont fixées par le M.G.L. Ch. 85, section 14A.

Les cortèges funéraires ont la priorité aux intersections, à l'EXCEPTION qu'ils doivent céder le passage aux véhicules d'urgence équipés de gyrophares ou de sirènes, ou sur ordre des forces de l'ordre. Si le véhicule de tête d'un cortège funèbre (qui peut être un corbillard ou un véhicule de police) traverse légalement une intersection, tous les véhicules du cortège peuvent également traverser l'intersection, même si un feu de circulation change ou s'il y a un panneau Stop.

Si vous faites partie d'un cortège funèbre, vous devez :

- Conduisez prudemment à tout moment. Vous pouvez suivre le véhicule qui vous précède d'aussi près que possible.
- Faites attention aux piétons et aux autres véhicules lorsque vous vous engagez dans une intersection. Tant que vous pouvez le faire en toute sécurité, vous pouvez suivre le véhicule de tête dans une intersection, même s'il y a un feu de circulation ou un panneau Stop.
- Ne pas rouler à plus de 55 MPH sur une autoroute dont la vitesse limite est de 55 MPH ou plus. Vous ne devez pas non plus rouler à plus de 5 MPH de moins que la limite de vitesse sur toute autre voie publique.
- Allumez vos feux avant et arrière.
- Allumez vos feux de détresse si vous êtes le premier ou le dernier véhicule du cortège.

Si votre véhicule ne fait pas partie du cortège funèbre :

- Il est interdit de circuler entre les véhicules du cortège, sauf sur ordre des forces de l'ordre ou si vous conduisez un véhicule d'urgence dont la sirène et les gyrophares sont allumés.
- Vous ne devez pas suivre le cortège.
- Sur une route à plusieurs voies, il est interdit de dépasser un cortège par la droite, sauf si le cortège se trouve sur la voie la plus à gauche.
- Vous ne pouvez pas traverser une intersection, même si le feu est vert, lorsqu'un cortège funèbre franchit un feu rouge, à moins que vous ne puissiez le faire sans croiser le chemin du cortège.

Un véhicule appartenant à une entreprise de pompes funèbres ou à un directeur d'entreprise de pompes funèbres peut arborer un feu violet clignotant (à l'exclusion de toute autre couleur) lorsqu'il est conduit par le propriétaire, un employé ou un sous-traitant de l'entreprise de pompes funèbres au cours d'un cortège funèbre.

Ouvriers routiers et équipes de dépannage

Au niveau national, en 2020, 857 personnes ont été tuées dans des accidents survenus dans des zones de travaux.

Bien que les chantiers de construction et d'entretien des routes soient souvent bien signalés par des panneaux d'avertissement, vous devez prendre des précautions supplémentaires pour assurer la sécurité de toute personne travaillant sur une route. Les panneaux d'avertissement orange et les équipements de travail signifient généralement que des personnes se trouvent à proximité. Suivez attentivement les panneaux de signalisation des travaux routiers et restez vigilant. Soyez attentif aux changements soudains de direction ou d'état de la route. Soyez prêt à vous arrêter. **Si vous êtes arrêté pour excès de vitesse dans une « zone de travaux », l'amende sera doublée.**

**ROAD WORK
NEXT 5 MILES**

Animaux et véhicules hippomobiles

Donnez toujours la priorité à un animal que quelqu'un mène, monte ou conduit. Les animaux sont facilement effrayés par les véhicules à moteur. Lorsque vous vous approchez d'un animal ou d'un véhicule hippomobile, soyez prudent et faites ce qui suit.

- Ralentissez.
- Arrêtez-vous si l'animal ou le véhicule vient vers vous ou traverse votre chemin. Laissez passer l'animal.
- Si l'animal ou le véhicule circule dans la même direction que vous, laissez-lui suffisamment d'espace pour qu'il puisse vous dépasser en toute sécurité. Roulez à une vitesse raisonnable.
- Ne klaxonnez pas et ne faites pas de bruit.
- Si l'animal que vous croisez semble effrayé, vous devez ranger votre véhicule sur le côté et vous arrêter.
- Ne poursuivez votre route que lorsque vous êtes en sécurité.
- Vous devez vous arrêter si un cycliste ou un conducteur vous fait signe de le faire.



La loi s'applique aux chevaux, aux vaches et à tout autre animal de trait.

Dans les zones rurales, faites très attention lorsque vous passez devant des manèges à foin. Ceux-ci sont généralement tirés par des animaux et occupés par des passagers.

Stationnement

L'arrêt et le stationnement des véhicules à moteur sont réglementés. Il est important d'assurer la sécurité et la fluidité de la circulation. Vous devez vous entraîner aux manœuvres de stationnement et connaître les lois en la matière.

Voici quelques règles générales concernant l'arrêt et le stationnement :

- Vous ne devez pas créer de danger pour la circulation lorsque vous vous gardez ou que votre véhicule est à l'arrêt.
- Vous devez toujours veiller à laisser une voie libre d'au moins 12 pieds de large pour le passage des véhicules.
- Lorsque vous laissez votre véhicule seul, la législation de l'État exige que vous arrêtez le moteur, que vous serriez le frein à main, que vous vous assuriez que le contact est verrouillé, que vous retiriez votre clé et que vous fermiez la portière à clé.
- Lorsque vous vous écarterez du trottoir, vous devez attendre que les véhicules roulant sur la voie de circulation passent. Vous devez ensuite signaler que vous vous écarterez et vous engager lentement dans la circulation.
- Si vous stationnez dans un quartier commercial ou résidentiel, votre véhicule ne doit pas se trouver à plus de 12 pouces de la bordure du trottoir. La seule exception est le stationnement en angle.

Stationnement en parallèle

1. Choisissez un espace suffisamment long pour votre véhicule. Assurez-vous que le stationnement est légal.
2. Garez-vous à côté du véhicule qui se trouve devant l'emplacement. Laissez une distance d'environ deux ou trois pieds entre votre véhicule et celui qui est garé. Positionnez votre véhicule de manière à ce que votre pare-chocs arrière ou vos sièges avant soient alignés avec le pare-chocs arrière ou les sièges avant de l'autre véhicule.
3. Regardez derrière vous dans les deux sens pour vérifier la présence de piétons et d'autres véhicules.
4. Reculez lentement et tournez le volant à fond vers le trottoir. Appuyez légèrement votre pied sur le frein. Regardez directement par la vitre arrière. N'utilisez pas les rétroviseurs.



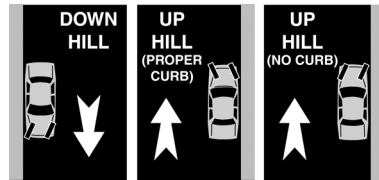
Les étapes du stationnement en parallèle

5. Lorsque votre avant dépasse le pare-chocs arrière du véhicule stationné, tournez le volant dans l'autre sens et continuez à reculer. Ne heurtez pas le véhicule derrière vous.
6. Lorsque vous avez suffisamment reculé, redressez vos roues et tirez vers l'avant. Veillez à laisser suffisamment d'espace devant et derrière vous pour que les autres véhicules puissent sortir.

Stationnement sur les côtes

Si votre véhicule est équipé d'une boîte de vitesses manuelle, serrez toujours le frein à main et laissez la vitesse enclenchée lorsque vous vous garer sur une côte. En cas de boîte de vitesses automatique, serrez le frein à main et mettez le véhicule en position de stationnement. Vous devez tourner les roues avant dans la bonne direction pour empêcher le véhicule de dévaler la pente en cas de défaillance du frein.

- **Pas de trottoir** — Tournez vos roues vers *l'intérieur*, vers le bord de la route.
- **En montée contre un trottoir** — Tournez vos roues vers *l'extérieur*, vers la voie de circulation.
- **En descente contre un trottoir** — Tournez vos roues vers *l'intérieur*, vers le trottoir.



Réglementation en matière de stationnement

Les règles de stationnement sont généralement déterminées par la législation de l'État et appliquées par les villes locales. Lorsque ces réglementations sont adoptées par les municipalités, elles sont souvent, mais pas toujours, similaires à celles de l'État. Les espaces de stationnement sont souvent délimités par des lignes blanches. Vous devez stationner votre véhicule entre ces lignes. Vous ne pouvez pas occuper une partie de deux places. Dans le Massachusetts, vous ne pouvez pas garer votre véhicule à certains endroits :

- Dans une zone signalée par un panneau d'interdiction de stationner, d'attente ou d'arrêt.
- Sur une piste cyclable
- Dans un arrêt de bus (la pénalité pour le stationnement dans un arrêt de bus affiché est de 100 \$)
- Dans une station de taxis
- Dans une zone et à une heure où le nettoyage des rues est signalé
- Dans une zone de chargement affichée
- À moins de 20 pieds d'une intersection
- Dans un passage pour piétons, devant une entrée de garage ou devant une rampe d'accès pour handicapés.
- Dans une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées (sauf si vous avez une plaque ou un panneau de personne handicapée, ou un panneau d'ancien combattant handicapé). L'amende pour une première infraction est de 300 \$. L'amende pour l'utilisation injustifiée d'un panneau ou d'une plaque de personne handicapée ou d'ancien combattant est d'au moins 500 \$.
- Dans une zone hachurée à côté d'un espace HP-DV, même si vous avez des panneaux d'invalidité ou une plaque.
- À moins de trois pieds d'une bouche d'incendie ou d'une voie réservée aux pompiers
- Sur un trottoir, une bordure, un terre-plein central ou une médiane
- En cas d'urgence météorologique ou routière
- Dans le mauvais sens de la circulation
- Sur une route d'État ou inter-États, sauf autorisation
- Sur le Massachusetts Turnpike (amendes de 15 à 100 \$)

- Sur une route en zone rurale ou en dehors d'une zone densément peuplée
- Sur une voie de circulation à côté d'une rangée de véhicules en stationnement (« double file »)
- Pour effectuer des réparations non urgentes sur votre véhicule

Vous pouvez recevoir une contravention assortie d'une amende pour avoir enfreint une règle de stationnement. Les amendes pour la plupart des infractions énumérées ci-dessus sont fixées par une ordonnance de la ville ou du village et varient en fonction de la ville ou du village. Les contraventions non payées peuvent vous empêcher de renouveler votre permis de conduire ou votre carte grise.



Parcomètre

De nombreux espaces de stationnement public sont gérés par des parcomètres à pièces. Des règles et des limites de temps s'appliquent généralement pendant les jours et les heures d'ouverture.

Si vous stationnez plus longtemps que prévu ou si vous ne payez pas le tarif du parcomètre, vous risquez de recevoir une contravention.

Permis de stationnement

De nombreuses villes et communes accordent des permis de stationnement spéciaux aux résidents. Certaines rues sont signalées par des panneaux « **RESIDENT PERMIT PARKING ONLY** ». Si vous n'avez pas de permis ou de carte de visiteur spéciale, vous ne pouvez pas vous garer à cet endroit. Contactez votre ville pour savoir comment obtenir un permis.

Diverses règles de conduite

Vous trouverez ci-dessous une liste de lois qui n'ont pas encore été abordées. Il est illégal de...

- Conduire sur un pari ou une mise
- Faire une course de vitesse
- Jeter quoi que ce soit par la fenêtre en conduisant
- Jeter des ordures ou du verre sur la chaussée ou sur un terrain public ou privé
- Jeter des cigarettes allumées ou tout ce qui peut provoquer un incendie à proximité d'une forêt ou d'un champ.
- Contourner ou couper le système d'échappement d'un véhicule à moteur

Vous devez rapporter l'huile moteur usagée, le liquide de transmission et les autres produits dangereux à l'endroit où vous les avez achetés. Le garage ou le magasin qui vous les a vendus est responsable de leur élimination.

Règles applicables aux piétons

Les piétons doivent se rappeler les règles suivantes :

- La législation de l'État exige que vous empruntiez un passage pour piétons lorsqu'il y en a un. Si un carrefour est équipé d'un feu de circulation, appuyez sur le bouton et attendez le signal de **MARCHE**. Les intersections dépourvues de boutons-poussoirs émettent automatiquement des signaux de **MARCHE**. Soyez patient !

- Ne pas traverser si le signal indique **NE PAS MARCHER**.
- Avant de traverser une route, arrêtez-vous au bord du trottoir, regardez à gauche, regardez à droite et regardez à nouveau à gauche pour voir s'il y a des véhicules. Faites-le même dans une rue à sens unique. Soyez vigilant lorsque vous traversez. Soyez particulièrement vigilant aux intersections qui permettent aux véhicules motorisés de tourner à droite au feu rouge.
- Si vous devez entrer dans la rue entre deux véhicules garés, arrêtez-vous et regardez avant de traverser.
- Vous devez emprunter un trottoir lorsqu'il y en a un. S'il n'y a pas de trottoir, vous devez marcher sur l'accotement **face** à la circulation.
- Ne marchez jamais le long ou en travers des voies rapides, des autoroutes inter-États ou des autoroutes à péage.
- Portez des vêtements aux couleurs vives ou des bandes réfléchissantes, surtout la nuit.



Lois pour les cyclistes et les automobilistes en présence de cyclistes (modifiées par le chapitre 525 des lois de 2008)

Les cyclistes ont le droit d'emprunter toutes les voies publiques de cet État, à l'exception des routes d'État à accès limité ou express où des panneaux interdisant spécifiquement les bicyclettes ont été installés. Lorsqu'ils circulent sur les voies publiques, les cyclistes doivent respecter les mêmes règles de base du code de la route que celles qui s'appliquent aux conducteurs de véhicules à moteur. Les règles applicables aux bicyclettes (notamment les modifications) sont énumérées ici.

En tant que cycliste : (du chapitre 85, section 11B)

- Vous pouvez utiliser la **voie complète** n'importe où, n'importe quand et dans n'importe quelle rue (à l'exception des routes d'État à accès limité ou express où des panneaux interdisant spécifiquement les vélos ont été installés), même s'il y a une bande cyclable.
- Vous devez rouler dans le même sens que la circulation, sauf indication contraire des panneaux ou des marquages.
- Vous devez vous arrêter aux feux rouges et aux panneaux Stop.
- Vous pouvez vous tenir à droite lorsque vous dépassez un véhicule à moteur circulant sur la voie de circulation.
- Vous devez signaler d'une main ou de l'autre votre intention de vous arrêter ou de tourner. Toutefois, il n'est pas nécessaire que le signal soit continu ou qu'il soit fait du tout si les deux mains sont nécessaires à l'utilisation sécurisée de la bicyclette.
- Vous pouvez rouler sur les trottoirs en dehors des quartiers à vocation commerciale pour des raisons de sécurité, à moins que cela ne soit interdit localement.
- Si vous êtes sur un trottoir ou un chemin à usage partagé, vous devez céder le passage aux piétons et émettre un signal sonore avant de les dépasser (pas de sirène ni de sifflet).
- Il est interdit de conduire plus de deux bicyclettes côte à côte. Sur une route comportant plus d'une voie dans le sens de la circulation, les cyclistes circulant côte à côte doivent rester sur une seule voie et ne pas entraver inutilement la capacité d'un véhicule à les dépasser.
- Vous devez maintenir une distance de sécurité avec les autres cyclistes, en particulier à l'approche des intersections.

- Vous devez ralentir à l'approche des passages pour piétons, en particulier lorsque la circulation est dense.
- Vous devez rouler assis ou à califourchon sur un siège permanent fixé à la bicyclette. Un passager doit également prendre place sur un siège permanent fixé à la bicyclette ou à une remorque tractée par la bicyclette.
- Vous ne pouvez pas transporter une personne âgée de un à quatre ans ou pesant au plus 40 kg, sauf dans un « siège pour bébé » fixé à la bicyclette. La personne doit porter un harnais, être assise en position verticale et ses mains et ses pieds doivent être protégés pour ne pas heurter les rayons de la roue. Sur un vélo tandem, une personne peut monter sur un siège ou à califourchon sur celui-ci si elle peut atteindre les pédales et le guidon. Vous ne pouvez pas transporter un enfant de moins d'un an sur une bicyclette.
- Le conducteur ou le passager d'une bicyclette âgé de moins de 16 ans doit porter un casque homologué par la Commission américaine de sécurité des produits de consommation (U.S. Consumer Product Safety Commission). Il doit être attaché à la tête de la personne lorsque la bicyclette est utilisée sur une voie publique ou une piste cyclable, à moins que le passager ne soit attaché dans une remorque fermée qui protège sa tête.
- Vous devez émettre un avertissement sonore (autre qu'une sirène ou un sifflet) lorsque cela est nécessaire pour assurer la sécurité du fonctionnement.
- Vous pouvez garer votre bicyclette sur une voie ou un trottoir, mais seulement si elle ne gêne pas la circulation des véhicules ou des piétons.
- Vous ne pouvez pas laisser la bicyclette être tirée par un autre véhicule et vous ne pouvez tirer qu'une remorque de bicyclette.
- Vous ne pouvez pas transporter d'objets susceptibles de gêner la conduite de la bicyclette en toute sécurité et devez garder une main sur le guidon à tout moment.
- Vous devez disposer d'un système de freinage en bon état de fonctionnement pour vous arrêter à partir de 15 MPH dans un rayon de 30 pieds.
- D'une demi-heure après le coucher du soleil à une demi-heure avant le lever du soleil, vous devez disposer d'une lumière blanche à l'avant, visible à une distance maximale de 500 pieds, et d'une lumière rouge ou d'un réflecteur à l'arrière, visible à une distance maximale de 600 pieds.
- D'une demi-heure après le coucher du soleil à une demi-heure avant le lever du soleil, vous devez avoir un réflecteur sur chaque pédale ou sur vos chevilles, ou un matériau réfléchissant sur vous-même ou sur la bicyclette. Les réflecteurs doivent être visibles à une distance de 600 pieds de tous les côtés.
- Votre guidon ne peut pas être placé à une hauteur supérieure à celle de vos épaules lorsque vous le saisissez et vous ne pouvez pas allonger la fourche par rapport à la conception originale du fabricant.
- Vous devez signaler tout accident entraînant des blessures corporelles et des dommages matériels supérieurs à 100 \$ à la police de la municipalité où l'accident s'est produit.

Outre les lois énumérées ci-dessus, les cyclistes doivent également respecter les points suivants :

- Roulez en ligne droite pour que les conducteurs et les piétons sachent où vous attendre.
- Roulez à une vitesse appropriée sur les chemins et les rues partagés. Si vous roulez sur un trottoir où c'est légal, vous devez rouler à une vitesse de marche et céder le passage aux piétons.
- Rangez votre téléphone lorsque vous faites du vélo. N'envoyez pas de textos en roulant.
- Cédez le passage aux piétons. Soyez vigilant et prêt à vous arrêter pour eux.
- Ralentissez à l'approche des passages piétons.
- Roulez en dehors de la « zone des portières » (à au moins trois pieds des véhicules garés) et faites attention aux portières qui s'ouvrent.
- Laissez de la place aux autres cyclistes. Dépassez les autres cyclistes par la gauche et non par la droite. Ne virez pas devant les autres cyclistes qui sont à l'arrêt à une intersection.

- Aux intersections, supposez que les conducteurs ne vous voient pas. Ralentissez et essayez d'établir un contact visuel avec le conducteur. Anticipez le moment où les conducteurs vont tourner. N'essayez pas de doubler un conducteur à une intersection. Maintenez une vitesse de sécurité.
- Laissez de la place aux bus, aux camions et aux autres gros véhicules et évitez de rouler à côté d'eux ou de les dépasser. Ils prennent des virages larges, mettent du temps à s'arrêter et ont de grands angles morts. Soyez particulièrement vigilant dans l'angle mort arrière et ne supposez pas que le conducteur vous voit. Ne dépassez jamais un semi-remorque en mouvement par la droite.
- Ne dépassez pas les bus par la droite. Vous risquez de heurter une personne qui sort du bus ou d'être coincé dans le trottoir. Si vous dépassez un bus par la gauche, soyez attentif et attendez-vous à ce qu'il revienne dans la voie.
- Ne portez pas de casque ou d'écouteurs dans les deux oreilles lorsque vous roulez en bicyclette.

Le port d'un casque de vélo approprié réduit considérablement le risque de décès et de blessures invalidantes liés à la bicyclette.

En tant qu'automobiliste en présence de bicyclettes :

- **Ne pas couper la route après un dépassement** : Lorsqu'on dépasse une bicyclette qui roule dans la même direction et qui se trouve à droite, on ne doit pas revenir à droite avant d'avoir dépassé la bicyclette en toute sécurité. (Chap. 89, Sec. 2)
- **Ne pas tourner brusquement après un dépassement** : Lorsque vous dépassez une bicyclette près d'une intersection ou d'une allée où vous voulez tourner à droite, vous ne pouvez pas tourner à moins d'être à une distance sûre du cycliste et de pouvoir le faire à une vitesse raisonnable et appropriée. (Chap. 90, Sec 14)
- **Ne serrez pas les bicyclettes dans une voie étroite** : Si une voie est trop étroite pour dépasser une bicyclette à une distance sûre, soyez **PATIENT** jusqu'à ce que vous puissiez utiliser en toute sécurité une voie adjacente ou **ATTENDEZ** jusqu'à ce que vous puissiez dépasser en toute sécurité dans la voie que vous partagez. (Chap. 89, Sec. 2) Vous devez rester à une distance d'au moins quatre pieds lorsque vous dépassez.
- **Ne pas omettre de céder le passage en tournant à gauche** : Lorsque vous tournez à gauche à une intersection ou dans une allée, un chemin privé ou une voie d'accès, vous devez céder le passage à un véhicule arrivant en sens inverse, notamment à une bicyclette, s'il se trouve dans l'intersection ou suffisamment près pour constituer un danger immédiat. (Chap. 90, Sec 14)
- **Attention aux bicyclettes sur votre droite** : Les bicyclettes peuvent légalement rouler à droite des véhicules motorisés. La loi stipule qu'un automobiliste causant un accident avec une bicyclette ne peut pas invoquer le fait que la bicyclette se trouvait à droite des autres véhicules. (Chap. 85, Sec 11B)
- **N'ouvrez pas une portière sans regarder** : Les conducteurs et les passagers peuvent se voir infliger une amende allant jusqu'à 100 \$ s'ils ouvrent la portière de leur véhicule sur une bicyclette venant en sens inverse. (Chap. 90, Sec 14) Avant d'ouvrir votre portière, vous devez toujours regarder derrière vous pour vous assurer qu'aucun cycliste ne s'approche.
- **Sachez que les cyclistes peuvent rouler à deux bicyclettes côte à côte.** Toutefois, sur une route comportant plus d'une voie dans le sens de la marche, ils doivent rester sur une seule voie. (Chap. 85, Sec. 11B)
- **Sachez que les cyclistes ne sont pas toujours obligés de signaler leurs virages !** Les cyclistes doivent signaler d'une main ou de l'autre leur intention de s'arrêter ou de tourner. Toutefois, il n'est pas nécessaire que le signal soit continu ou qu'il soit fait du tout si les deux mains sont nécessaires à la sécurité de l'utilisation de la bicyclette. (Chap. 85, Sec. 11B)



Le danger des portières ouvertes pour les cyclistes

Les portières de véhicules ouvertes constituent une menace très sérieuse pour les cyclistes. Les conducteurs et les passagers doivent faire ce qui suit lorsqu'ils ouvrent une portière de véhicule :

1. Vérifiez votre rétroviseur.
2. Vérifiez votre rétroviseur latéral.
3. Ouvrez la portière avec la main la plus éloignée (la main la plus éloignée de la portière).

Cette méthode est appelée « Dutch Reach » (portée hollandaise) car elle est originaire des Pays-Bas. Elle oblige votre corps à se tourner, ce qui vous permet de mieux voir les cyclistes qui s'approchent. Elle empêche également l'ouverture trop rapide de la portière du véhicule. Cette méthode protège non seulement les cyclistes, mais elle peut aussi éviter que votre portière soit endommagée ou arrachée par un véhicule à moteur qui s'approche.

Les cyclistes doivent rouler à au moins trois pieds des véhicules en stationnement pour éviter les portières, que ce soit dans les rues dotées ou non de bandes cyclables. Les cyclistes restent ainsi en dehors de la « zone des portières » et ne risquent pas d'être heurtés par les portières des véhicules qui s'ouvrent.



La méthode « Dutch Reach » pour ouvrir les portes des véhicules.

Sas à vélos

Les sas à vélos sont des marquages au sol installés aux intersections pour permettre aux cyclistes de tourner en toute sécurité lorsqu'ils approchent d'un feu rouge. Les sas à vélos sont verts et représentent un cycliste. Aux intersections, ils sont peints sur la chaussée avant le passage pour piétons et couvrent la totalité de la voie de circulation.

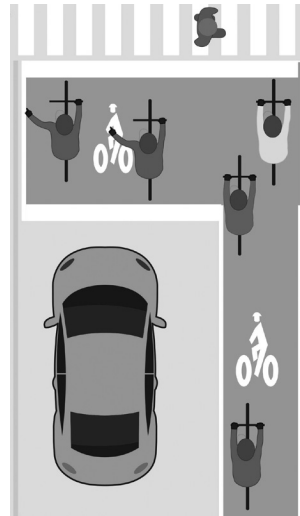
Les conducteurs doivent s'arrêter derrière le sas à vélos (même lorsqu'il est vide) et attendre le feu vert.

Les cyclistes qui tournent à gauche doivent s'arrêter dans le sas à vélos, se placer sur le côté gauche du sas, signaler leur virage et attendre le feu vert. Les cyclistes qui vont tout droit ou qui tournent à droite doivent rester à droite dans le sas à vélos, en quinconce, et attendre le feu vert.

Les sas à vélos peuvent également être utilisés par les cyclistes pour effectuer un virage à gauche en deux temps. Ce type de virage permet aux cyclistes de tourner à gauche en deux étapes distinctes, plutôt que de traverser plusieurs voies de circulation :

Étape 1: Traversez tout droit l'intersection au feu vert et arrêtez-vous dans le sas à vélos de la route sur laquelle vous tournez.

Étape 2: Attendez le feu vert et traversez l'intersection en ligne droite.



Exemple d'un sas à vélos

Bandes cyclables séparées

Les bandes cyclables séparées, également appelées pistes cyclables et bandes cyclables protégées, séparent physiquement la circulation des bicyclettes de celle des véhicules. Lorsque les bandes cyclables traversent une intersection, elles sont souvent signalées par une chaussée verte avec l'image d'un cycliste. Les bandes cyclables ne sont pas destinées aux piétons, qui doivent rester sur le trottoir.

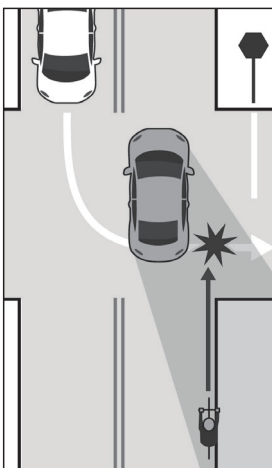
Aux intersections, les conducteurs doivent s'arrêter à la ligne d'arrêt pour permettre aux piétons et aux cyclistes de traverser en toute sécurité. Lorsqu'ils tournent à droite, les conducteurs doivent céder le passage aux piétons et aux cyclistes qui traversent.

Les conducteurs doivent toujours vérifier la présence de cyclistes venant en sens inverse lorsqu'ils tournent sur une bande cyclable transversale. Cela peut nécessiter de regarder sur le côté et derrière le véhicule.

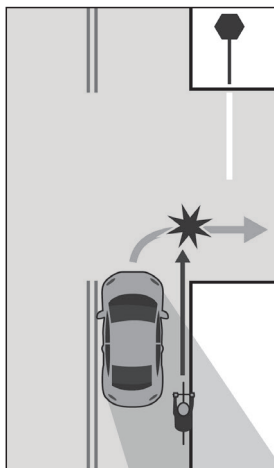
Les cyclistes doivent rouler dans le bon sens sur les bandes cyclables. Aux intersections, les cyclistes doivent rouler dans la bande qui traverse l'intersection, tout en surveillant les véhicules qui tournent. Les cyclistes doivent céder le passage aux piétons qui traversent.

Scénarios courants d'accidents de bicyclette

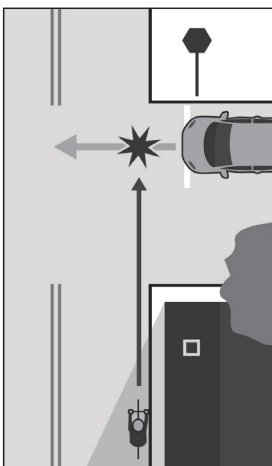
Les images ci-dessous montrent des scénarios d'accidents courants entre des véhicules à moteur et des cyclistes. Le véhicule à moteur est en tort dans tous ces accidents et les conducteurs doivent toujours faire attention aux bicyclettes qui peuvent être cachées par d'autres véhicules ou des bâtiments. Les conducteurs doivent également veiller à ne pas sous-estimer la vitesse d'un cycliste ou l'espace nécessaire pour le dépasser. Dans tous ces cas, les cyclistes peuvent améliorer leur visibilité et réduire le risque d'accident en roulant plus à gauche dans la voie.



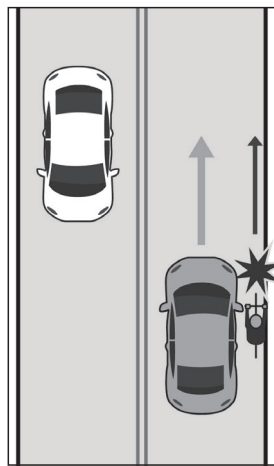
Croisée gauche



Crochet droit



Sortie de route



Essuyage des côtés

Situations de conduite particulières

Environ 40 % des accidents de la route impliquent des conducteurs de moins de 25 ans (Service chargé des données sur les accidents de la route (RMV)). La plupart de ces accidents sont dus à l'inexpérience du conducteur. Pour être un bon conducteur, vous devez suivre ces règles.

- Accordez toute votre attention à la conduite. Ne vous laissez pas distraire pendant que vous conduisez. Parler aux passagers, régler l'autoradio ou manger peut être dangereux.
- Adoptez une conduite défensive et ne détournez pas votre regard de la route. En restant vigilant, vous apercevrez les dangers et aurez le temps de les éviter.
- Apprendre à conduire dans différentes situations. S'entraîner à la conduite sur autoroute, à la conduite de nuit et à la conduite d'un véhicule à moteur dans différentes conditions météorologiques.
- Savoir comment gérer les situations d'urgence, telles que le dérapage ou l'éclatement d'un pneu.
- Connaître, comprendre et respecter le code de la route.

Ce chapitre explique la conduite défensive et la manière de gérer les situations de conduite particulières. Il vous indique également ce qu'il faut faire en cas d'accident, même si vous n'êtes que témoin.

Véhicule d'urgence en mouvement

- Il faut toujours céder le passage aux camions de pompiers, aux ambulances, aux véhicules de police et aux autres véhicules d'urgence qui utilisent une sirène et/ou des feux clignotants d'urgence.
- Si un véhicule d'urgence arrive de n'importe quelle direction, vous devez vous ranger le plus près possible du côté droit de la route. Arrêtez-vous jusqu'à ce que le véhicule soit passé. Rouler lentement n'est pas acceptable.
- Vérifiez vos rétroviseurs et trouvez un endroit sécurisé pour vous ranger sur la droite. Vous ne devez pas tirer votre véhicule vers la gauche ni freiner brusquement. Ne vous arrêtez pas brusquement. Utilisez votre clignotant droit.
- Ne vous arrêtez JAMAIS au milieu d'une intersection. Traversez le carrefour et arrêtez-vous dès que vous pouvez le faire en toute sécurité.
- Après le passage du véhicule d'urgence, utilisez votre clignotant gauche et assurez-vous que la voie est libre. Assurez-vous qu'aucun autre véhicule d'urgence ne s'approche. Vous pouvez alors vous réinsérer dans la circulation.
- Il est illégal de suivre à moins de 300 pieds un véhicule d'urgence qui répond à une alarme.

Véhicules stationnaires de secours et d'entretien

- Vous devez ralentir et rester vigilant lorsque vous voyez un « véhicule d'intervention d'urgence » arrêté devant vous et dont les feux de détresse clignotent. Il s'agit de camions de pompiers, de véhicules de police, d'ambulances et de « véhicules de secours » (généralement en soutien à d'autres véhicules et services d'urgence). Il s'agit également des véhicules d'entretien des routes ou des véhicules de dépannage (dépanneuse, camion de ramassage, etc.) équipés de feux d'urgence clignotants. Vous devez faire attention à votre sécurité et à celle des autres.
- La « **loi sur le dépassement** » (chapitre 418 des lois de 2008) vous oblige à être prudent et à réduire votre vitesse à un niveau raisonnable et sans danger pour les conditions routières lorsque vous vous approchez d'un véhicule d'urgence stationnaire muni de feux clignotants. Sur une autoroute comportant au moins quatre voies (dont au moins deux dans la même direction que vous), cédez la priorité en « vous déplaçant » en toute sécurité vers une voie qui n'est pas adjacente à celle du véhicule d'urgence. En d'autres termes, laissez une voie libre entre votre véhicule et le véhicule d'urgence à l'arrêt. Selon l'endroit où le véhicule d'urgence est garé, vous devrez peut-être vous déplacer vers la droite ou vers la gauche. S'il n'est pas possible de « se déplacer », vous devez tout de même être prudent et réduire votre vitesse à un niveau raisonnable et sans danger.
- Soyez toujours prêt à vous arrêter si nécessaire lorsque vous croisez un véhicule d'urgence.
- La nuit, n'oubliez pas d'éteindre vos feux de route.
- Si vous avez besoin d'aide, arrêtez-vous devant le véhicule de police et sollicitez leur assistance. Ne vous arrêtez jamais derrière un véhicule de police. *(Ne vous approchez pas d'un policier qui s'occupe d'un automobiliste à l'arrêt. Restez à côté de votre véhicule sur l'accotement jusqu'à ce que l'agent de police ait terminé).*
- Il est illégal de circuler ou de stationner à moins de 800 pieds d'un incendie. Ne pas rouler sur une lance d'incendie non protégée, à moins qu'un pompier ou un responsable de la sécurité publique ne le demande.

Lignes de conduite générales en cas d'interpellation par un agent de police

La législation de l'État exige que vous vous rangiez sur le côté de la route et que vous vous arrêtiez lorsqu'un agent de police vous le signale. Vous devez vous arrêter, que l'agent soit dans un véhicule de police ou à pied. Le fait d'être interpellé peut être une source d'anxiété pour vous et pour l'agent de police. Vous pouvez être inquiet à l'idée de recevoir une contravention ou ne pas savoir pourquoi vous êtes interpellé. Les policiers savent rarement à quoi s'attendre de la part d'un conducteur ou d'un passager. C'est pourquoi ils peuvent être inquiets pour leur propre sécurité.

Vos actions lors d'un contrôle routier peuvent déterminer la réaction de l'agent de police. Il est déconseillé de discuter, d'ignorer les instructions ou les exigences de l'agent, de suggérer que l'agent pourrait être plus productif en arrêtant d'autres conducteurs, ou de passer soudainement la main sous le véhicule ou de pénétrer dans des endroits invisibles de l'habitacle. Ces actions peuvent accroître l'anxiété de l'agent.

L'application du code de la route est l'une des tâches les plus importantes des policiers. Ils contribuent à assurer la fluidité de la circulation et à prévenir les décès et les blessures sur nos voies publiques. La nécessité d'un contrôle permanent est évidente. Chaque année, les accidents de la route aux États-Unis font plus de morts et de blessés que toutes les autres formes de violence réunies. En 2020 (dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles), 35 766 personnes (conducteurs, passagers, piétons et cyclistes) ont été tuées et plus de 1 593 000 ont été blessées dans des accidents aux États-Unis (Administration nationale de la sécurité routière) - NHTSA. En 2020, le Massachusetts comptait 327 morts et 24 313 blessés dans des accidents (Service chargé des données d'accidents du RMV).

Les policiers ont des raisons de s'inquiéter de leur sécurité lors des contrôles routiers. Chaque année aux États-Unis, un certain nombre de policiers sont tués et des milliers d'autres sont agressés. Pour la seule année 2019, 9 policiers ont été tués et 4 687 autres ont été agressés lors de poursuites et d'arrêts sur la route (Bureau fédéral d'enquête - Rapports sur la criminalité uniforme).

Pour réduire le niveau d'anxiété, vous devriez faire ce qui suit lors d'un contrôle routier.

- N'ignorez pas le signal de l'agent ou ne faites pas semblant de ne pas l'avoir vu.
- Mettez le clignotant approprié et vérifiez vos rétroviseurs. Déplacez lentement et prudemment votre véhicule sur le côté de la route. Si l'agent passe et ne s'arrête pas, revenez sur la voie de circulation dès que vous êtes en sécurité.
- N'arrêtez pas votre véhicule dans un carrefour, devant une entrée ou sur une voie de circulation. Si l'agent vous demande de vous arrêter à un endroit précis, arrêtez-vous là où il vous le demande.
- Mettez le véhicule en position de stationnement (s'il s'agit d'une transmission automatique) ou au point mort avec le frein de stationnement serré (s'il s'agit d'une transmission standard). Éteignez le moteur et la radio.
- Restez dans le véhicule (vous et vos passagers). Ne sortez que sur instruction de l'agent. Si l'on vous demande de sortir du véhicule, restez à l'écart de la circulation et gardez les mains bien en vue.
- S'il fait sombre, laissez vos phares allumés et allumez le plafonnier intérieur.
- Baissez votre vitre lorsque l'agent s'approche de vous.

- L'agent vous expliquera généralement pourquoi vous avez été interpellé. S'il n'est pas en uniforme, il vous montrera ses références ou vous pourrez demander à les voir.
- Attendez que l'agent vous demande votre permis de conduire et votre carte grise avant de mettre la main dans la boîte à gants (ou celle d'un passager). Ne mettez pas brusquement la main dans vos vêtements lorsque l'agent s'approche ou est présent. Bien que vous sachiez que vous essayez seulement de récupérer les documents nécessaires, l'agent peut raisonnablement penser que vous essayez de prendre une arme ou de cacher quelque chose. Il est possible que l'agent se sente menacé et qu'il réagisse d'une manière à laquelle vous ne vous attendiez pas. Remettez les documents à l'agent lorsqu'il vous le demande et ne les présentez pas dans un portefeuille ou un étui. Le chapitre 90, section 11 des lois générales exige que vous ayez votre permis de conduire et votre carte grise à portée de main lorsque vous conduisez un véhicule. Le défaut de présentation de l'un ou l'autre de ces documents est passible d'une amende de 35 \$ en cas de première infraction. Si vous n'avez pas votre permis et votre carte grise, l'agent peut vous demander votre nom et votre adresse et, si vous n'êtes pas propriétaire du véhicule, le nom et l'adresse du propriétaire. Si vous refusez d'obtempérer ou si vous fournissez un faux nom ou une fausse adresse, vous êtes passible d'une amende de 100 \$ (chapitre 90, section 25). Vous pouvez également être interpellé et faire l'objet de poursuites pénales en cas de refus.
- En dehors du Massachusetts, un agent peut également demander une « preuve d'assurance » (selon les lois en vigueur dans cette juridiction). Votre enregistrement identifie votre assureur et explique qu'une carte d'assurance n'est pas délivrée en vertu de la loi du Massachusetts.
- **Gardez vos mains bien en vue et demandez à vos passagers de faire de même.**
- Accordez toute votre attention à l'agent et n'utilisez pas de téléphone portable pendant l'interpellation.
- Ne faites pas de mouvements ou de gestes brusques qui pourraient sembler menaçants. Il peut s'agir, par exemple, de passer la main sous les sièges ou dans des endroits non éclairés du véhicule. Veillez à ce que vos passagers ne fassent pas de même.
- Restez dans votre véhicule lorsque l'agent retourne à l'équipe de police. Si vous avez une question à poser, attendez le retour de l'agent. Si vous trouvez quelque chose que l'agent a demandé, tenez-le par la fenêtre et attendez le retour de celui-ci.
- Répondez de manière appropriée si l'agent vous demande s'il y a des armes dans le véhicule.
- Soyez poli lorsque l'agent vous rend votre permis et votre carte grise. Si l'agent vous donne une contravention, ne discutez pas. Une fois la contravention émise, l'agent est tenu de la classer et ne peut pas la retirer. Vous avez le droit de contester la contravention devant un tribunal. Si vous avez des questions sur la contravention, vous pouvez demander à l'agent de la clarifier. Le Massachusetts **n'exige pas** que vous signiez une contravention, mais d'autres juridictions le font. Lisez la citation avant de la signer. Votre signature ne doit que confirmer la réception de la contravention, et non prouver qu'il s'agit d'une infraction.
- Lorsque l'agent vous dit que vous pouvez partir, mettez votre clignotant, vérifiez vos rétroviseurs et revenez sur la voie de circulation. Si vous êtes sur une autoroute, accélérez pour atteindre une vitesse sûre dans la voie de dépannage avant de vous insérer dans la circulation.

N'oubliez pas qu'un agent de police ne sait jamais à quoi s'attendre lorsqu'il interpelle un conducteur. Ne laissez pas vos émotions ou vos mouvements soudains et inexplicables (ou ceux de vos passagers) accroître votre anxiété. L'agent sera plus enclin à vous écouter et se sentira moins menacé si vous suivez ces conseils.

IMPORTANT: Si vous pensez avoir été interpellé par un agent de police en raison de votre race ou de votre sexe, ou si vous estimez que le comportement de l'agent lors de l'interpellation était inapproprié, vous pouvez le signaler en contactant le service de police ou l'organisme chargé de l'application de la loi dont dépend l'agent en question.

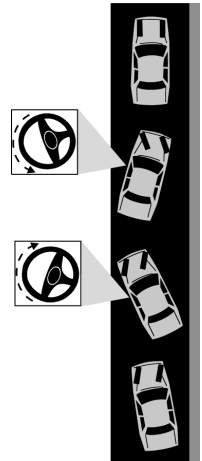
Urgences en matière de conduite

Dans toute situation d'urgence, il est très important de penser clairement et de ne pas paniquer. Vous n'avez souvent que peu de temps pour réagir. Lisez cette section pour apprendre ce qu'il faut faire en cas d'urgence. Cela pourrait sauver une vie.

Dérapiage

Le comportement en cas de dérapage doit être le même pour les véhicules à traction avant et ceux à propulsion arrière :

- Retirez lentement votre pied de la pédale d'accélérateur et passez au point mort.
- Ne freinez pas. Vous aggraveriez le dérapage.
- Tournez le volant **dans le sens du dérapage**. Si vos pneus arrière dérapent vers la gauche, tournez votre volant vers la gauche. S'ils glissent vers la droite, tournez le volant vers la droite.
- Il se peut que vous deviez tourner à gauche et à droite plusieurs fois jusqu'à ce que vous maîtrisiez parfaitement votre véhicule.



Si votre véhicule dérape, tournez toujours le volant dans le sens du dérapage.

Sortir de la chaussée

Si vous quittez la chaussée et vous engagez sur l'accotement :

- Tenez fermement le volant et retirez lentement votre pied de la pédale d'accélérateur.
- Appuyez doucement sur le frein pour réduire votre vitesse.
- Vérifiez qu'il n'y a pas de circulation derrière vous, puis reprenez doucement la route.

Crevaision, éclatement ou perte de roue

En cas de crevaision, d'éclatement d'un pneu ou de perte d'une roue :

- Tenez fermement le volant et retirez lentement votre pied de la pédale d'accélérateur.
- Actionnez doucement les freins.
- Si vous commencez à déraper, tournez le volant **dans la direction du dérapage**.
- Redressez doucement le véhicule. N'utilisez pas le frein avant d'avoir maîtrisé le véhicule.
- Sortez votre véhicule de la route dès que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Défaillance du système de freinage

Si votre véhicule est équipé de freins antiblocage et que les freins ne réagissent pas lorsque vous appuyez à fond sur la pédale de frein, vous devez procéder comme suit :

- Rétrogradez jusqu'à une vitesse inférieure, et descendez jusqu'à la vitesse la plus basse, si nécessaire.
- Serrez doucement le frein de stationnement. Maintenez le frein desserré au cas où votre véhicule commencerait à déraper.
- Si vous ne pouvez pas ralentir votre véhicule, klaxonnez et allumez vos feux de détresse pour avertir les conducteurs ou les piétons qui vous entourent.

Si votre véhicule n'est pas équipé de freins antiblocage, vous devez appuyer plusieurs fois rapidement sur la pédale de frein pour augmenter la pression du liquide de frein. **Ne pompez pas les freins antiblocage.** Si cela ne fonctionne pas, suivez les étapes énumérées ci-dessus.

Vous pouvez déterminer le type de freins dont vous disposez en vérifiant l'indicateur sur votre tableau de bord ou en consultant le manuel d'utilisation de votre véhicule.

Pédale d'accélérateur bloquée

Si votre pédale d'accélérateur reste bloquée :

- Mettez votre véhicule au point mort et appuyez sur la pédale de frein pour ralentir.
- Essayez de libérer la pédale d'accélérateur à l'aide de votre pied.
- Si la pédale d'accélérateur ne se libère pas, appuyez à nouveau sur les freins.
- Ne détournez pas les yeux de la route.
- Lorsque vous êtes en sécurité, rangez votre véhicule sur le côté de la route et immobilisez-le.

Véhicule en approche frontale

Si un véhicule se dirige vers vous, restez dans votre voie :

- Ralentissez et rangez-vous sur la droite.
- Klaxonnez pour alerter l'autre conducteur.

Défaillance des phares

Si vos phares s'éteignent soudainement :

- Allumez vos feux de stationnement, vos feux de détresse ou vos clignotants.
- Essayez plusieurs fois d'allumer les phares.
- Sortez de la route le plus rapidement possible et laissez vos feux de détresse allumés.

Décrochage sur les voies ferrées

Si votre véhicule s'arrête sur une voie ferrée et qu'un train arrive :

- Faites sortir tout le monde du véhicule IMMÉDIATEMENT et éloignez-vous le plus possible des voies.
- Pour éviter d'être heurté par les débris, courez à 45 degrés en vous éloignant des voies dans la direction où le train arrive, puis appelez immédiatement le 911.

Si votre véhicule s'arrête sur une voie ferrée et qu'un train n'arrive PAS :

- Baissez votre vitre ou ouvrez votre portière et écoutez s'il y a un train.
- Essayez de démarrer votre moteur.
- Si votre véhicule ne démarre pas, passez au point mort et essayez de pousser le véhicule hors des rails.
- Si vous ne pouvez pas éloigner votre véhicule des voies, appelez le numéro gratuit du système de notification d'urgence (ENS) qui se trouve au milieu de la barre transversale ou sur la boîte métallique près du passage à niveau. Donnez au régulateur des chemins de fer le numéro du localisateur de passage à niveau du DOT (Department of Transportation) qui se trouve également sur le panneau. Veillez à préciser qu'un véhicule se trouve sur les rails et suivez les instructions du régulateur.

Vous devez également appeler le numéro de l'ENS si vous constatez quelque chose de suspect (comme la falsification des aiguillages ferroviaires) le long d'une voie ferrée.

Pannes

- Déplacez votre véhicule sur le côté de la route. Ne vous garez jamais sur une colline ou dans un virage où les autres ne peuvent pas vous apercevoir. Si vous ne pouvez pas sortir votre véhicule de la chaussée, faites sortir tous les passagers du véhicule et de la route.
Sur une autoroute dotée d'une voie de dépannage ou d'un accotement, éloignez votre véhicule le plus possible de la voie de circulation. Restez dans votre véhicule. Ne vous tenez pas à proximité de la voie de circulation ou de la voie de dépannage. De nombreuses personnes ont été tuées alors qu'elles se tenaient à proximité d'un véhicule ou qu'elles travaillaient sur celui-ci.
- Allumez vos feux de détresse (clignotants). La nuit, allumez également les lumières intérieures de votre véhicule.
- Attachez un chiffon blanc à votre antenne ou à votre poignée de portière (utilisez un chiffon rouge s'il neige). Relevez le capot de votre véhicule.
- Si vous avez des signaux lumineux ou réfléchissants, placez-les à 200 pieds devant et derrière votre véhicule afin d'avertir les autres conducteurs.

La patrouille d'assistance routière (Highway Assistance Patrol - HAP) vient en aide aux automobilistes bloqués. Elle est gérée par la Mass DOT-Highway Division et parrainée par MAPFRE | Commerce Insurance.

Pour plus d'informations, consultez le site [MassDOT.State.MA.US/Highway/TrafficTravelResources/EmergencyRoadsideAssistance.aspx](https://www.mass.gov/info-details/emergency-roadside-assistance)

Un véhicule prend feu

Si vous voyez de la fumée sortir de sous le capot de votre véhicule :

- S'écarter de la route, couper le contact et s'éloigner du véhicule.
- Appelez les pompiers ou les services d'urgence.
- N'essayez pas de combattre le feu si vous n'avez pas d'extincteur.

Un véhicule s'enfonce dans l'eau

Si votre véhicule tombe dans l'eau :

- Détachez votre ceinture de sécurité et sortez par une fenêtre.
- Si vous avez des vitres électriques, ouvrez-les rapidement avant que l'eau ne les empêche de fonctionner.
- N'ouvrez pas une portière. L'eau s'y engouffrerait et votre véhicule pourrait se renverser.

Si votre véhicule s'enfonce avant que vous ne puissiez en sortir, montez sur le siège arrière. Une poche d'air peut s'y former. Lorsque le véhicule se stabilise, respirez profondément et sortez par une fenêtre.

Conduire dans les tunnels

La sécurité publique est une priorité pour MassDOT. Veuillez suivre les conseils de sécurité suivants lorsque vous empruntez nos tunnels.

Si vous êtes victime d'un accident ou si votre véhicule est immobilisé dans un tunnel :

La plupart des grands tunnels du Massachusetts sont surveillés par le Centre des opérations autoroutières (Highway Operations Center). La police d'État et le personnel du MassDOT sont répartis sur l'ensemble du réseau de tunnels afin de réagir le plus rapidement possible en cas d'incident.

- Rangez-vous sur le côté de la route, si vous le pouvez.
- Activez vos feux de détresse.

- Appelez le 911 et suivez les instructions.
- Restez dans votre véhicule si vous pouvez le faire en toute sécurité.
- Attendez l'aide du personnel d'urgence.

À l'entrée d'un tunnel :

- Restez vigilant !
- Allumez vos phares.
- Respectez tous les panneaux de signalisation.
- Écoutez la radio pour connaître l'état de la circulation.
- N'entrez pas si vous remarquez de la fumée près de l'entrée ou si votre véhicule fume ou brûle.
- Maintenez une distance de sécurité.
- Les matières dangereuses sont interdites, notamment le propane.

En cas de trafic intense :

- Écoutez la radio pour connaître les dernières nouvelles.
- Gardez une distance de sécurité avec les autres véhicules, même si la circulation est lente.
- Notez l'emplacement des sorties de secours.
- Suivez les instructions des fonctionnaires du MassDOT, de la police d'État et des panneaux d'information.

En cas d'incendie :

- Arrêtez-vous, éteignez le moteur et sortez de votre véhicule.
- Pour aider le personnel d'urgence, laissez vos clés dans le véhicule.
- Pour votre sécurité, laissez vos affaires dans le véhicule.
- Appelez le 911.
- Suivez les instructions des pompiers, de la police d'État, des fonctionnaires du MassDOT et des panneaux d'information.
- Sortez par l'entrée du tunnel la plus proche, sauf indication contraire.
- Aidez les autres, si vous le pouvez.

N'oubliez pas : Le feu et la fumée peuvent tuer. Sauvez votre vie, pas votre véhicule.

Accidents de la circulation

Chaque année, on dénombre plus de 100 000 accidents de la circulation dans le Massachusetts. Vous pouvez réduire les risques d'accident en respectant le code de la route, en suivant les instructions de ce manuel et en apprenant à conduire de manière défensive. Si vous êtes impliqué dans un accident ou si vous en êtes témoin, la loi de l'État exige que vous fassiez ce qui suit.

Si vous êtes impliqué dans un accident

Lorsque vous êtes impliqué dans un accident, même mineur, vous devez arrêter votre véhicule. **Ne quittez jamais le lieu de l'accident.** C'est contraire à la loi. Vous pourriez être accusé de « délit de fuite ».

Dommmages matériels uniquement

1. Déplacez votre véhicule hors de la route, si possible. S'il n'y a pas de blessés, la loi sur l'éloignement des conducteurs exige que les véhicules soient déplacés hors des voies de circulation vers un endroit sécurisé.
2. Échangez vos nom, adresse, numéro de permis de conduire, immatriculation du véhicule et informations sur l'assurance avec tous les conducteurs ou propriétaires impliqués. Vous devez présenter votre permis de conduire et votre carte grise si on vous le demande.
3. Si vous avez endommagé un véhicule en stationnement ou un autre bien, **vous devez essayer de localiser le propriétaire pour signaler l'accident ou avertir la police locale.**
4. Dans les cinq jours suivant l'accident, vous devez déposer un rapport d'accident auprès du RMV et de la police locale. Vous devez signaler *tout* accident ayant causé des dommages matériels d'au moins 1 000 \$.
5. Si vous avez blessé un chat, un chien ou tout autre animal, **prévenez la police locale et, si possible, le propriétaire de l'animal.**

Si vous disposez d'un téléphone portable, vous pouvez contacter la police nationale pour signaler toute urgence en appelant le 911.

Accidents entraînant des blessures

1. Vérifiez si quelqu'un est blessé.
2. Appelez la police et demandez une ambulance ou des ambulanciers, le cas échéant.
3. Si possible, déplacez votre véhicule hors de la route.
4. Échangez votre nom, votre adresse, votre numéro de permis de conduire, l'immatriculation de votre véhicule et les informations relatives à votre assurance avec toute personne blessée et tout autre conducteur impliqué. Vous devez présenter votre permis de conduire et votre carte grise si on vous le demande.
5. Dans les cinq jours suivant l'accident, vous devez déposer un rapport d'accident auprès du RMV et de la police locale. Vous devez signaler tout accident ayant entraîné des blessures ou un décès ou ayant causé des dommages matériels d'au moins 1 000 \$.
6. Prévenez votre compagnie d'assurance.

Conseils en matière de premiers secours

- Ne déplacez une personne blessée qu'en cas d'absolue nécessité. Si vous devez déplacer une personne parce que sa vie est en danger, soutenez entièrement sa tête et sa colonne vertébrale.
- Vérifiez si la personne respire. Si la personne ne respire pas et que vous êtes certifié en réanimation cardio-pulmonaire (RCP), commencez immédiatement à pratiquer la RCP.
- Si la personne saigne, exercez une pression directement sur la plaie. Maintenez la pression jusqu'à l'arrivée des secours.
- Couvrez la personne blessée avec une couverture ou un manteau pour lui donner de la chaleur et éviter le choc.

Délit de fuite (quitter la scène d'un accident sans s'identifier)

En 2020, le Massachusetts a enregistré 9 164 accidents avec « délit de fuite » dans lesquels les conducteurs ont quitté les lieux sans s'arrêter et sans s'identifier.

Quitter le lieu d'un accident peut avoir de graves conséquences, tant pour le conducteur (s'il est interpellé) que pour les victimes laissées sur place.

Lorsque vous êtes impliqué dans un accident, même mineur, vous devez immobiliser votre véhicule. **Ne quittez jamais les lieux d'un accident entraînant un décès, des blessures corporelles et/ou des dégâts matériels sans vous arrêter et vous identifier. Vous devez rester sur les lieux, vous identifier correctement, apporter de l'aide si possible et appeler les secours le cas échéant.**

Si vous quittez les lieux d'un accident sans vous identifier correctement, vous pouvez être accusé d'avoir « quitté les lieux » et encourir les peines maximales suivantes.

- Jusqu'à 200 \$ ou jusqu'à deux ans d'emprisonnement, ou les deux, pour avoir quitté les lieux après un accident causant des dommages à un autre véhicule ou à d'autres biens. (M.G.L. c.90, Section 24 (2)(a))
- Jusqu'à 1000 \$ et une peine d'emprisonnement de deux ans maximum pour avoir quitté les lieux d'un accident ayant causé des dommages corporels à toute personne (n'ayant pas entraîné la mort). (Section 2 (a ½) (1))
- Jusqu'à 5 000 \$ et une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ½ ans ou jusqu'à 10 ans de prison d'État pour avoir quitté les lieux après un accident ayant causé des blessures à une personne et ayant entraîné la mort. (Section 2 (a ½) (2))

Si vous heurtez, blessez ou tuez un chat ou un chien et que vous ne prévenez pas le propriétaire de l'animal ou la police locale, vous pouvez être condamné à une amende en vertu du M.G.L. Chapitre 272, Section 80H.

Toute condamnation pénale peut entraîner des frais de mise à l'épreuve et des surprimes d'assurance pouvant aller jusqu'à six ans. Votre permis de conduire peut également être suspendu. Voir les périodes de suspension des permis et les frais de rétablissement dans le « *Tableau des infractions pénales et des suspensions* » au chapitre trois de ce manuel.

Si vous êtes témoin d'un accident

Si vous passez à proximité d'un accident et que des véhicules de police et d'urgence s'y trouvent, faites preuve de discernement. Réduisez votre vitesse et conduisez prudemment. Faites attention aux personnes et aux équipements qui se trouvent sur la route. Ne vous arrêtez pas ou ne ralentissez pas pour « faire du tourisme ». C'est dangereux et cela crée un problème de circulation.

Si vous êtes témoin d'un accident et qu'il n'y a pas de véhicules de police ou d'urgence :

1. Garez votre véhicule hors de la route. Allumez vos feux de détresse pour avertir les autres conducteurs.
2. Vérifiez s'il y a des blessés.
3. Si vous disposez d'un téléphone portable, appelez la police. Si vous n'en disposez pas, dites à la prochaine personne qui s'arrête avec un téléphone d'appeler la police, ou essayez de faire signe à un véhicule qui passe et demandez au conducteur d'aller chercher de l'aide.
4. Si quelqu'un a des feux de détresse, des triangles d'urgence ou des réflecteurs, placez-les à 200 pieds ou plus devant et derrière l'accident afin d'avertir les autres conducteurs.
5. Suivez les conseils de premiers secours énumérés à la page précédente.
6. Si possible, déplacez tous les véhicules impliqués dans l'accident sur le bas-côté de la route.
7. Coupez le contact de tous les véhicules impliqués dans l'accident.

Ne vous approchez pas des fils électriques tombés à la suite d'un accident. Si des fils électriques sont tombés sur un véhicule, dites aux personnes à l'intérieur de rester à l'intérieur jusqu'à l'arrivée du personnel d'urgence. Ne touchez pas le véhicule.

Signaler un accident

Vous devez signaler tout accident de la circulation dans lequel vous êtes impliqué et qui cause la mort ou des blessures à quelqu'un, ou des dommages matériels d'au moins 1 000 \$. Vous devez déposer un rapport écrit auprès du RMV dans les cinq jours suivant l'accident. Si vous ne le faites pas, vous êtes passible d'une amende et votre permis peut être suspendu ou retiré.

Il ne suffit pas de signaler un accident à votre compagnie d'assurance. Vous devez suivre toutes les instructions de cette section.

Vous pouvez obtenir un Rapport de l'opérateur d'accident de véhicule à moteur au poste de police local, dans un centre de service du RMV, ou en appelant le Centre de contact du RMV. Vous pouvez également télécharger le rapport sur notre site web Mass.Gov/RMV.

Où faut-il envoyer les rapports achevés ?

1. Envoyez ou remettez un exemplaire au service de police local de la ville où l'accident s'est produit.
2. Envoyez une copie à votre compagnie d'assurance.
3. Envoyez une copie au RMV à l'adresse ci-dessous.

**Crash Records, Registre des véhicules à moteur,
B.P. 55889, Boston, MA02205-5889**

Vous devez conserver une copie du rapport pour vos propres dossiers.

Vous pouvez demander une copie d'un rapport d'accident établi par les forces de l'ordre en ligne sur Mass.Gov/RMV pour un coût de 20 \$.

Conduire intelligemment et économiser - Conseils pour une « conduite écologique ».

Il existe de nombreuses façons d'économiser de l'argent sur l'essence et de réduire votre empreinte carbone, et vous pouvez le faire avec n'importe quel véhicule ! Ces conseils simples (tirés de commute.com/commuter-options/drive-smart-and-save) vous permettront d'économiser de l'argent.

- **Rouler moins** - Essayez de prendre les transports en commun, de marcher ou de faire du vélo, ou encore de faire du covoiturage. Les trajets courts, en particulier, se prêtent bien à la marche ou au vélo : vous ferez de l'exercice, vous économiserez du carburant, vous réduirez l'usure de votre moteur et vous pourrez profiter du paysage. Et si vous avez beaucoup de courses à faire, essayez d'enchaîner les trajets pour gagner du temps et économiser de l'essence. Lorsque vous faites plusieurs arrêts, allez d'abord à la destination la plus éloignée pour faire chauffer votre moteur plus rapidement et économiser de l'essence.
- **Réglage à 60** - La consommation de carburant augmente d'environ 5 % pour chaque tranche de 5 miles par heure au-delà de 60 miles par heure. C'est comme si vous payiez 30 cents de plus par gallon ! Réglez le régulateur de vitesse à 60 mph et commencez à faire le compte des économies réalisées.

- **Manipulez les pédales en douceur** - Les démarrages rapides et les arrêts brusques peuvent augmenter la consommation de carburant de 40 %, mais ne réduisent la durée du trajet que de 4 %. Accélérez progressivement. Maintenez une vitesse constante. Roulez en roue libre lorsque vous le pouvez. Et n'oubliez pas de prendre votre transpondeur E-ZPass pour éviter les embouteillages aux péages - cela peut vous faire gagner beaucoup de temps, ainsi que du carburant.
- **Arrêtez le moteur** - Le fait de laisser tourner le moteur au ralenti ne vous permet pas d'économiser du carburant. Lorsque vous êtes à l'arrêt, arrêtez le moteur. Cela vous permet d'économiser du carburant et c'est la loi - la loi du Massachusetts interdit de laisser tourner le moteur au ralenti pendant plus de cinq minutes. Si vous devez vraiment laisser tourner le moteur au ralenti, passez au point mort, afin que le moteur ne travaille pas contre votre frein et ne consomme pas plus de carburant.
- **Vérifiez le bouchon** - Les bouchons de réservoir de carburant desserrés, endommagés ou manquants provoquent l'évaporation de 147 millions de gallons de carburant chaque année. Assurez-vous que le bouchon est bien serré et vous pourrez économiser environ 120 \$ par an.
- **Vérifiez la pression** - Des milliards de litres de carburant sont gaspillés en roulant avec des pneus sous-gonflés. Une pression correcte des pneus est plus sûre, prolonge la durée de vie des pneus et peut apporter jusqu'à 3 % d'économie par plein de carburant.



massDOT
 Massachusetts Department of Transportation